



Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise

RAPPORT BRUXELLOIS SUR
L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2014



OBSERVATOIRE
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL
BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN
BRUSSEL

Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise

RAPPORT BRUXELLOIS SUR
L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2014



Rapports bruxellois sur l'état de la pauvreté

Le contenu du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté a été fixé dans l'ordonnance relative à «l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale» du 20 juillet 2006.

L'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles est chargé de son élaboration.

Cette ordonnance fixe un processus qui suppose d'abord la publication tous les 2 ans d'un Rapport sur l'état de la pauvreté qui se compose de 5 parties successivement publiées : le Baromètre social (unique partie publiée annuellement), le Rapport thématique, les Regards croisés (contributions externes), le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté et la Synthèse de la table ronde. Ensuite, sur base des constats du Rapport sur l'état de la pauvreté, l'Assemblée formule des recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté au Gouvernement de la Région Bruxelles-capitale.

Les différents rapports sont disponibles sur le site web de l'Observatoire (www.observatbru.be) et peuvent être obtenus sur simple demande. Chaque rapport peut être cité, moyennant mention de la source.

Cette publication contient deux cahiers :

- I. Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise.
Cahier Thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014
- II. Regards Croisés.
Cahier avec des contributions externes du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014

Veillez citer cette publication de la façon suivante :

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2015) *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise*, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune : Bruxelles.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2015) *Regards Croisés*, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune : Bruxelles.

Ce document est également disponible en néerlandais.

COLOPHON

Coordination :

Sarah Luyten
Laurence Noël

Auteurs :

Laurence Noël
Sarah Luyten
Marion Englert
David Hercot
Murielle Deguerry
Alison Taylor
Melody Yannart

Traductions :

Brussels Language Services sprl

Mise en page :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

Dépôt légal :

D/2015/9334/27

Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
Tél : 02/552 01 89
observat@ccc.irisnet.be
www.observatbru.be

Sarah Luyten
Tél : 02 552 01 50
sluyten@ggc.irisnet.be

Laurence Noël
Tél : 02 552 01 50
lnoel@ccc.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Réaliser un rapport thématique dans ses différentes dimensions est un défi que l'équipe de l'Observatoire de la Santé et du Social relève tous les deux ans.

C'est également une expérience collective dans la mesure où, pour cette édition 2014, des femmes bruxelloises en situations de précarité/pauvreté s'associent à la démarche avec et grâce à de nombreux acteurs de terrain issus du secteur public ou associatif.

Nous remercions chaleureusement les femmes qui ont bien voulu pour ce Rapport, partager une part de leurs histoires de vies et de leurs visions réflexives sur plusieurs questions.

Nous remercions également les institutions, les services et les associations qui ont permis de mobiliser des personnes, des données et qui, ont consacré du temps et formulé des «diagnostics» à partir de leur expérience sur le thème des femmes en situations de précarité, de pauvreté à Bruxelles.

Nous remercions tous les services qui nous ont aidés à réaliser les focus groupes avec des femmes en situation de précarité et qui ont accepté de participer à des entretiens individuels ou collectifs.

Nos remerciements vont tout particulièrement vers la/les personne(s) de contact ou les équipes de l'Antenne ONE de Schaerbeek, du CPAS de Saint-Josse-ten-Noode (coordination sociale), de la Cellule Seniors de la Police de Bruxelles, du CPAS d'Uccle (service d'aide à domicile), CPAS d'Etterbeek (Service de médiation de dettes), du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean (service d'Insertion socio-professionnelle), De Vaartkapoen, De Schakel, d'Espace P., de Flora asbl – vzw, de Groep Intro, du Home Victor Dupré, Het Meervoud, de l'Institut Machtens, de l'ISPAT (Insertion socioprofessionnelle Action Travail), de l'Hôpital Saint-Pierre (service des urgences et service maternité), de la Maison d'accueil Rue Verte, de Nasci vzw, du Projet d'habitat solidaire (ULAC et Maison Rue Verte), du Resto du Cœur de Laeken, de Samenlevingsopbouw, du Service social des quartiers de Schaerbeek, du Service d'aide au logement social (SASLS), de SOS VIOL, du SeTIS Bxl asbl (Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu Social Bruxellois), du Service communal d'action sociale (Service d'aide aux familles et aux personnes âgées d'Uccle), du Syndicat CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde, de l'Union des Locataires Anderlecht Cureghem, du Vogelzang.

Enfin, nous remercions aussi, pour leur aide multiforme, un ensemble de personnes, de services et institutions qui ont contribué à la réflexion et au terrain du rapport thématique : Annette Perdaens (Observatoire de la Santé et du Social), Sile O'Dorchai (ULB), Martin Wagener (la Strada, Docteur UCL), Amélie Daems (Flora), Claire Gavray (ULg), Marie-Thérèse Casman (ULg), Nouria Ouali (ULB), Marjorie Lelubre (Relais Social Charleroi), Véronique Degraef (FUSL), Beatriz Camargo (ULB), Fabrizio Cantelli (ULB), Marie Godin (ULB), Sharon Geczynski (Observatoire bruxellois de l'emploi), Pascale Vielle (UCL), Plateforme technique de la monoparentalité à Bruxelles, Abraham Franssen (FUSL), Rita Van Gool (Vrouwenraad), Caro Bridts (Samenlevingsopbouw), Loredana Marchi (Dar Al Amal), Ana Rodriguez (Femmes CSC), la Strada, Famifed (Agence fédérale pour les allocations familiales), le SECAL (Service des créances alimentaires), ONEm (Office National de l'Emploi), le CDCS-CMDC (Centre de documentation et de coordination sociales), les coordinations sociales bruxelloises des 19 CPAS, le conseil consultatif de l'aide aux personnes de la Commission Communautaire Commune (section des institutions et services pour personnes âgées et section des institutions et services pour la famille et l'aide sociale), la FSB (Fédération des services bruxellois d'aide à domicile), Isabelle Etienne (la Concertation bruxelloise pour l'aide sociale aux Justiciables), la Commission communautaire commune dans son ensemble ainsi que tous les contributeurs aux Regards croisés (cahier 3).

Un merci tout particulier également à Gille Feyaerts, Greet Duquesne, Nahima Aouassar, Amandine Masuy (stagiaire à l'Observatoire, Projet Lama) et Arnaud Perrin (étudiant à l'ULB).

Toutes ces personnes ont participé à l'élaboration de ces deux cahiers du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté avec l'Observatoire. Nous espérons avec elles qu'il sera l'amorce d'une amélioration manifeste des conditions d'existence (extrêmement) précaires dans lesquelles bien des femmes sont contraintes de vivre mais aussi d'une prise en considération des réflexions et des analyses des personnes concernées.

L'équipe de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. Définitions de la pauvreté et de la précarité selon les femmes	7
2. «Ce qui compte» et «les deux plus grandes difficultés» des femmes rencontrées	8
3. Une attention particulière pour les femmes vivant dans la précarité	8
4. Les processus structurels qui engendrent la précarité	9
5. Structure du rapport thématique	9

PARTIE I : FEMMES, PRÉCARITÉS ET PAUVRETÉ, LA SITUATION BRUXELLOISE EN CHIFFRES

1. Contexte démographique	10
2. Risque de pauvreté	11
3. La position socio-économique des bruxelloises	13

PARTIE II : FEMMES, PRÉCARITÉS ET PAUVRETÉ, UNE APPROCHE PAR DOMAINE DE LA VIE

1. Situations financières	25
2. Activités	30
3. Education et formation	40
4. Logement	45
5. Santé	50

PARTIE III : PARCOURS DE VIE ET AIDE SOCIALE

1. Parcours de vie	56
2. De l'aide formelle et informelle	59
3. Mécanismes de précarisation	65

PARTIE IV : RÉFLEXIONS ET OPINIONS DE FEMMES PRÉCAIRES

1. Hommes-femmes : «même combat ?»	67
2. Des femmes parlent de politique aux représentants politiques	71

BIBLIOGRAPHIE	76
---------------------	----

ANNEXES

1. Méthodologie	80
2. Définition des taux d'activité, d'emploi et de chômage	83
3. Méthode Enquête Santé	83

FEMMES, PRÉCARITÉS ET PAUVRETÉ EN RÉGION BRUXELLOISE

Pour ce rapport thématique concernant les femmes vivant en situation de précarité et/ou de pauvreté en Région bruxelloise, l'Observatoire de la Santé et du Social s'est entretenu avec 66^[1] femmes qui sont ou qui ont été confrontées à une ou plusieurs formes de précarité ou de pauvreté. Leurs témoignages nous éclairent sur le quotidien de la vie de ces femmes à Bruxelles, les choix qu'elles font (ou doivent faire), les mécanismes structurels et individuels qui les poussent dans une forme d'exclusion sociale ou de précarité avec toutes les conséquences que cela implique pour leur vie et leur parcours.

[1] La méthodologie est décrite à l'annexe 1. Nous avons notamment réalisé 13 entretiens collectifs et 5 interviews individuelles avec des femmes.

INTRODUCTION

Au lieu de citer les définitions existantes et souvent utilisées de la pauvreté et de la précarité, nous avons décidé de commencer ce rapport en présentant les définitions que ces femmes elles-mêmes donnent à la pauvreté, ainsi que leurs priorités et une synthèse de ce qu'elles considèrent comme essentiel et des difficultés auxquelles elles sont confrontées (parfois au quotidien).

1. DÉFINITIONS DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ SELON LES FEMMES

À l'occasion d'entretiens collectifs et d'interviews individuelles, nous avons demandé aux femmes de définir elles-mêmes la pauvreté. Leurs réponses étaient très riches et variées, et nous présentons ci-dessous une sélection des idées générales.

La pauvreté et la précarité sont avant tout liées aux **expériences très concrètes** que vivent les femmes. En premier lieu, ces notions impliquent pour elles : une absence de revenu, un manque d'argent pour acheter des produits de première nécessité pour soi, pour la famille et pour les enfants, etc.

«C'est être tellement dans le besoin financier qu'on n'a pas assez pour avoir ne serait-ce que l'essentiel pour fonctionner bien.»

La pauvreté est mise en lien avec divers **manques et exclusions dans différents domaines de la vie** (logement, santé, alimentation, enseignement et éducation, etc.) et ce, tant au niveau matériel que social. La pauvreté et la précarité sont décrites non seulement par des risques éventuels mais aussi par des situations concrètes de privations.

Les femmes qui sont mères ressentent ces lacunes surtout par rapport à leurs **enfants**. L'incertitude face à l'avenir de leurs enfants est citée comme une des formes principales de précarité.

«La précarité, c'est le risque de manquer au point de vue des finances ou des trucs comme ça. Mais pour moi, ce n'est pas grave si je manque, c'est pour les enfants. Que moi je ne mange pas je m'en tape mais c'est pour les enfants. Entendre ton enfant venir chez toi pour te dire qu'il a faim, c'est horrible.»

Quelques femmes associent la pauvreté à des **situations familiales** compliquées (mères célibataires, divorce, femmes isolées et sans famille, femmes avec un enfant souffrant d'un handicap, pauvreté d'une génération à l'autre, etc.).

«C'est une femme seule avec des enfants (...) elle a quitté son conjoint parce qu'elle a eu un enfant handicapé, mais un handicap très lourd. Donc elle s'est retrouvée seule à devoir l'élever, elle a laissé tomber le fait d'aller travailler.»

Pour d'autres femmes, il s'agit d'un **statut socio-administratif** spécifique, qui fait qu'elles ne disposent que d'un maigre revenu ou qu'elles ont à peine droit à une aide sociale, en particulier pour les personnes sans titre de séjour légal.

Certaines femmes parlent d'**événements inattendus**, ou d'une succession d'événements négatifs peut mener à une situation encore plus précaire.

Certaines femmes nous ont expliqué qu'un **sentiment de crainte et d'incertitude** face à l'avenir peut prendre le dessus. La pauvreté va souvent de pair avec le stress, un sentiment d'oppression, une grande inquiétude, une incertitude et, se basant sur son expérience, une des femmes a défini la pauvreté comme une chose «*terrifiante*». Cette inquiétude ne les concerne pas uniquement, elle est également et principalement liée à leurs enfants.

«On n'est pas assuré pour le lendemain. Demain on ne sait pas.»

«C'est le stress et l'anxiété. On se demande ce qu'on va faire à la fin du mois, si on va trouver du travail, comment les enfants vont vivre. Du jour au lendemain si je tombe malade, si je meurs qui va s'en occuper. C'est un sentiment d'anxiété».

Pour d'autres femmes, la pauvreté est synonyme d'un **manque de liberté**, d'une absence de choix, d'un contrôle par d'autres ou d'un respect constant de certaines règles ou attentes. Elles ne peuvent commettre aucune erreur, car celle-ci serait lourdement sanctionnée (se voir retirer leurs enfants, perdre une allocation, etc.).

Il faut noter qu'une partie des femmes vivant certaines formes de précarité, ne se considère pas comme pauvre ou défavorisée. Elles **se distancient de l'étiquette «vivre dans la pauvreté» en définissant la pauvreté sous sa forme extrême** comme le fait de ne pas avoir de domicile (pas de toit, vivre dans la rue, vivre dans un foyer d'accueil, etc.). Alors que certaines femmes citent des exemples de leur propre vie pour décrire la pauvreté, d'autres renvoient systématiquement à d'autres personnes : «la précarité ou la pauvreté, c'est pour les autres».

2. «CE QUI COMPTE» ET «LES DEUX PLUS GRANDES DIFFICULTÉS» DES FEMMES RENCONTRÉES

Nous avons également demandé aux femmes de décrire «ce qui compte pour elles» et quels étaient «leurs deux plus grandes difficultés». En règle générale, les difficultés sont considérées comme ce qui compte le plus.

L'association souvent faite par les femmes interrogées entre «ce qui compte» et le «problème principal», nous en dit long sur la ou les préoccupation(s) essentielles de la vie de ces femmes qui font que des problèmes peuvent devenir l'essentiel.

Les femmes qui sont mères ont souvent souligné la **primauté absolue que représente leur(s) enfant(s)** dans leur vie : lui donnant un sens, une motivation pour se lever et ce qu'elles ont de plus cher,... Ils sont tout et ce qui compte par-dessus tout, tout ce pour quoi et en quoi elles investissent ici et maintenant, pour demain. Ce constat semble d'autant plus prégnant pour les femmes plus isolées ou à la tête de familles monoparentales^[2].

Les **problèmes rencontrés par les femmes sont multiples**. Il s'agit avant tout, de pouvoir «s'en sortir» avec les ressources financières dont on dispose au vu du coût de la vie de plus en plus difficile à assumer. En raison d'un revenu

insuffisant, les conditions matérielles d'existence sont réduites au strict minimum voire extrêmement pénibles.

Après le manque de ressources financières, c'est le fait de **trouver un emploi**, travailler pour s'en sortir et travailler à temps plein afin de pouvoir vivre décemment qui se posent de manière problématique et récurrente. Ce qui importe pour beaucoup de femmes c'est alors de **suivre une formation** pour trouver un emploi, ou plus fondamentalement c'est d'apprendre à lire, à écrire et/ou d'apprendre une langue.

L'important relève aussi parfois de **l'urgence et de la satisfaction des besoins de base** comme tout d'abord **trouver un logement**. La problématique du logement représente en effet une nécessité absolue et un problème chronique abordé tout au long des entretiens.

Certaines femmes estiment que l'important est de **voir des gens**, d'échanger, de discuter et parler, d'avoir des contacts, de casser une routine ou une certaine solitude, une situation d'isolement. Ce sont souvent des femmes plus âgées qui ont répondu en ce sens et il ne s'agit pas seulement de contacts, mais également de fréquenter un lieu, de bouger. **La santé** est également mentionnée comme une thématique importante. Alors que, paradoxalement, si on les questionne sur leur santé, il apparaît que les préoccupations concernant la santé passent «en dernier». La santé est plus souvent mentionnée par des femmes plus âgées qui ont déjà des problèmes de santé, mais pas uniquement.

Toutes ces femmes souhaitent améliorer leurs situations au niveau familial, personnel et social, et ce qui y fait obstacle revêt donc une grande importance comme par exemple : la discrimination au logement et à l'emploi, l'obtention des papiers permettant de travailler ou d'accéder à d'autres droits, du temps pour soi ou pour les enfants,... C'est «le plus important» et généralement, cela constitue aussi un problème ou une difficulté très concrète.

3. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES FEMMES VIVANT DANS LA PRÉCARITÉ

Les différences sexuées et de genre notamment au niveau de l'emploi du temps (Glorieux & Vantienhoven, 2009), de la position sur le marché du travail à Bruxelles (Observatoire bruxellois de l'emploi, 2009), des revenus et la dépendance d'un revenu (Meulders et al, 2011), ainsi que d'innombrables autres aspects dans différents domaines de recherche ont déjà souvent et largement été documentés. La question est toutefois de savoir si, en raison des inégalités de genre existantes, les femmes courent un risque plus important de se précariser ou de connaître une situation de pauvreté ou de précarité par rapport aux hommes. Lorsque nous posons la question aux femmes, la majorité d'entre elles pense qu'elles sont effectivement plus exposées à des risques de tomber dans la précarité (cf. partie III). Il faut néanmoins nuancer la réponse parce que, dans différents domaines de la vie, on peut citer des aspects démontrant que les femmes sont parfois confrontées différemment

[2] Un parcours de vie douloureux ou la nécessité de protéger les enfants d'un père violent, laissant planer un climat incertain/de peur, impliqueront un investissement d'autant plus important des femmes envers leurs enfants.

à l'exclusion sociale et à la précarité mais pas forcément plus fortement ou négativement. Par ailleurs, s'il existe en effet, des facteurs ou des étapes liées à la perspective du genre en matière de précarité, des mécanismes créateurs d'inégalités, des situations de discrimination, etc. que les femmes vivent plus spécifiquement, plus souvent, ou plus fortement, ce sont aussi des mécanismes généraux de précarisation et de pauvreté qui agissent et dont les conséquences touchent autant les hommes que les femmes.

Ce rapport n'a pas pour objectif de comparer la pauvreté entre les hommes et les femmes, mais bien d'aborder la problématique de la pauvreté du point de vue féminin : seules des femmes ont été interrogées sur leurs « expériences féminines de la précarité » afin d'identifier des mécanismes de précarisation. Ces mécanismes ont été analysés individuellement pour chaque domaine de la vie. L'analyse générale montre que les inégalités de genre peuvent renforcer d'autres inégalités socio-économiques et/ou être invisibles.

4. LES PROCESSUS STRUCTURELS QUI ENGENDRENT LA PRÉCARITÉ

La majeure partie des problèmes abordés par les femmes ont une base commune : le marché du travail n'est pas assez accessible, le problème du logement s'explique par des habitations trop onéreuses et souvent dans un état délabré, le coût de la vie de plus en plus élevé et les salaires (très) bas, les allocations ou les revenus de remplacement ne suivant pas suffisamment le coût de la vie, l'importante pression de l'État social actif qui vient renforcer le contrôle à l'accès aux allocations et aux revenus de remplacement tout en les conditionnant davantage, le nombre de ménages monoparentaux de notre société augmente sans que les changements ne répondent suffisamment à cette tendance au niveau par exemple, d'aménagements de facilités, de conditions de travail ou des systèmes d'aide sociale, etc.

Alors que la Région bruxelloise est confrontée à des défis importants (qui lui sont propres) en matière de croissance démographique, d'emploi, de logement, de dualité sociale, et qu'une grande partie de la population vit en situation de précarité ou pauvreté, elle se trouve aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle ère politique avec de nouvelles compétences pour y répondre.

5. STRUCTURE DU RAPPORT THÉMATIQUE

Tous les domaines de la vie mentionnés par les femmes dans leurs définitions de la pauvreté sont abordés dans le présent rapport thématique : situation financière, activités, formation et éducation, logement et santé.

Avant de détailler ces thèmes, nous introduisons ce rapport par quelques chiffres. La Partie I se concentre sur la part des femmes (et des hommes) avec un revenu sous le seuil de pauvreté et sur la position socio-économique des femmes.

La Partie II présente les constats par domaine de la vie. Là où cela s'avère possible, l'analyse des entretiens avec les femmes est étayée par des chiffres et de la littérature.

Outre l'approche par « domaine de la vie », des thèmes peuvent également revenir de manière transversale : l'absence de moyens financiers, l'omniprésence des enfants dans leurs récits (cette présence étant à la fois un « moteur » et une difficulté qui peut être source de précarité pour des raisons financières ou pratiques), des situations socio-administratives complexes avec des actes administratifs d'autant plus complexes, une tendance à l'activation pour obtenir ou conserver des droits spécifiques, l'accumulation de plusieurs problèmes et inégalités qui plonge les personnes dans une pauvreté structurelle, la discrimination, etc. Ces thèmes sont présentés dans les différents chapitres de la partie II, mais nous en développons quelques aspects dans la partie III qui traite des parcours (de vie) des femmes et des différentes formes d'aide dont elles bénéficient (ou non).

Le rapport s'achève comme il a commencé, avec quelques réflexions des femmes. La Partie IV présente les réponses des femmes à deux thèmes-questions :

- *L'expérience de la précarité/pauvreté est-elle identique, au féminin et au masculin ?*
- *Que diraient-elles à un homme/femme politique en termes de 'bonnes' mesures politiques ?*

PARTIE I

FEMMES, PRÉCARITÉS ET PAUVRETÉ, LA SITUATION BRUXELLOISE EN CHIFFRES

La pauvreté se caractérise par un cumul et un enchevêtrement d'inégalités et d'exclusions dans différents domaines de la vie. Dans cette première partie, certains indicateurs liés à la situation socio-économique et le revenu des femmes sont présentés. La partie II inclut une analyse par domaine de la vie basée en grande partie sur le résultat des entretiens avec les femmes et complétée dans certains cas par des données chiffrées.

1. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

À l'instar de la population belge, la population de la Région bruxelloise compte un peu plus de femmes que d'hommes : au 1er janvier 2013, on y dénombrait 592 975 femmes (51 %) pour 561 660 hommes (49 %).

La plus grande représentation des femmes dans la population s'observe dans les tranches d'âge plus âgées. Elles sont majoritaires dans la population à partir de 55 ans, et leur proportion augmente graduellement avec l'âge (figure I-1-1). La population de 80 ans et plus ne comprend pas moins de 68 % de femmes. Les femmes ont en effet une espérance de vie plus longue que les hommes : l'espérance de vie à la naissance des femmes bruxelloises est de 82 ans, contre 77 ans pour les hommes bruxellois. **Bien que les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, elles ne vivent pas plus longtemps en bonne santé et passent une plus grande partie de leur vie en mauvaise santé** (avec des problèmes d'incapacité de longue durée) (EHLEIS, 2013). L'espérance de vie varie de façon importante selon le profil socio-économique. À l'instar des hommes, les femmes issues d'un milieu défavorisé ont une espérance de vie moindre et connaissent en moyenne un plus grand nombre d'années de leur vie en mauvaise santé que les femmes plus favorisées.

Bruxelles est une ville internationale qui compte une grande diversité de nationalités. Parmi les personnes de nationalité étrangère, la proportion de femmes et d'hommes est plus ou moins identique. Toutefois, certaines études mettent en évidence que les flux migratoires de l'Europe de l'Est et de l'hémisphère sud se féminisent de plus en plus (Martiniello et al, 2009).

Figure I-1-1 : Répartition de la population bruxelloise par sexe et classe d'âge, 1/1/2013

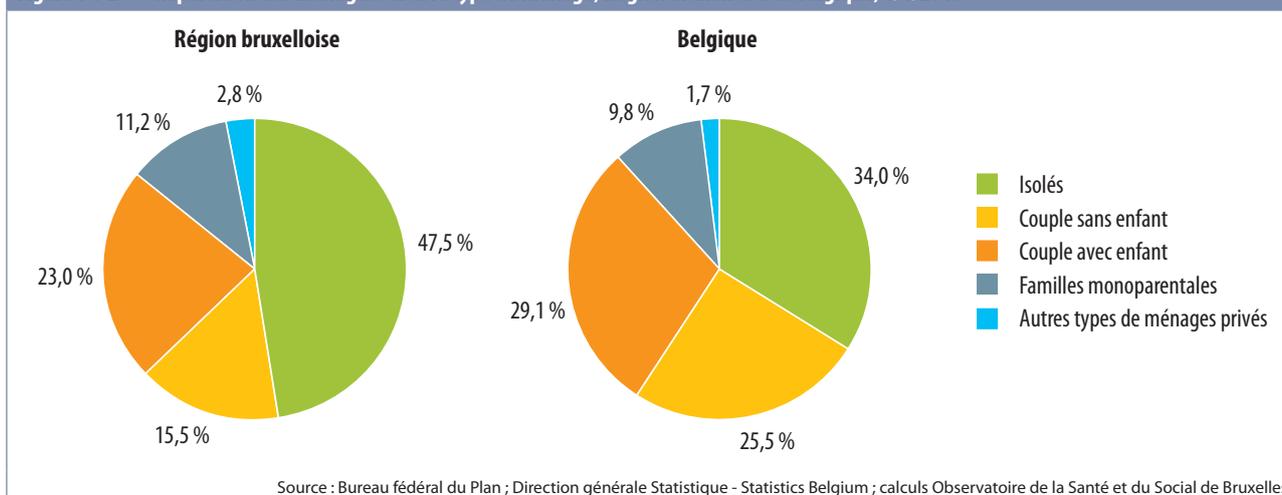


En comparaison avec la Belgique dans son ensemble, la Région bruxelloise comprend une plus grande proportion de personnes isolées et de familles monoparentales (figure I-1-2).

Parmi les personnes isolées (sans enfants) on retrouve une proportion légèrement plus importante de femmes^[3]. En outre, parmi les parents isolés, les femmes sont largement majoritaires en Région bruxelloise : **86,6 % des chef(fe)s de ménage de familles monoparentales sont des femmes** (Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, 2013). Les familles monoparentales représentent un phénomène croissant. En 2009, on dénombrait au total 56 063 familles monoparentales à Bruxelles tandis qu'en 2013 ce nombre grimpe à 60 506 (+7,9 % en

[3] En 2008, en Région bruxelloise, la proportion de femmes isolées parmi les ménages est de 25,6 % et la proportion d'hommes isolés est de 23,9 %.

Figure I-1-2 : Répartition des ménages selon le type de ménage, Région bruxelloise et Belgique, 1/1/2013



5 ans) (Bureau fédéral du Plan, 2014). Les femmes et leurs enfants dans cette situation connaissent un risque de pauvreté important. Les données sur les familles monoparentales sont donc importantes pour comprendre la précarité au féminin. Environ un quart des enfants bruxellois de moins de 25 ans grandissent dans une famille monoparentale (Wagener, 2013).

2. RISQUE DE PAUVRETÉ

2.1 PAR GENRE

Le taux de risque de pauvreté représente un indicateur souvent utilisé. Il correspond à la proportion de la population qui doit s'en sortir avec un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté (cf. encadré 1).

En appliquant la méthodologie habituelle (basée sur les revenus du ménage) pour le calcul de cet indicateur, le risque de pauvreté est proche pour les hommes et les femmes : sur base de l'enquête EU-SILC 2011 (revenus 2010), en Région bruxelloise, 35 % des hommes et 33 % des femmes doivent vivre avec un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de pauvreté (1 000 € pour une personne isolée). Notons que, du fait de la taille limitée de l'échantillon de l'enquête EU SILC pour Bruxelles, ces pourcentages indiquent de larges intervalles de confiance^[4]. Ils doivent donc être considérés comme indicatifs et les comparaisons sont à interpréter avec prudence.

[4] Les intervalles de confiance pour les taux de pauvreté n'ont pas été calculés par sexe. Par contre, pour la population totale en Région bruxelloise, le taux de risque de pauvreté se situe entre 27,2 % et 40,2 % en 2010 (EU SILC 2011).

L'enquête de santé^[5] permet également de calculer une estimation un peu plus précise des taux de risque de pauvreté. Notons cependant que sur base de cette enquête, en 2008, le seuil de risque de pauvreté est évalué à 750 € (soit un seuil nettement inférieur à celui calculé sur base de l'enquête EU SILC). Ainsi, 24 % des femmes (entre 21 % et 27 %) et 25 % des hommes (entre 22 % et 28 %) vivaient avec un revenu disponible équivalent inférieur à 750 € en Région bruxelloise en 2008, ce qui confirme que cet indicateur ne permet pas de déceler des différences de genre.

Ces taux de pauvreté tels que calculés habituellement sont déduits des revenus disponibles **des ménages** et se basent sur **l'hypothèse d'un partage égal des revenus entre chaque membre du ménage**. Cela masque les inégalités importantes aux niveaux des ressources propres des hommes et des femmes. En partant de l'autre hypothèse extrême où les revenus ne sont pas partagés au sein du ménage, les disparités de genre en matière de revenus apparaissent très importantes. En Belgique, du fait de revenus du travail inférieurs (ou d'absence de revenus) et du fait de différences importantes au niveau de plusieurs formes de salaires indirects, **le revenu individuel net des femmes est inférieur de 38 % à celui des hommes** en 2006. Le «taux de dépendance financière» (ou le «taux de risque de pauvreté individuel») (cf. encadré 1) est de 36 % pour les femmes et de 11 % pour les hommes. L'individualisation des revenus conduit donc à des statistiques présentant une image bien différente de la situation des femmes. Sans

[5] L'enquête de santé est une des principales sources d'information pour la Belgique en ce qui concerne l'état de santé de la population et certains facteurs déterminants pour la santé. Il s'agit d'une des rares sources de données permettant de relier le statut social d'une personne avec son état de santé. L'enquête de santé la plus récente pour laquelle des analyses sont déjà disponibles a été menée en 2008. Les analyses pour 2013 seront disponibles prochainement. L'échantillon pour la Région bruxelloise étant plus grand que celui de l'enquête EU-SILC, les intervalles de confiance sont moindres. Les enquêtes de santé nationales sont analysées par l'Institut de Santé Publique et les rapports sont disponibles sur : <https://www.wiv-isp.be>

ENCADRÉ 1

La définition du taux de risque de pauvreté et du «taux de dépendance financière»

La différence entre le taux de risque de pauvreté et le «taux de dépendance financière» (ou «taux de risque de pauvreté individuel») réside dans l'utilisation, d'une part, du revenu disponible équivalent (pour chaque membre du ménage) et, d'autre part, du revenu disponible individuel.

Le **taux de risque de pauvreté** correspond à la part de la population dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté, correspondant à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Le **revenu disponible équivalent** correspond au revenu total dont dispose le ménage (salaires, avantages sociaux, pensions, revenus de la propriété, prestations pour enfants et autres prestations sociales, intérêts sur le capital, etc.), après impôt et autres déductions, divisé par le nombre de membres du ménage converti en «équivalent adulte». L'équivalence entre les membres du ménage est obtenue par pondération (dont l'addition constitue la taille équivalente du ménage) en fonction de l'âge, afin de tenir compte des économies d'échelle des ménages de plus d'une personne : 1 au premier adulte ; 0,5 à chaque autre membre âgé de 14 ans et plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Il est ainsi possible de comparer par exemple le revenu d'une personne en couple avec deux enfants au revenu d'une personne seule.

Pour plus d'informations : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Le «**taux de dépendance financière**» (ou «taux de risque de pauvreté individuel») correspond à la part de la population dont le revenu disponible individuel est inférieur à 60 % du revenu disponible individuel médian national. Il n'est donc pas tenu compte des revenus des autres membres du ménage. Cette approche a été proposée dans le cadre d'une étude spécifique sur les inégalités de genre («Belgian Gender and Income Analysis»). Cette notion fait référence au risque de pauvreté d'une personne si celle-ci doit assurer ses besoins avec ses revenus propres, sans l'aide d'autres personnes du ménage (Meulders D. et al, 2011).

Ces deux indicateurs fournissent donc des informations différentes et se complètent utilement dans le cadre d'une analyse sur les inégalités entre les hommes et les femmes.

intervention de l'État (via les impôts, allocations sociales, revenus de remplacement...), le «taux de dépendance financière» serait de 55 % pour les femmes et de 37 % pour les hommes. L'impact de l'intervention des pouvoirs publics est donc plus important pour les hommes que pour les femmes. Ces inégalités s'expliquent notamment par la non-individualisation des droits, les carrières discontinues et les emplois à temps partiel plus importants parmi les femmes (Meulders D. et al, 2011, p.95).

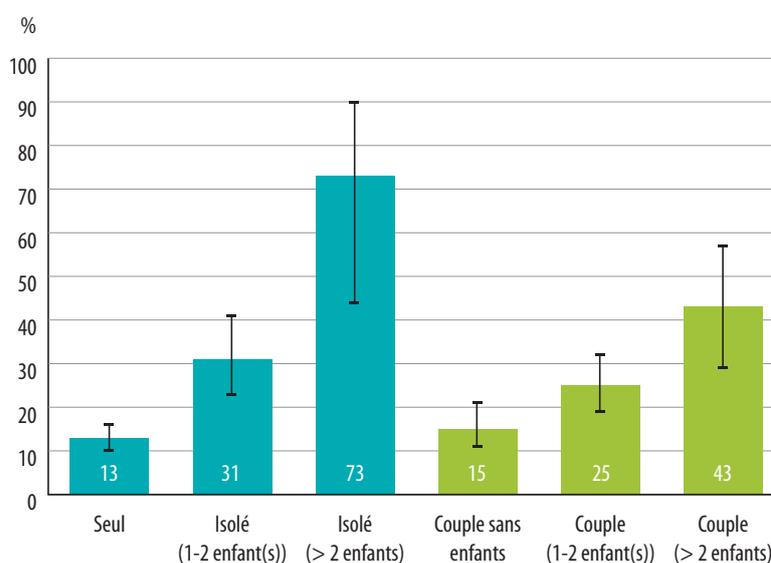
La dépendance financière des femmes augmente avec l'âge (Meulders et al, 2011). Peeters et al (2013) constate d'ailleurs que le taux de risque de pauvreté parmi les femmes de 65-71 ans est particulièrement élevé parmi les femmes isolées (divorcées ou non) et nettement moins parmi les femmes mariées ou veuves.

2.2 PAR TYPE DE MÉNAGE

La part de la population disposant d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté varie de façon importante selon le type de ménage. La présence d'enfants influence fortement le risque de pauvreté : pour un couple, ce risque est significativement plus grand lorsqu'il y a plus de deux enfants dans le ménage (par rapport à un couple

sans enfants), tandis que pour une personne isolée, le risque augmente significativement dès le premier enfant. Le risque de pauvreté apparaît particulièrement élevé pour les parents isolés (le plus souvent des femmes). On note également l'absence de différence entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes isolés (non illustré).

Figure I-2-1 : Part de la population de plus de 14 ans vivant avec un revenu disponible équivalent inférieur à 750 €, par type de ménage, Région bruxelloise, 2008



Source : Institut Scientifique de Santé Publique, enquête de santé 2008, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

3. LA POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES BRUXELLOISES

3.1 APERÇU DE LA POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE

3.1.1 Par genre

La position socio-économique d'une personne fait référence ici à sa source de revenus. Les revenus peuvent être issus du travail (salarié ou indépendant), d'un revenu de remplacement (allocation de chômage/d'insertion, indemnités d'invalidité et pension/prépension) ou d'une allocation d'aide sociale (revenu d'intégration ou équivalent, garantie de revenu aux personnes âgées et allocations aux personnes handicapées). La figure I-3-1 révèle des disparités importantes entre les hommes et les femmes au niveau de leur position socio-économique.

La part des femmes (24-64 ans) qui bénéficient d'un revenu ayant un lien (direct ou indirect) avec le marché du travail, soit via l'emploi (salarié, indépendant), soit via un revenu de remplacement (allocation de chômage/d'insertion, invalidité et pension/prépension), est nettement inférieure à celle des hommes (65,4 % des femmes contre 74,7 % des hommes). Le pourcentage de femmes faisant appel à l'aide sociale (revenu d'intégration ou équivalent et allocations aux personnes handicapées) est proche de celui des hommes (4,9 % contre 4,5 %). Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie «inconnu», qui concerne les personnes dont le statut est inconnu auprès de la sécurité sociale : dans l'ensemble de la population bruxelloise, ce statut manquant se retrouve pour environ 27,9 % des

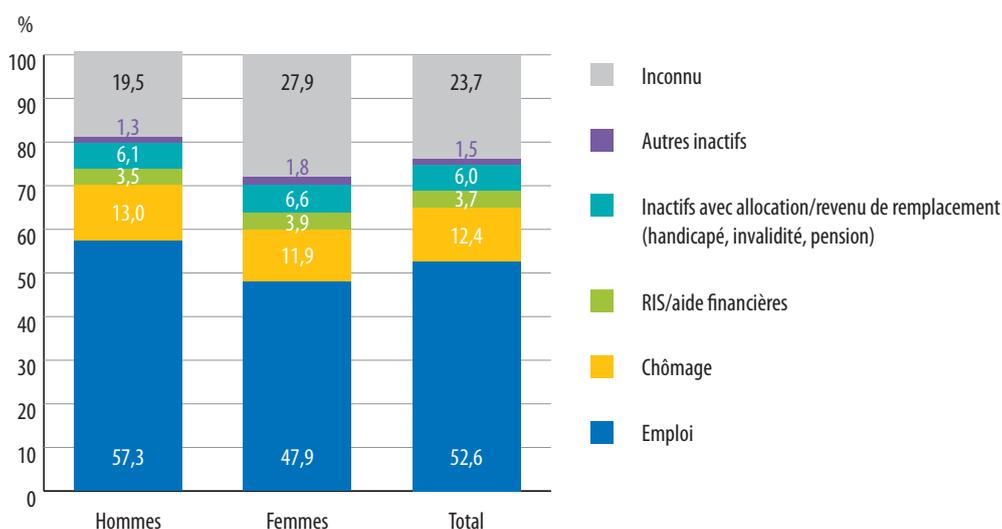
femmes et 19,5 % des hommes au total. Cette catégorie reprend plusieurs situations possibles et très variées, notamment les femmes au foyer, le personnel domestique qui n'est pas déclaré à l'ONSS, les fonctionnaires et diplomates internationaux, les rentiers, etc. Dans certaines situations, le statut «inconnu» peut être associé à un risque accru de pauvreté ou de précarité (dépendance financière envers une autre personne, absence de revenu ou seulement un revenu au sein du ménage, revenu issu du travail au noir, etc.).

Parmi la population plus âgée (65 ans et plus), la proportion de femmes pensionnées (garantie de revenus aux personnes âgées comprise) est inférieure à celle des hommes pensionnés (81,3 % contre 84,5 %). Dans cette catégorie d'âge, la proportion d'«inconnus» est également plus importante parmi les femmes que parmi les hommes (15,0 % contre 6,6 %).

3.1.2 Par type de ménage

La figure I-3-2 présente la répartition des femmes selon leur statut socioéconomique, regroupé en cinq catégories (emploi, chômage^[6], revenu d'intégration sociale (RIS)/aide financière, «autres inactifs» et «inconnus») par type de ménage. Celle-ci indique la position nettement plus défavorable des familles monoparentales en comparaison avec la plupart des familles biparentales (à l'exception des femmes avec 3 enfants ou plus cohabitant avec leur partenaire) : les femmes cheffes de famille monoparentale se retrouvent plus fréquemment demandeuses d'emploi ou dépendent du CPAS. Les femmes cheffes de famille monoparentale sont proportionnellement plus nombreuses à percevoir une allocation que les femmes des autres catégories familiales.

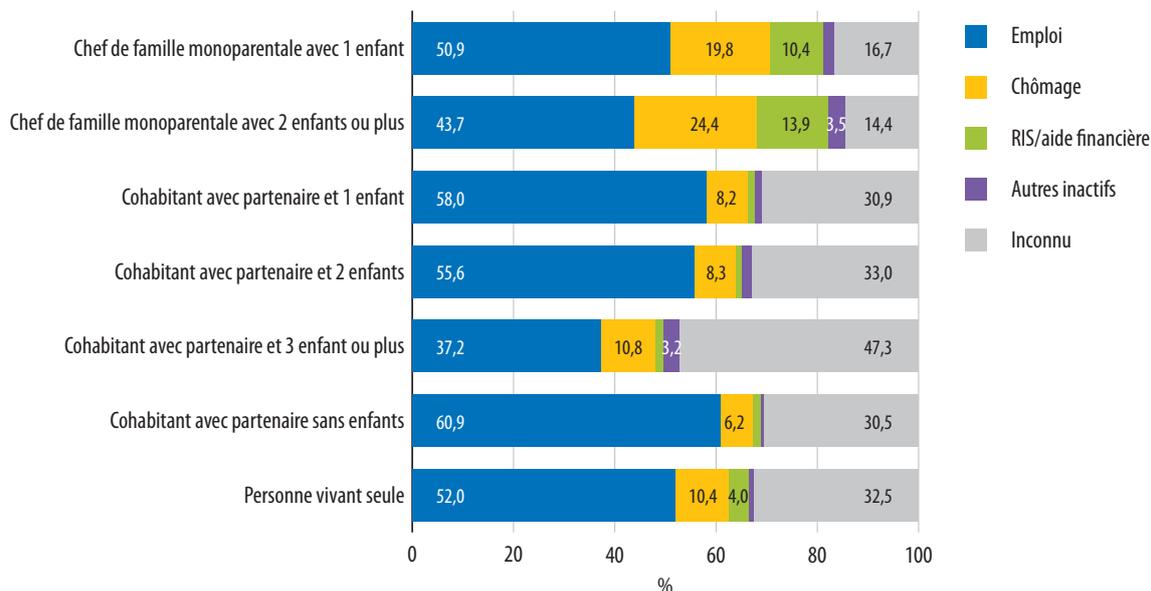
Figure I-3-1 : Position socio-économique de la population bruxelloise (24-64 ans), par sexe, 4^{ème} trimestre 2011



Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, Datawarehouse marché du travail et protection sociale, application web chiffres globaux ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

[6] Il s'agit ici uniquement que demandeurs d'emploi indemnisés.

Figure I-3-2 : Répartition des femmes de 25 à 49 ans par type de ménage selon leur statut socioéconomique, Région bruxelloise, 4^{ème} trimestre 2009



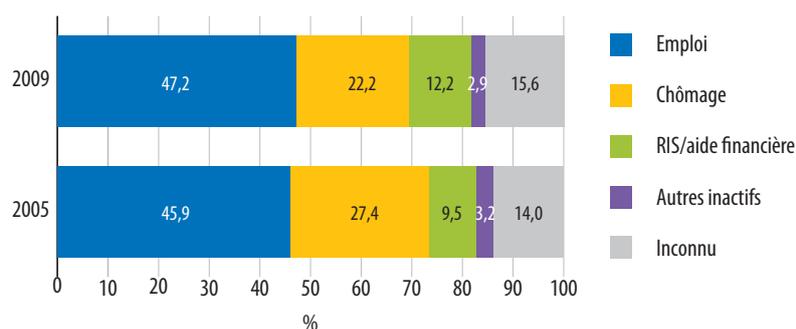
Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2009, Datawarehouse marché du travail et protection sociale, application de base 11 ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Les femmes cheffes de famille monoparentale apparaissent de façon relativement visible dans les fichiers de la sécurité sociale. En effet, parmi les femmes des autres catégories, on constate que le statut «inconnu» est nettement plus élevé. Il est probable qu'une certaine part des femmes vivant avec leur partenaire et ayant au moins trois enfants à charge se retrouve dans le statut «inconnu» de la BCSS en tant que femme au foyer. Si ces femmes au foyer ne sont pas forcément en situation de pauvreté au niveau du ménage, elles ne disposent pas de ressources propres et sont en situation de dépendance financière par rapport à leur partenaire.

L'évolution du statut socioéconomique des femmes cheffes de famille monoparentale entre 2005 et 2009 (figure I-3-3) indique une diminution de la part de demandeuses d'emploi indemnisées (-19 %), s'accompagnant d'une très

légère hausse de la part de l'emploi (+3 %), une certaine hausse du statut «autre» (+11 %) et une hausse relativement importante de la part des bénéficiaires RIS (+28 %). Ce constat pose la question de l'impact des sanctions de l'ONEM notamment dans le cadre du plan d'activation du comportement de recherche, qui touchent de façon plus importante les femmes cheffes de famille monoparentale (par rapport à la moyenne des femmes) (Wagener, 2013 et chapitre «activités»).

Figure I-3-3 : Répartition des femmes de 25 à 49 ans selon leur statut socioéconomique, Région bruxelloise, 4^{ème} trimestre 2005 et 2009



Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2005 et 2009, Datawarehouse marché du travail et protection sociale, application de base 11, calculs propres

3.2 LES FEMMES ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

La pauvreté des femmes est en grande partie liée à leur position sur le marché du travail. Cette dernière est elle-même liée au partage des rôles au sein du ménage, et plus généralement à «la division sociale et sexuelle du travail professionnel et domestique» (Chesnais J-C, 1985). Découlant d'un enchevêtrement de facteurs notamment culturels et politiques, le travail domestique est historiquement et encore bien souvent assigné à la femme.

Il existe en effet des inégalités importantes entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, tant au niveau de la participation que de la qualité et du type d'emplois occupés. Cette inégalité est parfois peu visible au travers des indicateurs les plus utilisés comme le taux de chômage.

Outre la situation financière des femmes en général, la question de leur position sur le marché du travail a des conséquences en termes d'autonomie financière au sein du ménage et en cas de séparation. Par ailleurs, la position des femmes sur le marché du travail est souvent liée à la présence d'enfants. En cas de séparation, c'est généralement la femme qui s'occupera des enfants. Ces femmes présentent des difficultés particulières sur le marché de l'emploi, étant donné les problèmes de conciliation entre la prise en charge des enfants et l'emploi ou les exigences des mesures d'activation (cf. partie III).

Bon nombre de politiques ou législations ont des conséquences qui ne sont pas neutres du point de vue du genre, comme le statut de cohabitant par exemple, ou encore la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Certains aspects liés aux allocations de chômage des femmes (accès, montant) et à l'impact différent sur les hommes et les femmes de certaines réglementations de chômage seront abordés dans le chapitre «activités» (partie II du rapport).

3.2.1 La présence des hommes et des femmes sur le marché de l'emploi

Afin de mettre en évidence la situation des femmes sur le marché de l'emploi, les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont présentés (figure I-3-4) sur base des données de l'Enquête sur les forces de travail. La définition de ces différents taux est rattachée en annexe (annexe 2).

Il faut souligner que le terme d'activité et d'inactivité fait strictement référence ici à la participation au marché du travail tel que défini par le Bureau International du Travail (BIT). Le terme tel qu'utilisé ici fait donc référence à la terminologie des analyses du marché du travail mais ne signifie en rien l'absence d'activités dans la vie en général. Bien au contraire, les femmes en situation d'«inactivité» sont souvent surchargées, entre les tâches domestiques et parentales et la prise en charge éventuelle d'autres personnes dépendantes, ou encore, dans certains cas, le temps consacré à des obligations administratives, par exemple

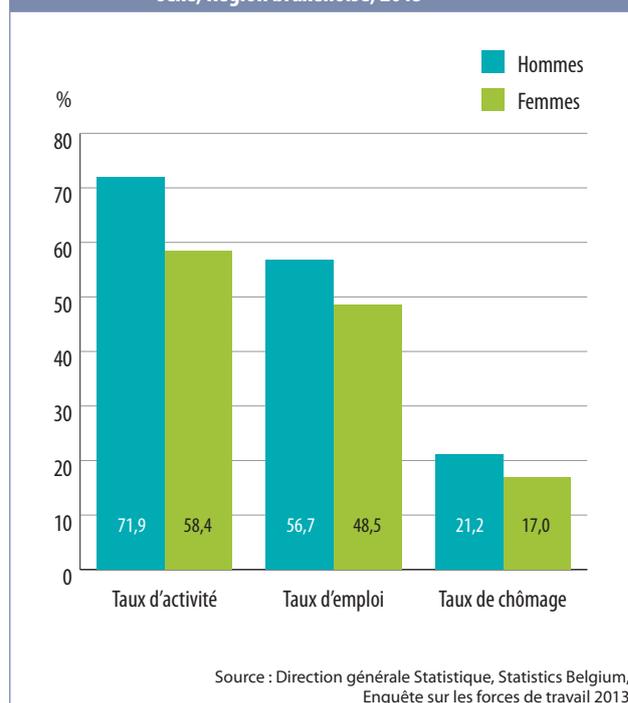
en vue de maintenir un accès à l'aide sociale (cf. chapitre «activités» et chapitre «parcours de vie et aide»).

Des femmes toujours plus actives sur le marché du travail, mais les inégalités de genre perdurent...

Le taux d'activité des femmes a tendance à augmenter de façon continue ces dernières décennies, et ce dans les trois régions. Toutefois, cette croissance a été nettement plus forte en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie. Cela peut s'expliquer par différents facteurs, notamment migratoires comme le déménagement hors de Bruxelles des femmes plus présentes sur le marché du travail (effet de suburbanisation des classes moyennes) (Marissal et al, 2006). La surreprésentation à Bruxelles à la fois de ménages en situation de précarité et de ménages très favorisés (aux deux extrêmes de la distribution des revenus) au sein desquelles les femmes au foyer sont éventuellement plus présentes pourrait également contribuer à cette évolution.

Le taux d'activité des femmes restent malgré tout largement plus bas que celui des hommes, quelle que soit la Région. En Région bruxelloise, cet écart est particulièrement important : parmi les 15-64 ans, le taux d'activité y est beaucoup plus bas chez les femmes (58,4 %) que chez les hommes (71,9 %). Sans considérer les étudiants, la surreprésentation des femmes parmi la population inactive s'observe de façon encore plus prononcée dans la tranche d'âge où elles sont susceptibles d'avoir de jeunes enfants, soit entre 25 et 39 ans.

Figure I-3-4 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage (BIT) par sexe, Région bruxelloise, 2013



Le taux d'activité plus bas des femmes s'expliquent par différents facteurs, notamment les suivants :

- l'inactivité des femmes apparaît fortement corrélée avec **la présence d'enfants**, à l'inverse des hommes (cf. infra). **Les femmes restent majoritairement en charge du travail domestique** et des enfants dans le ménage. Les difficultés de conciliation des temps de vie représentent un facteur important de retrait des femmes du marché du travail, qui dépend en grande partie de l'âge et du nombre d'enfants. D'autres femmes se retirent du marché du travail pour s'occuper d'un enfant malade ou handicapé ou d'un parent dépendant.
- **la flexibilité accrue de l'emploi et les horaires atypiques** fréquents dans les secteurs où se concentrent des femmes peu qualifiées (ex. nettoyage) combiné à l'absence de places en crèches à un coût abordable et à horaire variable rendent d'autant plus difficile cette conciliation.
- **les inégalités salariales entre hommes et femmes** impliquent que les femmes sont plus incitées que les hommes à se retirer du marché du travail pour assurer les tâches familiales étant donné leur niveau de salaire souvent plus bas (Observatoire bruxellois de l'Emploi, 2014). Cependant, «le calcul financier ne suffit pas à expliquer le retrait du marché du travail des femmes : ce calcul se combine avec des conditions défavorables sur le plan professionnel et une vision particulière du rôle de la mère au sein du couple, avec une grande importance donnée au bien-être familial et à l'éducation des enfants» (Dieu A-M et al, 2010).
- **l'éventuelle non-rentabilité du travail de même que la qualité des emplois offerts** (salaires trop bas, temps partiel), représentent des facteurs pouvant contribuer «en soi» à expliquer le taux d'inactivité plus élevé des femmes en général (Lemière et al, 2013 et Marc, 2008).
- **certaines politiques et législations** contribuent à entretenir voire à renforcer l'inégale répartition du travail domestique entre les hommes et les femmes (Lemière et al, 2013 ; Meulders et al, 2010).

Une inégalité de genre partiellement masquée par l'indicateur du taux de chômage

En Région bruxelloise, le taux de chômage des femmes a augmenté depuis le début des années 2000, à l'instar de celui des hommes. Actuellement, les taux de chômage (définition du Bureau International du Travail - BIT^[7]) diffèrent peu entre les hommes et les femmes quelle que soit la Région^[8]. En 2013, en Région bruxelloise, une fois sur le marché de l'emploi, les femmes présentent même un risque

[7] Pour être considéré comme chômeur selon le BIT, trois conditions doivent être remplies : être sans travail (ne pas avoir travaillé, ne fût-ce qu'une heure, durant une semaine de référence), être disponible pour travailler (la personne peut commencer un travail dans un délai de deux semaines) et être en recherche active d'emploi (c.-à-d. avoir effectué certaines méthodes «actives» de recherche les 4 dernières semaines précédant l'entretien avec l'enquêteur).

[8] Rappelons que, quelque soit le sexe, le taux chômage est plus élevé en Région bruxelloise que dans les deux autres régions.

moins élevé de chômage BIT que leurs homologues masculins (17,0 % contre 21,2 %)^[9].

Pris isolément, cet indicateur très fréquemment utilisé masque les fortes inégalités de genre en termes de participation au marché de l'emploi. De manière générale, il est essentiel de travailler avec plusieurs indicateurs pour l'analyse du marché du travail, mais cela s'applique de façon encore plus importante lorsqu'on adopte une perspective de genre. En effet, l'inégalité des sexes joue davantage au niveau de la participation au marché de l'emploi : comparativement aux hommes, «Les femmes sans-emploi sont plus souvent inactives que chômeuses» (Lemière et al, 2013). En Région bruxelloise, 80,7 % des femmes sans emploi sont inactives, contre 64,8 % pour les hommes.

3.2.2 Le taux d'emploi par type de ménage

Les inégalités de genre sur le marché de l'emploi affectent plus particulièrement certains groupes de femmes, comme les moins diplômées, les ressortissantes non-européennes, les femmes seules avec enfants,... un niveau de scolarité faible ainsi que le fait d'être de nationalité non-européenne apparaît encore plus pénalisant pour les femmes que pour les hommes (cf. dossier «femmes et emploi», à paraître).

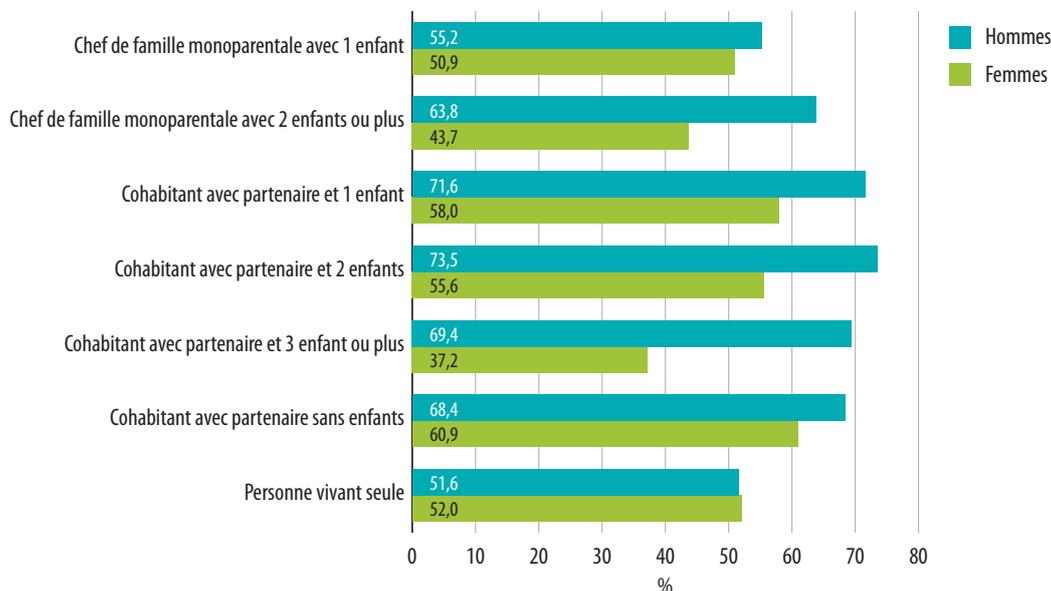
Nous présentons ici uniquement l'influence du type de ménage sur la situation sur le marché de l'emploi. Cette influence révèle des disparités de genre très importantes.

En Région bruxelloise, sur base des données Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)^[10], en 2009, le taux d'emploi des isolés indique l'absence de différence de genre (figure I-3-5). Par contre, une fois en couple, l'écart entre femmes et hommes commence à se creuser, et il augmente avec la présence et le nombre d'enfants dans le ménage. Pour les femmes, le taux d'emploi diminue de façon importante avec la présence et du nombre d'enfants, alors que cela n'est pas le cas pour les hommes. La présence d'enfants dans le ménage exerce donc un impact différent chez les femmes et les hommes (Meulders et al, 2010). Les femmes seules avec enfants présentent également un taux d'emploi très faibles.

[9] Le constat particulier à Bruxelles de taux de chômage BIT des hommes supérieur à celui des femmes ne se vérifie cependant pas en termes de taux de «chômage administratif» (concernant les demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris). En effet, les femmes sont généralement surreprésentées dans le «halo du chômage» (Fauvel H., 2014), c'est-à-dire parmi les personnes qui souhaitent travailler mais sont comptabilisées comme inactives selon la définition du Bureau International du Travail (cf. dossier femmes et emploi à Bruxelles, à paraître).

[10] Les diplomates et fonctionnaires internationaux sont inclus dans la base de données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Ceux-ci n'ayant pas de lien avec la sécurité sociale belge, leur statut socioprofessionnel n'est pas défini dans la base de données. Ils sont repris dans une catégorie «autres» considérée dans les analyses comme «sans emploi», alors que cela ne correspond pas forcément à leur situation réelle. Les taux d'emploi sont donc sous-estimés.

Figure I-3-5 : Taux d'emploi des femmes et des hommes de 25 à 49 ans par type de ménage et nombre d'enfants en Région bruxelloise, 4^{ème} trimestre 2009



Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2009, Datawarehouse marché du travail et protection sociale, application de base 11, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Le taux d'emploi des femmes est également influencé par l'âge des enfants dans le ménage (Observatoire bruxellois de l'emploi, 2009). Il apparaît que le fait qu'avoir des enfants entrave la participation des mères sur le marché de l'emploi de façon plus importante en Région bruxelloise que dans les deux autres régions (Observatoire bruxellois de l'emploi, 2010). Le taux d'emploi des femmes baisse dès la naissance de leur premier enfant, tandis que dans les deux autres régions, c'est seulement à partir du troisième enfant qu'une diminution est constatée. Le manque de structures d'accueil de la petite enfance financièrement accessibles et adaptées pour les habitants de la Région contribue à ce phénomène. Cela constitue un obstacle à l'emploi important, subi de façon beaucoup plus importante pour les femmes. «*L'investissement public dans les structures d'accueil est donc une condition nécessaire pour un accès des femmes au marché du travail à l'égal des hommes, même si cette condition n'est pas suffisante*», conclut l'Observatoire bruxellois de l'emploi (2010). Le taux de couverture de l'accueil collectif de la petite enfance apparaît en outre très inégalement réparti sur le territoire : les quartiers du croissant pauvre notamment, où les jeunes enfants sont proportionnellement plus nombreux, sont parmi les moins bien fournis (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, 2010 et Humblet, 2011).

Rappelons que le manque de structures d'accueil adaptées n'est pas l'unique facteur d'inactivité des femmes. «*Les stéréotypes associés aux rôles sociaux des hommes et des femmes ainsi que la division sexuée des filières d'enseignement, des formations puis des emplois, pèsent de tout leur poids dans les stratégies familiales. Pour diverses raisons, les femmes peuvent avoir été amenées à arrêter de travailler, en partie ou complètement, pour se consacrer au bon fonctionnement de*

leur ménage.» (Observatoire bruxellois de l'emploi, 2009). À noter que l'inactivité plus importante des femmes peut également être liée à la prise en charge de parents dépendants. Outre l'accueil des jeunes enfants, il importe de garder également à l'esprit la question de la prise en charge de parents dépendants dans le cadre de l'articulation entre vie de famille et vie professionnelle, qui se posera de façon encore plus importante avec le vieillissement de la population (Lemière et al, 2013).

En outre, il faut souligner l'existence probable de discrimination à l'embauche vis-à-vis des femmes et en particulier des mères : la maternité, avérée ou «suspçonnée», peut constituer une réticence des employeurs à l'embauche des femmes (Lemière et al, 2013).

Il faut garder à l'esprit que différents facteurs pénalisant sur le marché du travail (niveau de diplôme faible, nationalité non-européenne, famille monoparentale,...) peuvent se cumuler, renforçant les difficultés d'accès à l'emploi et les inégalités en général (cf. partie III).

3.2.3 La précarité de l'emploi au féminin

La réalité de la situation des femmes sur le marché de l'emploi est rendue partiellement invisible si on l'étudie uniquement au travers du prisme des principaux indicateurs du marché du travail (Lemière et al, 2013). Les taux d'emploi et de chômage n'indiquent en effet rien sur la qualité des emplois occupés, et ne rendent donc pas compte de l'importance de la précarité de l'emploi parmi les femmes. Il existe de fortes disparités entre les hommes et les femmes au niveau de l'emploi, tant en termes d'occupation de

postes avec des responsabilités (ségrégation verticale^[11]) qu'en termes de concentration dans certains secteurs (ségrégation horizontale). Les emplois et les professions que les femmes occupent diffèrent donc souvent de ceux des hommes, de même que la qualité de ces emplois. En effet, la qualité de l'emploi apparaît plus défavorable pour les femmes sur plusieurs plans (temps partiel, salaire,...)^[12].

Pour les femmes, **la présence d'enfants implique souvent des ruptures dans les trajectoires professionnelles** (que ce soit au travers d'une interruption de l'activité, un congé parental, un temps partiel, un déclassement professionnel involontaire, etc.) ce qui est nettement moins le cas chez les hommes. Au long de la vie, les femmes connaissent donc plus souvent des passages d'inactivité et des emplois précaires impliquant des trajectoires de carrières éventuellement «descendantes», au contraire des hommes. Cette inégalité au niveau des carrières entretient le modèle de répartition des tâches inégalitaire au départ «les femmes articulant travail et famille et les hommes investissant dans la carrière» (Lemière et al, 2013).

La discrimination envers les femmes peut aussi affecter leur parcours professionnel, que cela soit au moment de leur embauche, pour obtenir une augmentation ou un meilleur poste, ou encore dans le cadre de leur travail au quotidien (harcèlement,...). La discrimination envers les femmes peut être purement liée au genre et/ou peut être liée à la maternité.

La grossesse et la maternité sont en effet souvent perçues comme des inconvénients sur le marché du travail. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes relève que les notifications (plaintes ou demandes d'information) relatives à un cas de discrimination en raison de la grossesse, de l'accouchement ou de la maternité d'une femme représentent un tiers des notifications dans le domaine du travail. Cela porte toutefois sur de très petits nombres car peu de personnes victimes de discrimination le signalent (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2013). Par ailleurs, le retour d'un congé de maternité peut éventuellement constituer un moment de déclassement professionnel (relégation dans des postes moins bien rémunérés) (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, 2009).

Notons que le travail précaire peut impliquer ce qu'on appelle des «pièges financiers» ou «pièges à l'emploi», qui

font référence à une situation dans laquelle le fait de passer du statut d'allocataire social à celui de travailleur implique une très faible augmentation des revenus, voire une perte financière compte tenu des dépenses supplémentaires que cela induit (cf. chapitre «activités»).

a) La concentration des femmes dans certaines professions ou secteurs associés à une précarité en termes de salaires ou de conditions de travail

La ségrégation horizontale fait référence à la concentration des femmes ou d'hommes dans certains secteurs d'activité ou certaines professions. Celle-ci résulte en partie de la non-mixité des filières d'enseignement, mais pas uniquement. D'autres facteurs peuvent éventuellement renforcer la ségrégation d'origine éducative, comme le poids des représentations sociales et sexuées du métier, des pratiques discriminantes des employeurs, etc. (Couppié et Epiphane, 2006).

La part des femmes parmi les actifs occupés bruxellois est particulièrement élevée dans le secteur non-marchand, en l'occurrence les secteurs de l'éducation (67,7 %), de la santé et de l'action sociale^[13] (qui inclut une grande partie de l'emploi titres-services^[14]) (67,1 %), les activités de services administratifs et de soutien (qui inclut notamment le secteur de l'intérim et du nettoyage de bâtiment et industriel) (61,0 %) et les autres activités de services (qui inclut notamment les activités des organisations associatives) (60,4 %)^[15].

De manière générale, certaines professions sont également très féminisées comme aide-ménagère, secrétaire, institutrice maternelle, aide à domicile, infirmière, sage-femme, aide-soignante, caissière, etc. Certaines de ces professions sont associées à une précarité en termes de salaires et de temps de travail (temps partiel), d'horaires et/ou de conditions de travail.

Outre la ségrégation basée sur le genre, il existe également une «ethno-stratification» du marché de l'emploi bruxellois. On retrouve par exemple une proportion importante de femmes d'Europe de l'Est et de l'Afrique centrale dans le secteur de la santé et action sociale tandis que les femmes marocaines et turques sont plus présentes dans les services administratifs et de soutien (ce qui comprend le secteur de l'intérim et du nettoyage) (Observatoire Bruxellois de l'Emploi, 2012). L'importance de la stratification du marché de l'emploi sur base du sexe et de la nationalité ou de

[11] La ségrégation verticale fait référence au fait que les hommes et les femmes occupent des postes de niveau de fonction différents, les femmes étant surreprésentées dans les fonctions à faible responsabilité (et donc à plus faibles revenus), à l'inverse des hommes. Les freins qui empêchent les femmes d'accéder à des fonctions à haute responsabilité est appelée «plafond de verre» (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2011a).

[12] Notons que la part de contrats à durée déterminée est légèrement plus élevée parmi les femmes (12,7 %) que parmi les hommes (11,7 %) à Bruxelles (Direction générale Statistique, Statistics Belgium, Enquête sur les forces de travail 2013). La taille de l'échantillon étant limitée, ces chiffres doivent être considérés comme indicatifs.

[13] Pour une analyse plus approfondie du secteur de l'action sociale, voir la contribution de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi dans les «Regards croisés»: «L'action sociale : la qualité de l'emploi au crible du salaire et du genre».

[14] Au niveau de la Belgique, environ 60 % de l'emploi titres-services se trouvent dans le secteur de la santé humaine et action sociale, et environ 30 % est repris dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (source : Monitoring socio-économique 2013).

[15] Direction générale Statistique, Statistics Belgium, Enquête sur les forces de travail 2013. La taille de l'échantillon étant limitée, ces chiffres doivent être considérés comme indicatifs.

l'origine est mise en évidence dans différentes études (SPF Emploi 2013, Centre pour l'égalité des chances 2012, etc.).

Les titres-services, qui ont connu un développement particulièrement important à Bruxelles, représentent un exemple de secteur pratiquement exclusivement féminin, où les salaires sont peu élevés et les conditions de travail difficiles : en 2012, 21 079 bruxellois(es) travaillent dans ce secteur, dont 95,1 % de femmes (cf. chapitre «activités»).

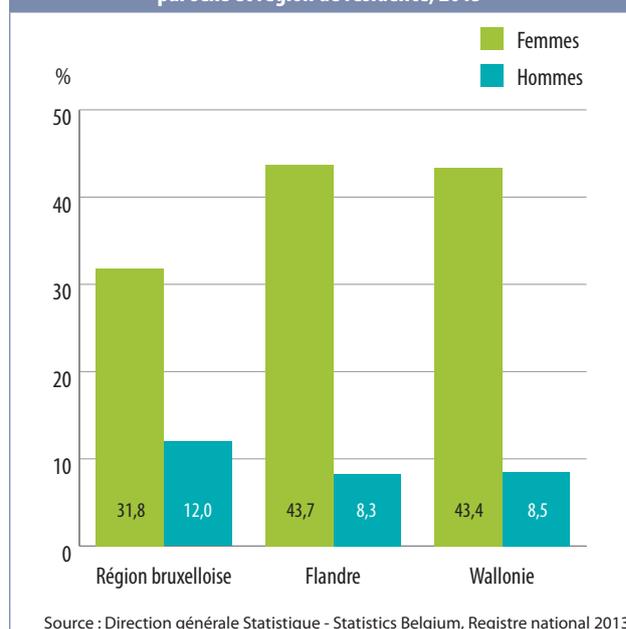
b) Temps partiel

Le temps partiel, en fonction du secteur et de la situation du ménage, va souvent de pair avec une précarité financière. Or, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes.

Parmi les 88 900 personnes qui travaillent à temps partiel en Région bruxelloise, 68,8 % sont des femmes. La part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total parmi les femmes est 2,5 fois plus élevée en Région bruxelloise et plus de 5 fois plus élevée en Flandre et en Wallonie que parmi les hommes (figure I-3-6).

Les femmes sont en outre surreprésentées (56,6 %) parmi les «demandeurs/ses d'emploi qui travaillent», c.-à-d. les personnes qui travaillent à temps partiel mais sont demandeuses d'emploi à temps plein (avec maintien des droits et allocations de garanties de revenus)^[16].

Figure I-3-6 : Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total, par sexe et région de résidence, 2013

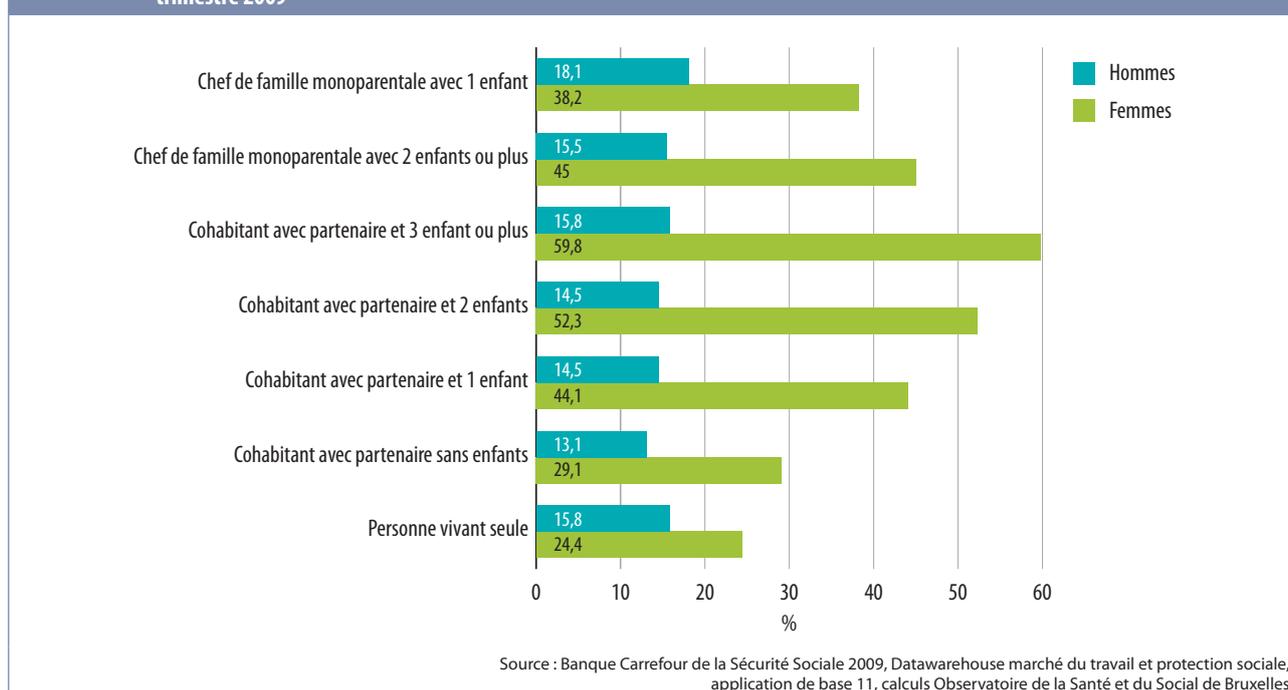


On peut constater que le travail à temps partiel des femmes est fortement lié à la présence d'enfants, contrairement aux hommes, pour lesquels le type de ménage semble peu influencer le fait de travailler à temps partiel (figure I-3-7).

Pour les femmes, les raisons de travailler à temps partiel sont en effet plus fréquemment liées à des contraintes familiales que pour les hommes : en Région bruxelloise,

[16] Au total, 5 384 travailleurs à temps partiel avec maintien de droits en Région bruxelloise en 2013. Source : Office national de l'emploi (ONEM).

Figure I-3-7 : Part de travail à temps partiel parmi les travailleurs salariés de 25 à 49 ans par type de ménage, Région bruxelloise, 4^{ème} trimestre 2009



36,5 % des femmes qui travaillent à temps partiel mentionnent des raisons liées à l'absence de services de soins disponibles pour leurs enfants/autres personnes dépendantes ou à d'autres raisons personnelles ou familiales, contre approximativement 21,4 % parmi les hommes. Près de la moitié (49,9 %) des hommes qui travaillent à temps partiel expriment qu'ils sont dans cette situation car ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein ou que l'emploi souhaité n'était disponible qu'à temps partiel, tandis que ce pourcentage est de 38,1 % parmi les femmes^[17].

De manière générale, l'emploi à temps partiel est rarement choisi, mais résulte de contraintes liées au marché du travail, à l'absence de structures d'accueil, etc. Certains auteurs apportent d'ailleurs une nuance à la notion de temps partiel dit «subi» versus temps partiel «choisi» en ajoutant une catégorie supplémentaire de temps partiel «par compromis», référant à une forme de situation intermédiaire entre choix véritable et contraint, notamment dans les cas où la répartition inégale des charges des tâches ménagères et de la garde des enfants pousse les femmes à «choisir» le temps partiel (Valenduc, 2014). En effet, «travailler à temps partiel est souvent une norme intériorisée par les femmes comme une «bonne solution» pour articuler vie professionnelle et familiale» (Lemière et al, 2013). Or, ce choix ne prend généralement pas la mesure des conséquences à long terme sur les carrières, leur pension, leur indépendance économique.

La concentration des femmes dans certains secteurs d'activité et certaines professions contribue également à expliquer la surreprésentation des femmes dans les emplois à temps partiel. **Plusieurs secteurs où les femmes sont largement majoritaires comptent en effet une proportion importante d'emplois à temps partiel** comme le secteur des activités de services administratifs et de soutien, le secteur de la santé et de l'action sociale, de l'éducation et des «autres activités de services».

c) Inégalités salariales

En Belgique en 2010, l'écart salarial entre les hommes et les femmes sur base des salaires annuels bruts est de 23 %. Ces inégalités de salaires résultent des inégalités professionnelles au sens large y compris celle relative à la plus grande part de travailleurs à temps partiel parmi les femmes. Néanmoins, si l'on se base sur les salaires horaires bruts, l'écart salarial persiste et s'élève à 10 %. L'écart salarial augmente si l'on tient compte des avantages extra-légaux (ex. pension complémentaire) (Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, 2013a). En Région bruxelloise, en 2011, le salaire mensuel brut moyen des salariés employés à temps plein au mois d'octobre 2011 est de 2 995 € pour les femmes et 3 258 € pour les hommes (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, 2014).

Une partie de l'écart salarial s'explique par la ségrégation professionnelle horizontale (les femmes étant plus fréquemment dans les secteurs et professions moins rémunérées) et verticale (les femmes étant surreprésentées dans les fonctions à moindre responsabilité donc moins rémunérées). Ce dernier facteur résulte entre autres des carrières féminines plus fragmentées (période plus ou moins longue d'inactivité) du fait de la répartition inégale des tâches familiales, ce qui peut éventuellement être renforcé par des phénomènes de discrimination sur base du genre - souvent liée à la maternité, avérée ou «soupçonnée» (Lemière et al, 2013).

Si une part de l'écart salarial peut être expliqué par des éléments observables, une autre part demeure inexpliquée «*même en ayant les mêmes caractéristiques que les hommes, les femmes gagnent moins. C'est-à-dire qu'une femme ayant la même ancienneté, le même âge, travaillant dans le même secteur, avec la même profession et le même niveau de diplôme qu'un homme gagnera moins que celui-ci.*» (Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, 2013a).

3.3 REVENUS DE REMPLACEMENT ET ALLOCATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'AIDE SOCIALE

La sécurité sociale prévoit différents **revenus de remplacement** pour ceux qui ne peuvent participer au marché du travail (ex. pensions, allocations de chômage, indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité). Pour pouvoir bénéficier de ces revenus de remplacement, il faut avoir versé au préalable des cotisations sociales suffisantes. De manière générale, on note un renforcement des conditions d'accès à ces revenus de remplacement ces dernières années (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2013). Pour les allocations de chômage, il faut également répondre à certaines conditions notamment au niveau de la preuve de recherche active d'emploi et la disponibilité au travail. Ces conditions peuvent induire des différences de genre au niveau de l'accès aux revenus de la sécurité sociale (voir chapitre «Activités» et partie III) : une mère seule aura par exemple souvent des difficultés particulièrement importantes à répondre aux exigences de disponibilité au travail. Les personnes qui ne répondent pas à ces exigences, de même que celles qui n'ont pas travaillé ou dont le travail n'a pas permis de cotiser suffisamment, et qui n'ont donc pas droit au filet de la sécurité sociale, peuvent sous certaines conditions demander des **allocations d'aide sociale** sous forme d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) du CPAS ou d'une Garantie de Revenu pour les Personnes Âgées (GRAPA).

[17] Source : Direction générale Statistique, Statistics Belgium, Enquête sur les forces de travail 2013 ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. L'échantillon étant de très petite taille, les chiffres sont à considérer comme indicatifs.

Tableau I-3-1 : Seuil de risque de pauvreté et montant des allocations minimales (par mois) au 06/06/2014

	Isolés	Co-habitants	Couple avec 2 enfants	Famille monoparentale avec 2 enfants
Seuil de risque de pauvreté (EU-SILC 2012, revenus 2011)	1 003 €		2 106 €	1 605 €
Revenu d'intégration sociale (CPAS) (1)	817,36 €	544,91 €	1 089,82 €	1 089,82 €
Prestations familiales garanties (pour 2 enfants de moins de 6 ans) (1)			336,4 €	336,4 €
Allocation d'insertion ONEM (plus de 21 ans) (1)	817,96 €	425,36 € 453,44 € (2)	1 105,78 €	1 105,78 €
Allocation de chômage minimum (1)	953,16 €	714,74 € 503,62 € (3)	1 134,9 €	1 134,9 €
Allocation maximum (4) de remplacement de revenu pour personne handicapée	817,8 €	545,2 €	1 090,4 €	1 090,4 €
Pension minimum des employés pour carrière complète (1)	1 123,34 €		1 403,73 €	
Pension minimum des indépendants pour carrière complète (1)	1 060,94 €		1 403,73 €	
Pension de survie (employés) (1)	1 105,67 €			
Pension de survie (indépendants) (1)	1 060,94 €			
Garantie de revenu aux personnes âgées (1)	1 011,70 €	674,46 €		
(1) Valable à la date du 01/09/2013 (2) Cohabitant privilégié : le chômeur et le conjoint disposent uniquement de revenus de remplacement. (3) Montant dégressif avec la durée de chômage. Les deux premières années, le montant est de 717,74 € et diminue ensuite progressivement pour atteindre un montant forfaitaire de 503,62 € après 49 mois. (4) Valable à la date du 01/04/2014. On ne reçoit pas nécessairement le montant maximum correspondant à sa situation familiale. Un montant est fixé après avoir examiné les revenus du ménage.				
Source : EU-SILC 2012, Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, Office National de l'Emploi, Office national des Pensions, SPP Intégration Sociale				

3.3.1 Des montants souvent inférieurs au seuil de risque pauvreté

Les revenus de remplacement et allocations d'aide sociale assurent aux ayants-droits une protection contre l'absence totale de revenus, mais n'offrent pas toujours une protection suffisante contre la pauvreté.

Les montants minimum des revenus de remplacement et des allocations, repris au tableau I-3-1, sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté, à l'exception des pensions et de la GRAPA (taux isolé). Les montants supérieurs au seuil de risque de pauvreté sont indiqués en caractères gras dans le tableau. De manière générale, la protection contre la pauvreté offerte par les revenus minimum est - encore - moins efficace pour les couples avec enfants que pour les isolés. L'augmentation des allocations (RIS, chômage, etc.) par personne à charge est en effet trop faible (ou parfois même inexistante) pour couvrir les frais y afférant.

Depuis 2005, il existe en Belgique un cadre légal pour adapter le montant des revenus de remplacement et des allocations d'aide sociale à l'évolution générale du bien-être (en plus de l'indexation automatique via l'indice santé)^[18]. Ces adaptations régulières n'ont cependant pas toujours permis d'atteindre des montants supérieurs au seuil de risque de pauvreté notamment dans le cas du revenu d'intégration sociale ou équivalent, octroyé par le CPAS.

En outre, ce mécanisme de liaison au bien-être ne s'applique pas aux allocations familiales (seule l'indexation automatique via l'indice santé est appliquée). Cela implique que les montants de base et des suppléments n'ont pas suivi la hausse du coût de la vie (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2013 ; Cantillon et al. 2013). Les allocations familiales représentent pourtant une source importante de revenus pour les parents en difficulté financière (cf. Partie II, Chapitre 1).

[18] Ce mécanisme d'adaptation au bien-être a été instauré dans la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations. L'objectif est d'assurer une progression du niveau de vie des allocataires sociaux qui reflète a priori l'évolution du niveau de vie général, alors que l'indexation ne sert qu'à assurer le maintien du pouvoir d'achat face à l'inflation. Cependant, les paramètres d'adaptation au bien-être tels que définis dans cette loi sont fixes, et ne sont pas déterminés en fonction de l'évolution des salaires (Bureau Fédéral du Plan, 2011).

3.3.2 Bénéficiaires d'un revenu de remplacement ou d'une aide sociale par genre

Le tableau I-3-2 présente un aperçu du nombre et de la part de femmes et d'hommes qui perçoivent une allocation de chômage ou une allocation d'aide sociale (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées).

Parmi les jeunes et la population d'âge actif, la part d'hommes bénéficiant d'une allocation est plus élevée que dans le cas des femmes. La part de bénéficiaires d'une allocation de chômage est plus importante parmi les hommes que parmi les femmes alors que c'est l'inverse concernant la part de bénéficiaires du revenu d'intégration (ou équivalent).

Dans le groupe des personnes âgées, la part de femmes avec une allocation est plus élevée que celle des hommes. La différence est principalement due à la part plus importante de femmes bénéficiant d'une allocation pour personnes handicapées.

3.3.3 Bénéficiaires du revenu d'intégration (ou équivalent)

Les personnes ne disposant pas de ressources suffisantes et qui n'ont pas ou plus droit à des revenus via la sécurité sociale, peuvent, sous certaines conditions, faire appel au CPAS pour un revenu d'intégration ou équivalent. En janvier 2013, la Région bruxelloise comptait 19 398 femmes

bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou équivalent) contre 16 453 hommes. La différence entre la proportion d'hommes et de femmes bénéficiaires du revenu d'intégration (ou équivalent) est plus marquée en Région bruxelloise qu'en Flandre et en Wallonie. En Région bruxelloise, les femmes représentent 54 % des bénéficiaires du revenu d'intégration (ou équivalent). Les femmes bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou équivalent représentent 5,2 % de l'ensemble des femmes de 18 à 64 ans dans la Région, alors que le chiffre correspondant est de 4,5 % parmi les hommes. Contrairement aux deux autres régions, entre 2003 et 2012, la part des femmes percevant un revenu d'intégration (ou équivalent) n'a cessé d'augmenter en Région bruxelloise. Une légère baisse est constatée entre 2012 et 2013, tant pour les femmes que pour les hommes (figure I-3-8).

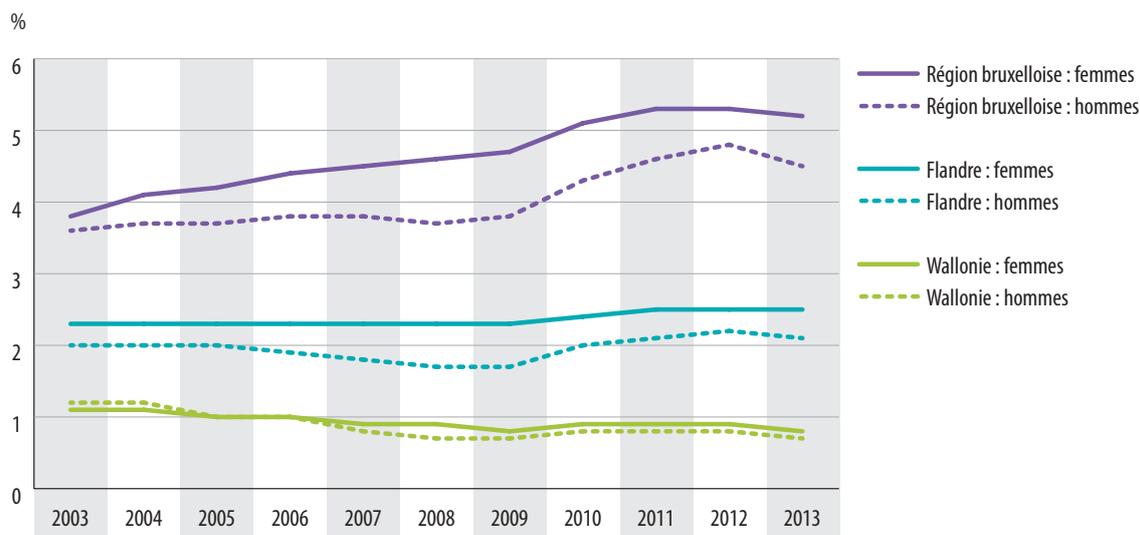
Le montant du revenu d'intégration sociale dépend de la situation familiale du bénéficiaire (cf. tableau I-3-2). Une part importante de femmes bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) sont cheffes de famille (et ont donc au moins un enfant de moins de 18 ans à charge). En effet, pas moins de 41,8 % des femmes bénéficiaires ont une famille à charge, 30,1 % ont le statut de cohabitant et 28,2 % sont isolées. Parmi les hommes bénéficiaires du RIS, seuls 12 % vivent avec une famille à charge, 35,6 % sont cohabitants et la majorité est isolée (52,2 %) (figure I-3-9).

Tableau I-3-2 : Nombre de personnes percevant une allocation d'aide sociale ou une allocation de chômage par groupe d'âge et sexe, Région bruxelloise, janvier 2013

	Nombre			% dans la population		
	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total
Jeunes (18-24 ans) : population totale	53 070	49 831	102 901	100 %	100 %	100 %
CPAS : RIS + ERIS	5 500	4 668	10 168	10,4 %	9,4 %	9,9 %
Allocation de chômage et d'insertion	3 499	3 910	7 409	6,6 %	7,8 %	7,2 %
Allocations aux personnes handicapées	261	261	522	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Nombre total de jeunes de 18-24 ans avec une allocation	9 260	8 839	18 099	17,4 %	17,7 %	17,6 %
Population d'âge actif (18-64 ans) : population totale	372 545	367 599	740 144	100 %	100 %	100 %
CPAS : RIS + ERIS	19 398	16 453	35 851	5,2 %	4,5 %	4,8 %
Allocation de chômage	43 990	51 486	95 476	11,8 %	14,0 %	12,9 %
Allocations aux personnes handicapées	6 349	7 277	13 626	1,7 %	2,0 %	1,8 %
Nombre total de 18-64 ans avec allocation	69 737	75 216	144 953	18,7 %	20,5 %	19,6 %
Personnes âgées (65 ans et +) : population totale	93 223	60 961	154 184	100 %	100 %	100 %
GRAPA	9 351	5 854	15 205	10,0 %	9,6 %	9,9 %
CPAS : RIS + ERIS	911	551	1 462	1,0 %	0,9 %	0,9 %
Allocations aux personnes handicapées	6 565	3 215	9 780	7,0 %	5,3 %	6,3 %
Nombre total de 65 ans et + avec allocation	16 827	9 620	26 447	18,1 %	15,8 %	17,1 %

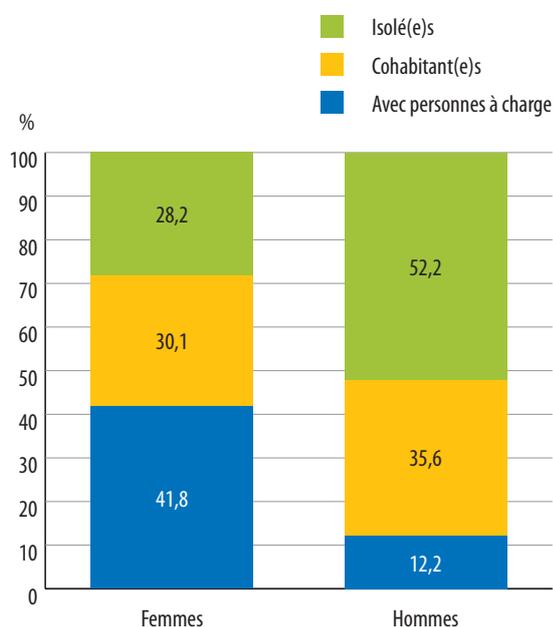
Source : Office national des pensions ; Office National de l'Emploi ; SPF Sécurité sociale ; SPP Intégration sociale ; Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Registre national ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Figure I-3-8 : Evolution de la part de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent (ERIS) dans la population de 18 à 64 ans, par région et par sexe, janvier 2003-2013



Source : SPP Intégration sociale et Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Registre national ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Figure I-3-9 : Répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (ou équivalent) par catégorie et par sexe, 2013



Source : SPP Intégration sociale ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

3.3.4 Garantie de revenu aux personnes âgées

Avec l'âge, les risques de vulnérabilité augmentent (cf. Rapport sur la pauvreté 2008) et ce, tant pour les hommes que pour les femmes, avec une exposition prolongée à ces risques pour les femmes en raison de leur espérance de vie supérieure. En outre, les parcours des femmes étant souvent plus marqués par différentes formes de précarité, les femmes sont davantage exposées à ces risques que les hommes. La pauvreté plus importante parmi les femmes âgées est principalement la conséquence de la plus grande instabilité de leur carrière professionnelle (liée à la répartition inégale des tâches dans le ménage et à des dispositions légales entretenant ces inégalités).

La part de personnes bénéficiant d'une garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) constitue un indicateur de la part de personnes âgées qui doivent subvenir à leurs besoins avec un faible revenu. En 2013, la Région bruxelloise compte 9 351 femmes (61,5 %) pour 5 854 hommes (38,5 %) ^[19] parmi ses 15 205 bénéficiaires d'une garantie de revenu aux personnes âgées. Dans le cas de la Région, cette large majorité féminine s'explique surtout par l'espérance de vie plus longue des femmes, mais également par le fait que les femmes ont acquis moins de droits à la pension que les hommes en raison de leur carrière plus précaire (travail à temps partiel, inactivité sur le marché de l'emploi, salaires bas, etc.).

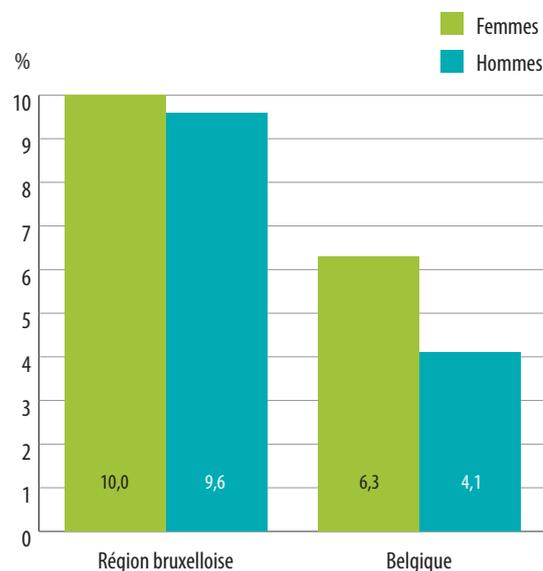
[19] La grande majorité des femmes bénéficiaires de la GRAPA sont isolées, ce qui n'est pas le cas des hommes.

En Région bruxelloise, la part de bénéficiaires GRAPA parmi les femmes (10,0 %) est légèrement plus élevée que parmi les hommes (9,6 %), mais l'écart est nettement moins important qu'au niveau de la Belgique. La part de bénéficiaires de la GRAPA est en outre plus importante à Bruxelles que dans l'ensemble de la Belgique quel que soit le sexe, ce qui reflète la précarité importante des personnes âgées dans la Région (voir figure I-3-10).

Si la différence entre la part de bénéficiaires GRAPA parmi les femmes (10,0 %) et les hommes (9,6 %) est relativement peu importante à l'heure actuelle en Région bruxelloise, il n'en a pas toujours été ainsi (figure I-3-11). Alors que cet écart entre les hommes et les femmes était plus important en 2005, la part de bénéficiaires GRAPA parmi les hommes a, depuis, augmenté davantage que celle des femmes.

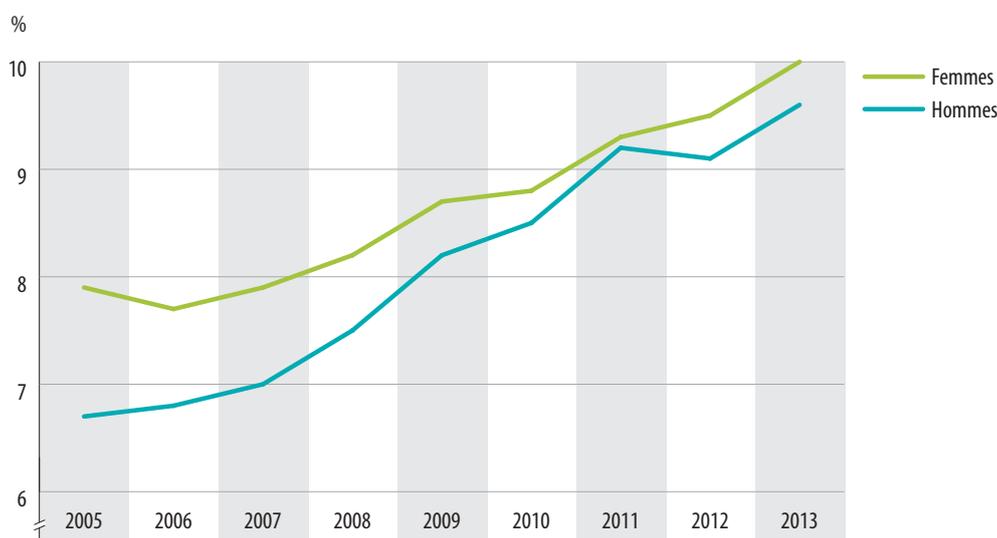
Notons que l'augmentation de la part de bénéficiaires de la GRAPA parmi les personnes âgées depuis 2006 est constatée dans toute la Belgique. Cette augmentation peut être expliquée par différents facteurs : une précarisation des personnes âgées (liée entre autres à la précarisation généralisée des carrières et de l'emploi), l'augmentation de l'espérance de vie et le relèvement des seuils de revenus donnant droit à une GRAPA au cours de cette période, permettant à un plus grand nombre de personnes âgées d'en bénéficier (www.indicators.be et Van den Bosch & De Vil, 2013).

Figure I-3-10 : Part des bénéficiaires de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) dans la population de 65 ans et plus, par sexe, Région bruxelloise et Belgique, 2013



Source : Office national des pensions (2013), Statistiques annuelles et Registre national ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Figure I-3-11 : Evolution de la part des bénéficiaires de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) dans la population de 65 ans et plus, par sexe, Région bruxelloise, janvier 2005-2013



Source : Office national des pensions et Registre national ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

PARTIE II

FEMMES, PRÉCARITÉS ET PAUVRETÉ, UNE APPROCHE PAR DOMAINE DE LA VIE

1. SITUATIONS FINANCIÈRES

S'il est bien établi que pauvreté et précarité ne se réduisent pas à un manque de moyens financiers, il n'en ressort pas moins que cet aspect est prégnant voire omniprésent dans la vie de la majorité des femmes rencontrées.

Les conséquences de ce manque chronique de moyens se répercutent dans tous les domaines de la vie. Ainsi, ces déprivations matérielles et financières plus ou moins sévères ont des conséquences tangibles sur le quotidien des femmes et de leurs familles (logement, alimentation, éducation, soins de santé, communication, fracture numérique...). Dans un cadre de grandes difficultés à subvenir à certains besoins fondamentaux et à se garantir un toit, l'accès à des moments de détente, de culture, de loisirs ou de vacances devient impossible.

Cette réalité s'impose dans le quotidien des femmes rencontrées ; il faut compter tout le temps, se débrouiller avec ce qu'il reste, trouver de l'aide. Le manque de ressources financières a également un impact, plus intangible, au niveau du ressenti : le degré d'incertitude pour le futur est tel que le stress et l'anxiété ne sont pas rares (cf. Partie II, Chapitre 5) et démontrent l'impact des situations de précarité sur la santé mentale (Patel & Kleinman, 2003 ; Vandecasteele & Lefebvre, 2006 ; etc.). *«La pauvreté est l'un des facteurs qui ont l'incidence la plus forte sur la santé mentale.»* (Organisation mondiale de la Santé, 2004).

1.1 UNE CHRONICITÉ DES STATUTS PRÉCAIRES ET UN MANQUE DE REVENUS SUR LE LONG TERME

Le revenu est à la fois lié à l'emploi mais aussi à la protection sociale. Or, dans bien des cas, ni l'emploi ni la protection sociale ne permettent de prévenir ou de se préserver de la précarité ou la pauvreté. Si ce constat s'applique à l'ensemble de la population, les femmes disposent plus souvent de plus bas revenus.

La précarité n'est pas seulement liée à la nature de l'emploi souvent précaire pour les femmes (cf. Partie II, Chapitre 2) mais aussi à la trajectoire des femmes (Vie féminine, 2006). Nous observons en effet pour de nombreuses femmes, une entrée dans la précarité, un statu quo ou un enlisement dans la précarité, et ce, malgré des changements de situations et de statut socio-administratifs (cf. Partie III).

D'un emploi au chômage et du chômage à l'emploi ou au revenu d'intégration sociale, ou du revenu d'intégration sociale à l'emploi ou au chômage, ce qu'il y a de remarquable dans le parcours des femmes rencontrées est **le passage fréquent d'une situation précaire à une autre situation précaire** quel que soit le (nouveau) «statut socio-administratif» de la personne (chômage, article 60, bénéficiaire du revenu d'intégration sociale, étudiante, invalide, pensionnée, travailleuse à temps partiel, au noir,...). Quelle que soit la source du revenu, celui-ci se maintient souvent à un niveau bas, impliquant des trajectoires caractérisées par une insécurité permanente.

Cette **mobilité au sein d'un «espace de précarités»** diverses explique en partie **les processus de précarisation et leur consolidation sur le moyen terme** dans des situations de pauvreté, de privations matérielles plus ou moins graves ou de plus en plus graves.

Notons en outre que le passage d'un statut d'allocataire social à l'emploi (souvent précaire) peut engendrer la **perte d'aides complémentaires** liée au statut précédent (en termes d'accès aux soins de santé, de mobilité, d'énergie, d'exonérations de taxes, de «facilités» comme les plans de paiements,...), ce qui peut contribuer à de faibles différences de rémunération entre les situations d'emploi précaire et de non emploi, voire impliquer des «pièges à l'emploi» (cf. chapitre «Activités»).

1.2 DES REVENUS INSUFFISANTS ET INCERTAINS

Sur base des revenus individuels, si l'on partage la population générale de la Belgique en fonction de trois groupes de revenus (faibles, moyens, élevés), **les femmes sont largement surreprésentées dans la «classe de revenus faibles»** (où elles représentent 72 % des personnes concernées en Belgique) (Meulders et al, 2011)^[20].

Parmi les femmes interviewées, les sources de revenus (s'il y a un revenu^[21]) les plus fréquentes sont le chômage et le CPAS. Mais qu'il s'agisse d'allocations de chômage, du revenu d'intégration sociale (ou équivalent), d'indemnités d'invalidité, d'emploi article 60 ou d'un revenu du travail à temps partiel, leur revenu mensuel est généralement compris entre 800 et 1 200 euros donc autour du seuil de risque pauvreté actuel, voire largement en dessous pour les femmes seules avec enfants.

Le montant des revenus - revenus du travail, de remplacement ou d'aide sociale - est donc souvent insuffisant pour des femmes seules ou des familles. Il ne permet pas de clôturer l'ensemble des paiements du budget mensuel du ménage. Cette situation s'avère particulièrement aigüe pour bon nombre de femmes seules avec enfants et de femmes retraitées et isolées, qui ne parviennent souvent pas à joindre les deux bouts sans recourir à une demande d'aide complémentaire du CPAS (ou à d'autres services d'aide sociale, aux organismes privés caritatifs ou aux organismes humanitaires). En janvier 2013, la Région bruxelloise comptait 19 398 femmes bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou équivalent) contre 16 453 hommes (cf. Partie I)^[22]. Au premier trimestre de 2011, 1 312 femmes ont bénéficié d'un revenu d'intégration (ou équivalent) complémentaire en plus d'un autre revenu de la sécurité sociale, contre 689 hommes^[23].

De plus, **l'accès de plus en plus conditionnel aux revenus de remplacement et d'aide sociale** (de même que la dégressivité des allocations de chômage) et l'incertitude qui en résulte, pèsent de façon importante sur les personnes qui en sont tributaires et transparaissent dans le discours des femmes et des professionnels rencontrés. Notons également que les **délais d'attente** pour obtenir un revenu ou une aide «ne pardonnent pas» lorsque l'on n'a aucune réserve financière. Par ailleurs, les phénomènes de nonaccès au droit sont importants (cf. Partie III).

Des revenus insuffisants mènent certaines femmes interrogées à **multiplier et à combiner les sources de revenu, dussent-ils être informels, ou à pratiquer différentes**

formes d'échanges non monétaires comme le troc. Au sein de ce champ d'activités informelles, les femmes réalisent des petits boulots, des arrangements et échanges comme par exemple faire du ménage contre un toit ou pour arrondir le salaire, garder des enfants pour faire garder les siens, partager un stock d'achats...

«Et là aussi pour l'instant je suis seule, je n'ai aucune aide à part mes missions de garde malade, les jours où je ne travaille pas, le chômage. Et je m'en sors, comme je suis quelqu'un de très économe, ça veut dire que je ne m'achète jamais rien en fait, les vêtements et tout ça... Le samedi matin, je vais chez une dame, je fais du repassage 4 heures, elle me donne des habits (...) elle connaît ma situation, j'achète jamais rien, je vais jamais chez le coiffeur, je fais très attention quand je fais les courses, je fais toujours attention à tout, c'est surtout pour les enfants... moi je mange des sardines tout le temps...»

Travailler au noir signifie plus encore, pour une migrante dans la clandestinité par exemple, de dépendre du bon vouloir de ceux (patrons, clients,...) qui parfois, profitent des situations de vulnérabilités.

«Je travaille le dimanche dans un hôtel et comme il n'y a pas beaucoup de clients je touche parfois 150€ par mois quand j'ai quatre dimanches dans le mois, quand il y a cinq dimanche j'arrive à toucher 180€. Il me donne des enveloppes et parfois je tombe sur des faux billets...»

Ces extraits témoignent, avec d'autres situations relatées dans les entretiens, que le **manque de ressources financières régulières et suffisantes oblige souvent les femmes à accepter toutes sortes d'emplois**, fréquemment dans un cadre de travail occasionnel et/ou à la journée.

Bien souvent, aucune épargne n'est possible pour la majorité des femmes en situations de précarité. Ce manque financier renforce une situation de fragilité, impliquant qu'au moindre paiement ou événement imprévu (comme une facture supplémentaire, une augmentation des charges ou de frais scolaires,...), la situation peut s'aggraver et basculer.

1.3 UN REVENU SOUVENT PERÇU PAR LES FEMMES : LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Même si le droit aux allocations familiales est ouvert en priorité par le père (l'attributaire), ce sont généralement les femmes qui perçoivent directement ce revenu (en tant qu'allocataire).

Dans bien des cas, les allocations familiales représentent l'unique revenu garanti dont les mères disposent de manière relativement certaine. **Les allocations familiales peuvent donc, en cas de perte de revenu (perte d'emploi, problème administratif) ou de perte de droit (exclusion du chômage...), constituer l'unique ressource propre dont disposent les femmes.**

[20] Inversement, les hommes représentent presque 70 % des revenus les plus élevés (Meulders et al, 2011, p.215).

[21] Certaines femmes rencontrées ne disposent en effet d'aucun revenu.

[22] Source : SPP Intégration Sociale

[23] Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, Datawarehouse marché du travail et protection sociale, application web 1er trimestre 2011.

«Non le chômage je ne vois rien de lui (...) pour manger, c'est les allocations familiales»

Si la plupart des femmes perçoivent directement le montant des allocations, ça n'est cependant pas toujours le cas. Le fait de pouvoir disposer de ce montant dépend directement de la détention ou non d'un compte en banque et de la négociation au sein du couple. Nous avons vu que pour certaines, qui ne disposent pas de compte en banque, il peut arriver que le mari garde et/ou contrôle cet argent, ou au contraire, le considère comme étant «le revenu de la femme» et le lui restitue chaque mois.

Les femmes utiliseront ce revenu différemment selon leur degré de précarité et de pauvreté. Certaines parviennent tout de même à constituer une petite épargne, d'autres ne le peuvent jamais et utiliseront ces allocations uniquement pour subvenir aux besoins de base du ménage. Cela dépend de leur situation de vie, de leur statut, du nombre d'enfants, de l'état de santé de l'enfant, du coût du logement,...

Dans l'exemple suivant, la reconnaissance du handicap et les allocations versées ont en partie servi à toute la famille pour compenser un manque financier qui a duré et pour payer des dettes.

«(...) J'ai fait reconnaître le handicap de [nom de l'enfant], tard parce que j'avais du mal à accepter le fait... Je ne comprenais pas pourquoi je devais recevoir de l'argent parce que mon fils a un handicap. Et j'ai eu une grosse indemnité rétroactive et j'ai vraiment pu payer des dettes et j'ai mis de côté de l'argent. Parce que quand j'étais avec leur papa je me suis retrouvée à ne plus savoir acheter un pain. Donc je me suis dit que plus jamais ça ne devait arriver. (...) C'est vrai que je peux vivre un petit peu plus facilement parce qu'il a été reconnu à 88 % handicapé et que c'est un petit plus».

Sauf dans le cas d'enfants handicapés ou orphelins de père ou de mère, c'est le plus souvent le statut socio-administratif du ou des parents qui ouvre le droit à des allocations majorées. Notons qu'en Région bruxelloise, le pourcentage d'attributaires chômeurs ou invalides est particulièrement élevé : pour 39,2 % des enfants bruxellois, l'attributaire est chômeur ou invalide (qu'il s'agisse d'allocations majorées ou non), contre 16,6 % en Flandre et 31,0 % en Wallonie (FAMIFED, 2013). Ces données témoignent du grand nombre de familles qui connaissent des situations financières fragiles et critiques à Bruxelles.

1.4 DISTRIBUTION DES REVENUS AU SEIN DES MÉNAGES ET SÉPARATION...

La majorité des chiffres relatifs aux revenus, y compris les taux de pauvreté, comptabilisent les revenus du ménage conjointement en se basant sur l'hypothèse d'un partage équitable des revenus au sein du ménage, ce qui masque

le risque de pauvreté des femmes. Si l'on se base sur les revenus individualisés (les ressources propres de chacun), le taux de pauvreté des femmes (ou taux de dépendance financière^[24]) est multiplié par trois (Meulders et al, 2011) (cf. Partie I).

Suite à ces travaux, nous avons, le plus souvent possible, spécifiquement questionné les femmes rencontrées sur les formes de distribution d'argent au sein du couple ou des ménages. Si ces informations ne sont pas aisées à recueillir, nous observons pour les femmes rencontrées, une multiplicité de formes d'organisation et de (re)distributions possibles entre les membres du ménage (entre parents et enfants, entre conjoints, entre enfants, entre autres membres de la famille co-habitants) et également entre ménages (d'une même famille ou entre amis).

Dans le cas des femmes rencontrées, le partage ou non partage semble dépendre notamment du montant du revenu, de la situation de vie des ménages mais aussi, des aléas des événements matrimoniaux, des conflits et disputes qui ont un impact important sur le revenu disponible actuel et futur, au bénéfice ou au détriment de la femme et de son indépendance. Tous les cas de figure sont possibles mais **il existe encore bien des configurations où la femme est en situation de dépendance financière (totale ou partielle) vis-à-vis du cohabitant**. En effet, plusieurs femmes rencontrées ne disposent d'aucun revenu ou disposent d'un revenu propre (d'un travail à temps partiel, à temps plein, d'un revenu de remplacement) largement insuffisant pour vivre, ce qui accroît le risque de dépendance financière au sein du ménage.

Les montants des allocations sociales se basent sur l'hypothèse d'un partage équitable des ressources au sein du ménage. Or, en pratique, c'est loin d'être toujours le cas et cela renforce le problème de la dépendance financière.

«(...) quand on vit en couple ça veut pas dire qu'on partage tout ! Quand le salaire de l'homme arrive, ça ne veut pas dire qu'il va partager avec sa femme ! Ça ils oublient ça, les ministres (...) Ils ne savent pas qu'il y a des hommes qui sont avares ! Moi je pense qu'ils devraient faire un juste milieu. Plutôt que voilà on (vous) enlève parce que voilà madame, vous vivez avec un homme qui gagne bien sa vie... Ben non ! Parce que cet homme-là il ne va pas toujours me donner de l'argent»

La dépendance financière peut être associée à certaines formes de **maltraitance subie/ressentie** par la femme dans le couple, notamment un manque de considération, un rabaissement.

[24] Cet indicateur permet de visualiser la dépendance potentielle des femmes au sein du ménage, non apparente dans les statistiques classiques de pauvreté basées sur le revenu du ménage. Il est défini comme «le pourcentage d'individus dont le revenu individuel est inférieur à 60 % du revenu médian national. Le taux de dépendance financière est le pourcentage de personnes incapables de faire face à un montant minimum de dépenses par leurs revenus personnels, elles dépendent donc d'autres personnes pour survivre.» (Meulders et al, 2011, p. 104).

«Avoir mon diplôme pour pouvoir justement être indépendante. En fait, j'ai mon chômage, j'ai de l'argent qui me vient chaque mois mais pour mon mari je n'ai rien. Je n'ai pas de salaire, je n'ai pas mon mot à dire sur plein de choses. Par exemple je vais dire, "c'est cher, comment ça se fait que t'as oublié la facture ? Regarde maintenant il y a deux factures à payer au lieu d'une..." ; il me répond : "de toute façon tu gagnes quelque chose, toi ?" Voilà, c'est des trucs comme ça et ça a été 13 ans comme ça. C'est un rabaissement.»

Dans le cas de violences conjugales au sein du couple (et dans un contexte de précarité ou de pauvreté), l'argent peut poser un problème supplémentaire car **une femme en situation de dépendance financière sera d'autant plus subordonnée à la situation de violence puisqu'elle n'a aucune perspective de «survie financière».**

De manière générale, la dépendance financière et matérielle peut «enfermer» la femme dans une situation de non-liberté. Quand une séparation a tout de même lieu, si aucun partage équitable n'est possible, c'est souvent au pouvoir judiciaire de trancher.

«Avant on avait un compte en commun oui, et ça se passait bien, je travaillais aussi, et lui aussi, ça se passait bien. Il était assez généreux ça veut dire qu'il voulait jamais qu'il manque rien à moi et aux enfants par rapport à tout ce qu'on avait besoin, il ne contrôlait jamais les comptes et tout, c'est moi qui payait les factures, c'est moi qui faisait tout (...) Depuis que... quand je suis partie, il a tout coupé en fait. Il a tout coupé. Il a eu que des avocats qui ont pu régler le problème parce qu'il voulait rien donner. On a dû mettre des avocats parce qu'il voulait rien donner ! C'était tout à lui et moi j'avais droit à rien.»

Les femmes qui se séparent et ne disposent pas ou de peu de moyens financiers font souvent appel au secteur résidentiel de l'aide sociale (maisons d'accueil, logements de transit, «foyers»...) afin de trouver une solution à court, moyen ou à long terme. L'offre de places d'accueil, bien qu'insuffisante, est d'ailleurs plus importante pour les femmes avec enfants dans ce secteur (voir contribution de la Strada dans les «Regards croisés»).

Outre les nombreuses démarches entreprises par des femmes pour avoir accès à un logement ou au travail, à un revenu de remplacement ou d'aide sociale, **des recours et des procédures judiciaires et administratives sont souvent en cours en cas de situation de monoparentalité où aucune aide financière n'est apportée par le second parent.**

«(...) depuis ce mois-ci, j'ai dû faire appel à un huissier de justice parce qu'il ne payait pas. J'ai été au SECAL qui m'a dit qu'il fallait faire appel à un huissier donc c'est ce que j'ai fait. Et maintenant il paye.»

Le SECAL (Service des Créances Alimentaires^[25]) permet à bien des parents de retrouver un complément de revenu en cas de non paiement des pensions alimentaires. **Les femmes représentent l'essentiel des personnes qui ont recours au SECAL**^[26] (en 2012, en Belgique, 93 % des demandeurs sont des femmes et 7 % des demandeurs sont des hommes). La Région bruxelloise représente 15 % des demandes.

Le nombre de demandes pour des créances alimentaires ne cesse d'augmenter. Cette augmentation s'explique par différents facteurs, notamment la croissance du nombre de familles monoparentales (et donc du nombre de personnes pouvant recourir au SECAL), la notoriété plus grande du SECAL^[27], la crise économique et la gestion budgétaire d'une partie des débiteurs qui ne considèrent pas le paiement de la pension alimentaire de leurs enfants comme une priorité, etc.

1.5 QUELLES DÉPENSES ?

Les femmes rencontrées dépensent la plus grande partie de leur revenu dans **le loyer**. En effet, le coût très élevé du logement à Bruxelles implique souvent des situations intenable pour les personnes disposant de faibles revenus (cf. Partie II, Chapitre 4). Pour l'une des femmes rencontrées, le loyer atteint 100 % du budget mensuel.

«...j'ai en fait le chômage, quand je ne travaille pas du tout, je n'ai que 800 euros alors que mon appartement il coûte 800 euros, rien que l'appartement, sans le gaz, l'électricité,... il faut encore ça...»

Pour beaucoup d'autres, le loyer (sans les charges) représente entre 50 et 80 % du budget.

En général, les femmes rencontrées paient d'abord et avant tout le loyer afin de s'assurer un toit. Toutes les **dépenses liées aux enfants** font également partie des dépenses prioritaires (frais scolaires, alimentaires, médicaux,...). Les factures d'énergie figurent généralement dans les premières dépenses, même si certaines tentent de jouer sur les échéances possibles.

«Je ne paie pas tout. Je paye d'abord le loyer (...) Électricité et gaz je ne paie pas maintenant. Parce que si je paye 150, il me reste rien. Je dois acheter des livres pour les enfants, ils n'ont pas de bourse, ils n'ont rien... (...) Et ils doivent continuer. Donc je dois payer les factures et les livres pour les enfants et après je dois me débrouiller pour trouver à manger...»

[25] www.secal.belgium.be

[26] L'ensemble des informations nous ont été communiquées par le SECAL.

[27] Notamment en raison de la mention obligatoire des coordonnées du SECAL dans chaque jugement relatif aux pensions alimentaires, instaurée en vertu de la loi du 19 mars 2010.

Le coût des factures de téléphonie, internet, télévision pèse aussi souvent dans le budget des ménages.

«Pour moi personnellement, je fais toujours d'abord le loyer, gaz, électricité, je paye mon abonnement du GSM parce que on en a besoin... d'abord cela. Après je fais mes courses, et ce qui me reste, ça dépend le mois et ça dépend des besoins»

Elles empruntent, épuisent une épargne du passé, se débrouillent pour tenter de trouver un peu d'argent. Une situation d'endettement est parfois présente suite à un retard de paiement des factures (avec les frais qui s'y adjoignent rapidement) ou au fait d'avoir contracté un prêt à tempérament (dans le cadre d'une offre très large avec des taux d'intérêt élevés) pour les régler (voir Contribution du Centre d'appui aux services de Médiation de Dettes de la Région Bruxelles-Capitale dans les «Regards Croisés»).

Dans ce contexte, **subvenir aux besoins essentiels, y compris aux besoins alimentaires de la famille, est parfois une tâche très ardue**. Il faut là aussi, jouer en temporalités, en lieux d'achats et en «trucs» : rechercher le moins cher, acheter à l'avance en fonction de promotions et des prix, cuisiner et congeler...

«...je dois aussi toujours courir pour acheter le moins cher possible(...) on achète à manger le moins cher. Dernièrement on a mangé beaucoup de haricots parce que c'est moins cher. (...) Les légumes les moins chers : des choux, des carottes, des choses moins chères. Mais à la longue ça devient insoutenable,...».

Pour cette mère seule avec plusieurs enfants, la stratégie s'accompagne constamment d'une peur de manquer de quoi manger, comme cela a déjà été le cas dans le passé.

«Dès que je paye le loyer, j'attends un peu. Après je vois le reste. Je paye seulement ce qui est essentiel, d'abord je commence par ce que les enfants doivent amener à l'école : les cahiers. Pour l'instant, c'est la collation, les tartines, les jus, le biscuit et les gaufres. J'achète ça d'abord. Et après je vois, je paye pour l'école de mon fils (...) les frais de garderie de midi en fait... Parce que ça il faut payer et en plus il faut payer 1,80 € pour le biscuit et l'eau. (...) C'est comme ça pour les factures, je veux que les factures soient payées, je veux que les enfants aient tout ce qui leur faut, que le loyer soit payé. J'ai très peur qu'un jour je n'arrive pas à m'acheter un pain comme avant. Parce que ça c'est une trouille que j'ai eue et qui ne passera pas avant longtemps»

Dans de nombreux cas, **l'aide alimentaire** (organisée par le secteur public ou caritatif ou apportée par des amis, la famille) **devient alors, une demande inévitable et une aide indispensable**. Mais cela prend du temps, bien des personnes ont honte de faire appel à des colis, ou de manger dans un restaurant social.

Si un certain revenu subsiste après les dépenses essentielles, il ne laisse que peu de marges de possibilités (en dehors de dépenses récurrentes).

«(...) si je travaillais, j'aurais au moins mon pécule de vacances pour me détendre un peu. Mais bon, on a pas

d'autre choix que de vivre de façon très économe. Alors, on vit de façon très économe et on économise un tout petit peu d'argent. Qu'est-ce qu'on fait de cet argent ? On rend visite à la famille, parce qu'elle nous manque. En fait, on ne sait rien faire d'autre, on ne peut dépenser notre argent à rien d'autre (...).»

1.6 IMPRÉVUS, DETTES ET STRATÉGIES DE SURVIE

Certaines dépenses ont un caractère imprévu, en raison d'un montant inattendu dans le cadre de dépenses habituelles (ex. facture plus importante), de dépenses supplémentaires (ex. frais scolaires^[28]) ou d'imprévus de différentes natures.

Les **imprévus en termes d'événements biographiques** (comme par exemple un décès, une séparation, une expulsion, une hospitalisation, une entrée en maison de repos, etc.) représentent des épisodes pouvant avoir des conséquences financières importantes pour les femmes en précarité pouvant aggraver leur situation (cf. Partie III).

De la même manière, ou consécutivement, des **imprévus en termes d'«événements administratifs»** (ex. sanction) peuvent avoir un impact important sur la situation financière de la personne concernée ; le revenu diminué peut franchir un seuil qui ne permet plus de «s'en sortir».

Soulignons que, outre le manque de moyens financiers et matériels, les femmes en situation de précarité et de pauvreté disposent souvent de **moins d'informations** sur leurs droits et sur les procédures à effectuer afin notamment de limiter ou négocier des frais supplémentaires en cas de non paiement. Si les plus «débrouillardes», les plus accompagnées et entourées et/ou les plus éduquées y parviennent, il faut souvent des connaissances afin d'obtenir/maintenir ses droits et s'en sortir avec les paiements et la gestion du revenu. Jongler avec les délais de paiements et faire face aux surprises fait toutefois partie du quotidien de gestion de nombreuses femmes.

En cas de grandes difficultés financières et d'endettement important, être titulaire de **plusieurs plans de paiement** (paiement de factures échelonné dans le temps), et/ou devoir effectuer un **remboursement planifié de dettes** (dettes propres, dettes de couple, d'un ex compagnon,...) ne permet pas toujours de clôturer le budget. Les possibilités de négociation ou de médiation ne sont pas toujours réalisables.

Partant d'un revenu disponible déjà très limité, l'addition de toutes les dépenses suite à un ou plusieurs événements peut faire basculer une situation dans un

[28] Il s'agit notamment d'éventuels «frais d'inscription», du coût du matériel scolaire, des voyages scolaires, de la cantine, de la garderie, etc.

équilibre souvent déjà fragile, vers une situation plus précaire encore ou de pauvreté.

Lorsque le manque de revenus est une réalité, l'aide formelle ou les «clés de la débrouille» se situent le plus souvent dans le fait :

- **de disposer d'un loyer et/ou de services à un tarif inférieur à celui du marché** (comme par exemple, du logement sociale, une couverture médicale renforcée, un tarif préférentiel des transports en commun, une aide alimentaire, etc.).
- **dans les possibilités de pouvoir compter sur une aide formelle** (cf. Partie III). Un des facteurs indispensables à la stabilité financière réside en effet dans le fait d'avoir accès aux services de première ligne de l'action sociale et aux institutions qui permettent l'octroi de revenus de remplacement ou d'aide sociale. Ces revenus étant fréquemment insuffisants ou non accessibles (dans l'immédiat ou dans le long terme), l'aide humanitaire et caritative vient souvent pallier au manque de moyens.
- **Dans les possibilités de pouvoir compter sur une aide informelle.** En particulier en cas de non droit, la «clé de la survie» réside **dans le fait d'être entourée de personnes sur qui pouvoir compter en cas de besoin financier ou autre** (famille, amis, voisins, réseaux...) afin de demander de l'information, un service épisodique ou fréquent (être hébergé quelques jours/mois, garder les enfants,...), recevoir des denrées alimentaires, un prêt/don d'argent,...

De nombreux «trucs» sont réalisés au quotidien par des femmes (et des hommes) afin de se garantir un toit (partager un toit, payer son loyer en premier,...), une petite économie (marcher au lieu de prendre les transports, ne rien dépenser, acheter le moins cher,...), un petit complément financier (récupérer les vidanges, travail au noir quelques heures, sous-louer son logement,...), matériel (ramasser ce qui se trouve dans la rue, demander des colis alimentaires, échanges de type «troc»,...), immatériel (échanges de services,...) (cf. contribution de Flora dans les «Regards Croisés»).

1.7 REVENUS DES FEMMES ÂGÉES

Les femmes âgées connaissent un risque de pauvreté supérieur aux hommes. En effet, elles perçoivent plus souvent des montants de pension faible^[29] ou une GRAPA (cf. Partie I), du fait des inégalités au niveau de leur parcours professionnel. Celles-ci s'expliquent en grande partie par les effets de ségrégation horizontale et verticale (cf. Partie I), les carrières souvent incomplètes des femmes, avec des périodes plus ou plus longues sans revenus du travail, des emplois

plus souvent à temps partiel et/ou moins bien rémunérés que ceux des hommes, etc. (cf. Partie II, Chapitre 2). Les inégalités de genre lors de la vie active se répercutent donc à l'âge de la retraite, pénalisant de nombreuses femmes ayant dans bien des cas, contribué à l'éducation des enfants et ayant permis à leur conjoint de poursuivre leur carrière sans se soucier des charges domestiques.

Dans un cadre de précarisation croissante des emplois et du renforcement des conditions d'accès à la pension complète, la situation est préoccupante pour les générations plus âgées. En Région bruxelloise en particulier, la combinaison d'un revenu faible et de l'offre insuffisante de services accessibles pour les personnes âgées (services à domicile, aux soins, aux maisons de repos,...) implique souvent des conditions de vie particulièrement difficiles. Ces femmes âgées connaissent une précarité importante et peu visible. **Même la pension complète est souvent insuffisante pour mener une vie décente. Ces femmes âgées en situation de pauvreté dépendent alors en grande partie de leurs réseaux familiaux, amicaux ou associatifs pour vivre.**

«J'ai ma pension d'avoir travaillé 46 ans, la pension complète, ça fait 1 123 euros (...), si je vais habiter dans le privé, ben je ne mange pas»

2. ACTIVITÉS

Dans ce chapitre, **l'accent est mis sur les activités des femmes tant vis-à-vis de leur situation sur le marché de l'emploi formel et informel et des obligations administratives incombant éventuellement à cette situation, que vis-vis du travail dans le cadre de la sphère privée.** L'usage de la notion «d'activités» vise à s'affranchir de la stricte description de la position des femmes sur le marché de l'emploi formel en mettant l'accent et en visibilisant les multiples actions et activités que les femmes en situation de pauvreté et de précarité entreprennent au quotidien.

Les entretiens mettent l'accent sur deux constats importants. Tout d'abord, et probablement plus encore pour les femmes que pour les hommes, il apparaît qu'être sans emploi ne signifie en aucun cas être sans activités, comme en témoignent les nombreuses actions entreprises par les femmes et l'ampleur de leur tâches, ainsi que les allers-retours fréquents entre les situations d'emploi et de non-emploi. Ensuite, il s'avère qu'avoir un emploi ne permet souvent pas aux femmes d'éviter des situations de précarité ou de «sortir» de la pauvreté.

De manière transversale, les entretiens avec les femmes font notamment ressortir les conséquences des difficultés d'accès à l'emploi sur le vécu des femmes d'une part, et les conséquences du caractère de plus en plus conditionnel de l'aide sociale (cf. Partie III) et des allocations de chômage d'autre part.

[29] Concernant les pensions, en Belgique et tous régimes confondus, l'écart des montants de pension entre les hommes et les femmes atteint 23 % (Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, 2012).

Ce chapitre illustre le vécu des femmes en situation de pauvreté, la pression que celles-ci subissent au quotidien au travers de leurs multiples activités partagées entre la prise en charge des enfants (ou d'autres proches), les allers-retours entre l'emploi précaire, le chômage, le CPAS et les réponses aux injonctions d'activation et aux exigences administratives.

Les femmes que nous avons rencontrées sont souvent dans un «entre deux». Un «entre deux» entre emploi et chômage, entre activité et inactivité, qui brouille les pistes des données chiffrées, des représentations et de la signification des situations complexes et singulières de ces femmes «au chômage», «inactive» ou «à l'emploi».

2.1. LES FEMMES AU CHÔMAGE : ACTIVES ET ACTIVÉES

Les entretiens témoignent de la multitude des activités menées par les femmes au chômage, qui s'activent et sont activées pour trouver un emploi malgré des obstacles importants.

2.1.1. Au chômage et «actives» au sens propre : entre travail ponctuel, formations et projets...

Les activités des femmes au chômage qui ont été rencontrées témoignent du caractère complexe du «statut» de chômeur/se. En termes de revenus, parmi les femmes au chômage rencontrées, certaines perçoivent une allocation de chômage, d'autres font appel au CPAS par manque de ressources ou ne perçoivent aucune allocation. En termes d'«activités», certaines s'investissent dans des projets (ex. projet d'habitat solidaire) et une grande partie suivent des cours de langues et toutes sortes de formations, d'autres travaillent à mi-temps en tant qu'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) ou de manière aléatoire en intérim (avec des rémunérations souvent extrêmement basses). Elles travaillent en effet fréquemment à la journée et de façon occasionnelle.

Entre travail précaire et formation

Plusieurs femmes au chômage rencontrées combinent travail ponctuel et formation. Différents exemples illustrent le cumul d'activités entreprises par les femmes en situation de précarité dans l'espoir de trouver un emploi.

«La difficulté c'est de tout suivre. Moi je travaille dans une école. Comme je vous ai dit, j'ai une aide du chômage, je travaille avec l'ALE : le matin je travaille avec les enfants de 11h à 2h, je les surveille sur le temps de midi et à la cour de récréation. Après j'ai une demi-heure pour manger, faire le chemin, pour aller à la crèche, et là je termine à 6h et je viens en courant, j'ai à peine le temps de manger, que je reprends la formation alors que la formation a déjà

commencé à 5h. Donc voilà. C'est ça qui est difficile. Puis quand je rentre chez moi, il est presque 10h et demi. Je n'ai pas vraiment de vie mais bon... je souffre peut-être maintenant mais à la fin je sais que je serai gagnante.»

Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi qui travaillent (cf. Partie I). Ce constat est à lier au caractère particulièrement précaire de nombreux emplois plus fréquemment assignés aux femmes (cf. Partie I, chapitre 3).

«Pour l'instant je suis garde malade à domicile, ça veut dire que j'ai des missions quand on m'appelle. En plus du chômage. C'est très très mal payé. (...) les jours où je n'ai pas de missions, c'est le chômage qui me paie» (étudiante en cours du soir de promotion sociale)

De manière générale, les femmes en situation précaire sont très nombreuses à suivre toutes sortes de formations (y compris de langues ou d'alphabétisation) dans le but de trouver un emploi (cf. Partie II, Chapitre 3). Elles n'obtiennent cependant pas toujours un emploi à la clé.

Des activités non reconnues productrices en termes social et sociétal

Il existe un vaste champ auquel les femmes prennent souvent part, en dehors de toutes sphères marchandes ou de cadre institutionnel, productrices en termes social et sociétal. Les femmes au chômage impliquées dans un projet (par exemple d'habitat solidaire) souffrent parfois de la non-reconnaissance de leur travail dans ce cadre (cf. contribution de Flora dans les «Regards Croisés»).

«Nous ici on est très contente on a un projet (d'habitat solidaire), ça fait plus d'un an qu'on travaille dessus mais ce n'est pas reconnu pourtant c'est du boulot...»

Les aspirations et idées de projets créatifs ne manquent pas parmi les femmes rencontrées (haltes garderies, lieux de rencontres,...). Ces activités peuvent être porteuses en termes de lien social et de réponses à certains besoins.

2.1.2. Les obstacles à l'emploi

Dans un contexte de manque d'emplois disponibles et adaptés, la recherche active ne porte pas toujours ses fruits et les critères de sélection se renforcent. Les femmes et les hommes sont confrontés à cette réalité. Certaines difficultés sont en outre plus importantes pour les femmes du fait notamment de la prise en charge plus fréquente des enfants. Différents aspects liés à la discrimination (ex. sexisme, port du voile,...) s'appliquent en outre spécifiquement aux femmes. Les obstacles à l'emploi relatés par les femmes rencontrées relèvent tantôt de facteurs qui s'appliquent indifféremment aux deux sexes, tantôt de facteurs correspondant à une réalité plus spécifiquement féminine.

Notons que certains de ces obstacles et mécanismes ne s'appliquent pas uniquement au domaine de l'emploi mais également au logement, à l'accès à des revenus de rempla-

cement ou d'aide sociale, à la formation, aux soins... (cf. les autres chapitres de la Partie II et Partie III).

a) Manque d'emplois, critères sélectifs, obstacles à différents niveaux

De manière générale, les femmes recherchent souvent activement un emploi. Certaines finissent par se **décourager** de ne pas trouver. L'**impact de la crise et du manque d'emplois structurels** transparaît souvent au travers de certains récits.

«Moi c'est pour le boulot...de temps en temps, quand j'envoie à des sociétés intérim, quand ils ne me répondent pas, j'appelle. Je peux faire que ça appeler, appeler... je n'ai pas d'autres solutions (...) et je ne trouve pas hein. (...) tout est bloqué, ils disent qu'il n'y a pas de demande.»

«C'est vraiment la galère pour l'instant. J'ai travaillé pendant 16 ans en hôtellerie, mais avec la crise et tout, ils ont mis presque tout le monde dehors, pour prendre des intérimaires parce qu'ils leur coûtent beaucoup moins cher. J'ai perdu mon travail il y a un an...»

Certains **programmes pour l'emploi** visent à encourager financièrement les employeurs à engager des personnes considérées comme «éloignées du marché de l'emploi». Ces programmes ciblent un public spécifique qui répond aux critères, ce qui exclut par conséquent d'autres personnes. En particulier, ils peuvent parfois générer des effets pervers en encourageant la personne à rester plus longtemps au chômage pour avoir accès à certains postes.

«Même à la cellule d'emploi on m'a dit, mais vous avez tout fait! Parce que j'ai tout fait. J'ai juste donné des preuves de tout ce que j'ai fait. Mais ils étaient contents de moi, et moi d'un côté je suis fière d'un autre côté je suis un peu triste parce que... j'ai passé mon stage chez [nom d'un commerce], et ils étaient prêts à m'engager. Et ils acceptent avec le foulard. Seulement je le met d'une autre manière. Ça ne les dérange pas. Ils étaient contents de mon travail. Mais le problème est qu'ils demandent un plan Activa. J'ai fait la demande on m'a donné le plan Activa 1 et eux ils engagent avec les plan Activa avec des chiffres pairs et pas impairs. C'est pour avoir plus d'avantages pour l'ONSS. Ça m'a bloqué. Il faut être plus longtemps au chômage. Moi ça fait un an et demi que je suis inscrite chez Actiris. Il faut être inscrit plus longtemps pour qu'ils puissent m'engager.»

Notons que les personnes en situation de pauvreté ne sont pas toujours familiarisées avec l'utilisation d'un ordinateur ou d'internet ou n'y ont pas accès en raison du coût y afférant. Certaines femmes ont exprimé des difficultés à ce niveau-là dans le cadre de la recherche d'emploi.

«Je suis à la recherche, mais j'ai des difficultés au niveau de l'informatique, malgré le fait que j'aie suivi une formation. Mais le problème est que... le fait que je suis restée un certain temps sans avoir accès à l'internet... je ne sais pas envoyer de demandes. Ça me dérange. Si c'était par lettre écrite, je le ferais facilement et j'enverrais la lettre, même si c'est recommandé, je peux le faire comme je le faisais avant. Ça, ça me bloque.»

Différents obstacles à l'emploi peuvent se combiner, comme le fait de ne pas maîtriser **la deuxième langue nationale, le problème de non-reconnaissance de diplômes acquis à l'étranger ou encore des problèmes de discrimination**.

«Moi la difficulté c'est de trouver du travail. J'ai la nationalité et j'ai le diplôme mais il faut le néerlandais, et je ne connais pas bien. J'ai déjà travaillé sans néerlandais mais là je suis bloquée de ce côté-là. J'ai aussi une formation de pharmacienne mais je ne peux pas travailler comme pharmacienne parce que je n'ai pas d'équivalence.»

«J'ai toqué aux portes de chaque boulangerie parce que ça m'intéresse beaucoup de travailler comme vendeuse là-dedans, et chacun, qu'est ce qu'ils demandent! Soit ils demandent sans foulard, d'autres demandent à être bilingue (...)»

Les critères d'accès aux emplois sont souvent particulièrement importants, et prennent en effet parfois la forme de discrimination. **Un sentiment d'injustice** est souvent présent parmi ces femmes qui se battent pour trouver un emploi dans ce contexte défavorable.

«Je suis venue en Belgique, j'avais 20 ans. Je me suis battue pour avoir mes droits, on ne m'a pas donné mes droits quand j'étais jeune. C'est seulement maintenant qu'on m'a donné mes droits mais... je me bats toujours pour avoir du travail. Maintenant on me dit, 'ah, vous êtes âgée...' c'est débile.»

«Pour chercher du travail, là tu postules, on te voit, on te dit 'tu es trop vieille' même si tu as la chance, on te dit 'tu n'as pas d'expérience'. Comment avoir de l'expérience sans travail?! Il faut donner la chance aux gens! (...)»

D'une toute autre nature, les obstacles à l'emploi peuvent être liés également à la **prise en charge des enfants ou d'autres personnes dépendantes**. Il s'agit là d'un aspect touchant plus souvent les femmes. Ces obstacles liés à la prise en charge des enfants sont d'autant plus importants lorsque **les places en crèches et dans les écoles manquent**, en particulier lorsqu'un enseignement adapté est nécessaire (cf. Partie II, Chapitre 3).

b) Discrimination

Tout comme pour d'autres domaines de la vie (logement, accès aux droits, éducation, soin...) certaines des femmes rencontrées ont exprimé des expériences de discrimination. Tout d'abord, **des discriminations à l'embauche sur base de leurs origines** ont été évoquées. Des femmes d'origine d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique sub-saharienne ont relaté les effets discriminants de leur couleur de peau dans le cadre de leur recherche d'emploi.

«On ne regarde même pas la nationalité, mais la peau...»

«Même si je maîtrise [le néerlandais], il y a la discrimination, vraiment c'est évident. On te prend pour une demeurée ou quelque chose...»

Outre l'origine, la **nationalité** peut également diminuer les chances d'obtention d'un emploi.

«C'est vraiment une galère pour moi. Je suis grande chercheuse d'emploi, je cherche vraiment, je fais beaucoup d'efforts. Mais ce n'est pas par rapport aux horaires, c'est par rapport à autre chose. C'est par rapport à ma nationalité, parce que j'ai une nationalité marocaine. Et la plupart me demande des questions bizarres, 'Est-ce que vous avez une carte d'identité valable ? Etc.' (...) Parce que la plupart des recruteurs ils pensent que grâce à un contrat de travail je vais pouvoir prolonger mon séjour en Belgique ou des choses comme ça. Ou alors on me dit que je n'ai pas d'expériences ou des excuses comme ça.»

Plusieurs femmes mentionnent des situations de **discrimination liée à l'âge**.

«Pour moi c'est vraiment, c'est l'âge en fait, cette angoisse, cette peur... d'ailleurs dans mon CV je ne mets pas mon âge ! Je suis encore active, je peux encore travailler, mais mon âge est là et je ne sais pas le changer dans ma carte d'identité. Je vais aussi peut-être coûter beaucoup trop cher au patron et ils ont peur que je tombe malade et tout... alors que j'ai plein de choses qui sont positives : mes enfants sont grands, je n'ai plus d'enfants qui tombent malades ou que... j'ai plein de points positifs, mais est-ce que ça va influencer ?»

La **discrimination envers les femmes**, soit purement liée au sexe ou au genre, soit liée à la **maternité** transparaît également au travers de certains témoignages.

«Le salaire et les places aussi... parce que les femmes, on dirait qu'on est 'les faibles'. Mais on n'est pas 'les faibles' ! On a de la force. On a tout ! Mais 'elle a des enfants, elle va bientôt accoucher...' Mais accoucher ce n'est pas une maladie, elle n'est pas handicapée !»

Certaines femmes portant le **foulard** témoignent également des difficultés que cela présente sur le marché de l'emploi.

«Au téléphone, le type était super avec moi et il était prêt à m'engager. Quand j'étais sur place il m'a regardé du bas jusqu'à la tête. Il m'a dit 'ah c'est vous qui voulez passer le stage chez moi'. J'ai dit 'oui si ça ne vous dérange pas', je suis restée souriante et il m'a dit 'non, on n'accepte pas de stagiaires'. Pourtant au téléphone c'était autre chose. Je l'ai remercié et je suis partie.
(...) ça change quoi un foulard ? Mettre un foulard ou bien raser ses cheveux ou mettre une casquette ou quoi, ça change quoi ? Je suis toujours la même personne.»

2.1.3 Impact psychologique du chômage et des logiques culpabilisantes

Dans un contexte où les ressources financières sont largement insuffisantes et les situations de vie parfois critiques, l'absence de perspectives d'emploi et le chômage de longue durée peuvent avoir un impact important sur la santé mentale (Herman & Bourguignon, 2008).

«J'ai 45 ans qu'est-ce ce que je vais faire ? Je me dis qu'on ne va jamais me donner du travail, ce n'est pas possible.

Qui va m'engager ? Je ne vais peut-être jamais trouver de travail. J'ai vraiment le moral à zéro, je me trouve seule, j'ai mes enfants qui sont encore aux études, je n'arrive pas, je me débrouille très mal, c'est vraiment très difficile, je fais des efforts énormes...»

«Moi je ne trouve pas du travail donc ça commence à avoir une influence très négative sur ma nervosité. Je ne dors pas bien, je réfléchis beaucoup ce qui me donne des maux de têtes. Je me sens comme en auto-faiblesse, je ne fais que tomber malade.»

De plus, les évolutions idéologiques et politiques tendent à occulter le contexte socioéconomique marqué par un manque structurel d'emplois de qualité et soulignent avec insistance la responsabilité individuelle du chômeur dans le fait de ne pas trouver d'emploi (Liénart & Herman, 2006). Cette stigmatisation des sans-emplois considérés comme responsables de leur situation peuvent générer un sentiment de culpabilité chez les personnes concernées, ou une réaction de défense par rapport à ces préjugés en distinguant leur propre cas de celui «des autres» qui «profiteraient» du système (cf. Partie III).

2.1.4 Accès aux allocations de chômage : montant, activation et sanctions

Les conditions d'accès aux allocations de chômage, et, de manière générale, aux revenus de remplacement et aux allocations d'aide sociale, tendent à se durcir ces dernières années (cf. Partie III). Cela n'est pas sans conséquences en termes de pauvreté en général et sur le vécu des personnes concernées. En particulier, les femmes seules avec enfants peuvent se heurter à d'importantes difficultés pour répondre aux conditions d'octroi des allocations de chômage.

a) Moindre accès aux allocations, surreprésentation du statut de cohabitant

En moyenne, les femmes ont un accès moindre aux allocations de chômage (cf. Dossier femmes et emploi, à paraître). En outre, le montant des allocations de chômage va dépendre de la situation familiale : les montants minimaux (forfaitaires) des allocations de chômage complet sont de 1 134,9 € pour les chefs de famille, 953,16 € pour les isolés et 503,62 € pour les cohabitants (et 661,18 € pour les cohabitants privilégiés^[30]).

De manière générale, le statut de cohabitant pénalise la solidarité familiale ou d'autres formes de vie commune pour les personnes qui dépendent du chômage ou de l'aide sociale (cf. la contribution de FBLP dans les «Regards croi-

[30] À condition que l'allocation de chômage du partenaire n'excède pas 859,3 € par mois (données au 01/09/2014). Ce statut de cohabitant privilégié (allocations de cohabitant majorées) est octroyé aux cohabitants dont le partenaire bénéficie d'une allocation de chômage qui ne dépasse pas un certain montant. Source : Office National de l'Emploi.

sés»). En outre, la mesure n'est pas neutre d'un point de vue du genre, les femmes étant plus fréquemment concernées par le statut de cohabitant : parmi les chômeuses indemnisées en Région bruxelloise, 36,4 % ont le statut de cohabitant, 25,7 % celui d'isolé et 37,8 % celui de chef de famille. Parmi les hommes, ces pourcentages sont respectivement de 27,6 %, 39,2 % et 33,1 %^[31]. Les femmes perçoivent donc nettement plus fréquemment une allocation en tant que cohabitante et sont donc plus souvent pénalisées financièrement par cet état de fait. En Région bruxelloise, elles ont également plus souvent des enfants à charge^[32]. La cohabitation avec une personne disposant de revenus va donc fortement réduire les revenus propres d'une femme avec enfants.

«Lui il s'en fout. Il va chez ses parents, il travaille ou pas. Il n'a pas les enfants. Qu'il perde un peu ou pas de son chômage, ça n'est pas grave. Mais nous si on va chez nos parents on perd directement la moitié de notre chômage, c'est débile. Ou alors c'est ma mère qui perdrait sa pension.»

Dans les faits, le statut de cohabitant renforce la dépendance financière des femmes vis-à-vis de leur conjoint. L'existence de ce statut se base sur l'idée d'un partage des ressources au sein du ménage. Or, ce partage est loin d'être systématique, de nombreuses femmes n'ayant aucun pouvoir sur les revenus tout en portant la plus grande partie des responsabilités au niveau des besoins de la famille (Meulders et al, 2011) (cf. Partie II, Chapitre 1).

b) Sanctions ONEM : moins fréquentes chez les femmes, mais qui concernent souvent des mères avec des enfants à charge

Si les hommes sont plus souvent sanctionnés que les femmes^[33], il apparaît en outre que la part des sanctionné(e)s ayant le statut de chef de famille est nettement plus élevée parmi les femmes : en Région bruxelloise, 35,6 % des femmes sanctionnées pour raisons administratives ou de chômage volontaire et 55,4 % des femmes sanctionnées dans le cadre du plan d'activation du comportement de recherche ont le statut de chef de famille. Parmi les hommes, ces pourcentages sont respectivement de 23,9 % et 31,5 %^[34]. Dans ces situations, c'est toute une famille, y compris les enfants, qui subissent les conséquences de ces sanctions en termes de revenu et de risque de pauvreté. Outre les conséquences en termes de revenus, l'exclusion du chômage affecte également l'état psychologique des

personnes concernées et peut engendrer d'autres formes d'exclusion.

«Pour moi la première difficulté ça a été de me faire virer du chômage. J'ai été radiée. Ça m'a mise encore un peu plus dans la dépression. Avant j'ai fait des formations, j'ai travaillé, j'ai essayé de m'en sortir et puis voilà parce que je n'ai pas répondu assez bien à leurs critères de truc là, je me suis fais radiée je me retrouve sans revenus. Et puis je me rends compte que je suis malade quoi, je pleure tout le temps, j'entends plus avec personne, c'est dur pour tout. Et ce n'était pas le but en arrivant ici de se retrouver dans un état pareil. Donc c'était très dur. Et ma deuxième difficulté, c'était de me rendre compte que j'ai 28 ans et que je me retrouve à élever seule 3 enfants dont une qui a déjà 13 ans, un qui a 10 ans, un qui a 6 ans qui en plus a parfois des difficultés de comportements. Et je me rends compte que je suis toute seule, je n'ai pas de famille, je dois me débrouiller. Je dois faire tout toute seule, les papiers, etc.»

La perte du droit au chômage est souvent le résultat de situation de grande précarité, et peut à son tour accentuer l'enchevêtrement des problèmes et précariser davantage.

«(...) j'ai perdu mon chômage, et puis, j'ai tout perdu. J'étais enceinte de 5 mois. Donc voilà, une chose entraînant une autre...»

Une perte des allocations de chômage entraîne parfois une situation de non-droit. L'accès au revenu d'intégration sociale via le CPAS peut être difficile, avec des délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous puis pour la réponse à une demande, souvent en décalage par rapport à l'urgence des situations (cf. Partie III). Les conséquences d'une perte des droits au chômage sont donc particulièrement alarmantes.

«Quand je suis arrivée dans la Maison d'accueil, je n'avais droit à plus rien. Je n'avais pas de CPAS, rien du tout.»

c) Le temps de maintenir ses droits, de la justification et de l'activation

Le renforcement des conditions d'accès aux allocations de chômage, mais également à d'autres types d'allocations ou d'aide (cf. Partie III) implique un allongement du temps passé à la justification, aux démarches administratives. Dans le cas des allocations de chômage, la personne doit apporter les preuves d'une recherche active d'emploi en postulant à un certain nombre d'offres d'emploi (et conserver les preuves dans un dossier), en suivant une formation, des modules de recherche d'emploi, etc.

Ceci n'est pas sans répercussions sur le quotidien des femmes, dont l'emploi du temps est déjà souvent marqué par la prise en charge des activités liées à la sphère domestique. Ces dernières sont en outre nettement plus chronophages pour les femmes en situation de pauvreté (sans moyens de transport, devant trouver les biens et services les moins chers possibles, gérer les difficultés notamment liées au logement et/ou à la santé sans être en mesure de faire appel à une aide extérieure,...). Le temps consacré aux multiples obligations administratives en vue d'obtenir

[31] Source : Office National de l'Emploi et calculs propres.

[32] C'est également le cas en Région wallonne, mais pas en Région flamande (cf. Dossier femmes et emploi, à paraître).

[33] En 2013 en Région bruxelloise, 8 548 personnes ont été sanctionnées (sans sursis ou avec sursis partiel) par l'Office National de l'Emploi (ONEM) pour raisons de «chômage volontaire» ou raisons administratives, dont 3 154 femmes (soit 36,9 %). En outre, 3 981 personnes ont été sanctionnées par l'ONEM dans le cadre du plan d'activation du comportement de recherche, dont 1 501 femmes (soit 37,7 %). Le pourcentage de femmes parmi les sanctionné(e)s est proche dans les deux autres régions (cf. Dossier femmes et emploi, à paraître).

[34] Office National de l'Emploi (ONEM) et calculs propres

ou de maintenir un droit à un revenu de remplacement ou une allocation d'aide sociale vient s'ajouter et comprimer encore un peu plus le temps de ces femmes qui subissent une pression importante.

«Je vais chercher un papier au chômage, je prends toute une journée. Je vais au SETCA, tu passes toute une journée là-bas. Tu vas au CPAS pour chercher une attestation tu passes toute une journée là-bas. Partout il y a la file... Tu vas à la mutuelle, il y a toute une explication... et tu passes toute une journée. Donc, on n'a pas le temps ! Le temps pour avancer.»

Par ailleurs, être au chômage ou y revenir s'accompagne souvent de nouvelles démarches et éventuellement d'un recours à une aide complémentaire des CPAS, qui prend du temps et exige là aussi, beaucoup de conditions complexes. Au-delà des délais, ce seront l'ensemble des documents à fournir, des autres services à solliciter, des coups de téléphone à passer et des permanences à fréquenter qu'il faudra franchir comme autant d'étapes pour gagner son droit à l'aide sociale.

2.2. L'INÉGALE RÉPARTITION DU TRAVAIL DE LA SPHÈRE DOMESTIQUE ET PROFESSIONNELLE DES HOMMES ET DES FEMMES

2.2.1 L'implication des femmes dans la sphère domestique

Pratiquement toutes les femmes rencontrées, en particulier lorsqu'elles sont mères, évoquent un temps important passé dans la sphère domestique. Ces activités concernent la prise en charge des besoins et des soins des enfants (selon l'Enquête belge sur l'emploi du temps (2005), une femme passe en moyenne deux heures par jour aux soins et à l'éducation des enfants, contre une heure pour les hommes), de la famille au sens plus large (aide aux parents proches âgés ou malades), les tâches ménagères, les achats alimentaires (et les déplacements associés), etc.

L'inégale répartition du travail domestique transparaît de façon importante au travers des entretiens avec les femmes. Ce partage inégal des tâches est souvent ressenti comme une injustice et ses répercussions ont fréquemment été soulignées. Il s'agit en effet d'un enjeu essentiel concernant les activités des femmes. Ces tâches occupent parfois l'entièreté du temps quotidien, en particulier pour les mères seules ou lorsqu'elles ont plusieurs enfants.

Ces inégalités dans l'attribution des responsabilités dans la sphère privée vont se répercuter dans d'autres domaines, notamment au niveau de la sphère professionnelle.

«Moi pour le moment comme je n'ai toujours pas trouvé un truc qui me convient par rapport aux horaires. C'est mon fils, c'est plus ça. Courir le déposer, faire à manger,

aller le chercher, c'est ça pour le moment comme je n'ai pas encore... c'est ça qui me prend le plus de temps, y a pas d'autres choses pour le moment».

Les risques d'une conciliation entre vie professionnelle et familiale difficile, voire impossible, augmentent si la mère est seule et qu'elle n'a pas de réseau familial.

«Si j'avais un travail, qui prendrait soin de ma fille ? Je suis toute seule ici, je n'ai personne.»

Certains enfants demandent aussi plus d'attention. Plusieurs mères d'un enfant malade ou handicapé ont été rencontrées. Elles font face à ces situations alors que les structures, les services ou les écoles adaptés ne sont pas toujours connus (manque d'informations) ou accessibles (manque de places, critères d'âge, inadaptation par rapport au degré de handicap...) (cf. Partie II, chapitre 3).

«... là je suis perdue et je dois choisir ce qui peut m'arranger finalement par rapport à mon fils pour le moment... je veux bien travailler mais...»

Plus généralement, les engagements familiaux et les soins donnés à d'autres personnes du ménage ou de la famille (pas uniquement les enfants) influencent de façon importante les trajectoires des femmes.

«H. ne peut pas aller travailler pour l'instant parce qu'elle doit prendre soin de son homme» (mère qui parle de sa fille en couple avec un homme au chômage)

L'inégalité des rôles implique des représentations bien ancrées dans les mentalités. La situation d'un père seul avec enfants, plus rare, a tendance à émouvoir davantage qu'une mère seule avec enfants. Cette inégalité des rôles et des représentations est souvent ressentie comme une injustice.

«Et elle me disait qu'une maman de cinq enfants était venue au CPAS, qu'elle n'avait pas su s'organiser et qu'elle avait fait des erreurs. Et donc elle a été sanctionnée et elle était très en colère parce qu'elle avait reconnu avoir fait des erreurs mais elle ne s'en sort pas seule avec les cinq enfants. Et à côté de ça, un papa arrive seul avec des enfants et c'est très rare. Et il avait du mal aussi et tout le monde disait 'le pauvre'. C'est vrai 'le pauvre', c'est difficile avec un boulot, mais pour une maman on ne comprend pas. Il y a une inégalité. Moi je ne comprends pas, parce qu'on veut que la femme soit active dans la société, dans le boulot etc. Mais pourquoi est-ce qu'on ne met pas la même chose pour le père par rapport aux enfants. Moi personnellement j'ai quatre enfants et j'ai vraiment envie de travailler. Mais je suis bloquée avec les enfants et franchement des fois je dors mal, je ne suis pas bien.»

Du fait de l'attribution inégale des tâches ménagères entre les hommes et les femmes, certaines mesures peuvent comporter le risque de renforcer l'assignation des femmes à la sphère domestique (parfois explicitement dénoncée par les femmes rencontrées) et entretiennent le modèle d'inégale répartition des rôles. Notons à ce propos qu'une professionnelle rencontrée met en garde sur les effets des politiques d'austérité sur le devenir des femmes : les mesures de restriction budgétaire risquant de réduire l'offre de services publics dans différents domaines pourraient

résulter en un glissement de ces activités de la sphère publique vers la sphère privée, ce qui affecterait les femmes de façon plus importante (Van Lancker, 2014).

2.2.2 S'extraire du rôle confiné à la sphère domestique et de la dépendance financière vis-à-vis du partenaire

Plusieurs femmes rencontrées souffrent de la non-reconnaissance des activités domestiques et éprouvent un sentiment de dévalorisation de soi, tant au sein du ménage que vis-à-vis de la société. Certaines expriment l'envie de s'extraire de leur confinement dans la sphère domestique et de la dépendance vis-à-vis de leur partenaire et entreprennent parfois des démarches dans ce sens.

«Moi je me suis mariée à 24 ans, j'ai travaillé dans les homes pour personnes âgées et je travaillais de nuit donc quand on s'est marié, deux mois après, j'étais enceinte et on devait être écartée donc plus possible de travailler dans un home, et de nuit ça ne me plaisait pas. J'ai alors arrêté pour me consacrer totalement à mes enfants. Parce que je savais que je voulais une "bonne famille", et j'ai fait mes 4 enfants. Et puis comme c'est mon mari qui ramène tout le temps le pain à la maison, souvent, on est dévalorisée dans la maison, on n'est pas mise en valeur pour ce qu'on fait, ni pour l'éducation des enfants, ni pour être mère au foyer, ce n'est pas très valorisant aux yeux du mari et des enfants surtout, parce que il n'y a pas un merci. C'est normal, qu'on se lève le matin, qu'on fasse des tartines, qu'à minuit encore on n'est pas couchée comme tout le monde... mais on n'a pas cette valeur, on n'a pas un merci. (...)

Un moment donné je me suis dit, j'ai donné de mon temps, 13 ans de mariage, maintenant, je vais faire quelque chose que j'aime. (...) j'ai cherché sur Internet et sur Dorifor et j'ai téléphoné à plusieurs mais c'était complet aussi parce que il y a beaucoup de personnes qui veulent faire ces métiers : aide soignante, aide familiale et puéricultrice auxiliaire de l'enfance. Moi j'ai eu une chance terrible : à l'examen, j'ai mis sur la feuille où il était demandé "qu'est-ce qui vous motive à faire ce métier ?" J'ai mis : "j'en ai marre des serpillères, j'en ai marre d'être à la maison et qu'on fasse partie des meubles donc j'aimerais bien, vraiment, faire ce métier-là. Et exister, avoir une valeur, être quelqu'un. Parce quand on travaille, quand on a son indépendance on est quelqu'un. Mais quand on est à la maison, comme ce n'est pas reconnu "femme au foyer" par l'État, on n'est personne ! Donc depuis que je suis là, je suis motivée, ça se voit dans mes études, dans ce que j'aime faire.»

2.2.3 Cumuler rôles professionnels et familiaux

Le fait d'avoir un emploi n'implique pas forcément un équilibre au niveau de la prise en charge du travail domestique

au sein du ménage. Les femmes doivent alors cumuler à la fois un emploi et les tâches domestiques.

«Ben c'est vrai que moi avant j'avais le boulot, faut savoir aussi que quand je rentrais chez moi c'était encore moi qui faisait à manger, le bain, les devoirs...»

La réalisation concrète de l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale concerne encore majoritairement les femmes (Fusulier, 2012), elles sont dès lors plus nombreuses à connaître notamment des interruptions de carrière ou à réduire leur temps de travail. De nombreuses politiques sont mises en place pour soutenir la conciliation entre vie professionnelle et familiale (en ce compris les systèmes de garde d'enfants, les congés de maternité/paternité, etc.). Cependant, *«le soutien de la famille bi-active implique un engagement accru des pères dans la sphère familiale afin de partager les tâches.»* (Meulders et al, 2010).

2.3 LE TRAVAIL QUI NE PERMET PAS DE SORTIR DE LA PAUVRETÉ : LES EMPLOIS FÉMININS PRÉCAIRES

Le sous-emploi et l'emploi précaire tendent à augmenter dans nos sociétés. Dans un cadre de déficit d'emploi, d'individualisation de la relation de travail et de démantèlement des régulations collectives, les conditions de travail dérogent de plus en plus aux conditions salariales et garanties du statut d'emploi notamment en termes de durée, de rémunération, de droit au travail ou de protection sociale (Castel, 2009).

Les femmes comme les hommes n'échappent pas à cette tendance. En outre, les femmes se trouvent concentrées dans certains secteurs (action sociale et santé, éducation, commerce de détails...) souvent associés à des niveaux de salaire faibles et des conditions de travail précaires. L'importance de la précarité de l'emploi en termes d'horaires, de montant du salaire, des conditions de travail, de l'inexistence de droits,... transparait au travers des situations de plusieurs femmes rencontrées.

Ces éléments se juxtaposent parfois avec une forme de vulnérabilité pour certaines femmes qui subissent des discriminations sur base du genre ou qui se trouvent dans des situations qui les exposent à des risques supplémentaires d'abus, comme par exemple le fait de ne pas avoir de papiers.

2.3.1 Des emplois féminins précaires : l'exemple du secteur des services ménagers

Plusieurs secteurs d'activités ou types d'emplois avec des bas salaires et très précaires sont occupés essentiellement par des femmes (cf. Partie I). Les femmes sont souvent concentrées dans des secteurs qui leur sont spécifiquement assignés correspondant notamment aux activités liées

aux soins aux personnes et à l'externalisation (croissante) des activités domestiques. L'attribution aux femmes des emplois liés à l'externalisation des tâches domestiques (s'occuper des personnes malades ou dépendantes, nettoyage, etc.) reproduit ainsi les inégalités de genre en termes de répartition du travail de la sphère domestique. Ces emplois sont fréquemment caractérisés par des rémunérations basses, des conditions de travail pénibles et des statuts précaires (temps partiels, horaires coupés, contrats à durée déterminée,...). Certaines données chiffrées sur ce sujet ont été présentées dans la Partie I du rapport.

Le secteur des services à domicile représente un gisement d'emplois important, se développant notamment en parallèle à l'augmentation de l'activité salariale des femmes. En effet, des femmes de classes moyennes ayant accédé à l'emploi externalisent les tâches domestiques assurées alors par d'autres femmes souvent en situation précaire (migrantes, femmes les moins qualifiées,...), ce qui renforce les inégalités entre femmes et les inégalités de genre (Nakano Glenn, 2002).

Les **titres-services** représentent un exemple de secteur pratiquement exclusivement féminin^[35], où les salaires sont peu élevés et les conditions de travail difficiles. Le système des titres-services a été introduit en 2004 par le gouvernement fédéral en vue de développer l'emploi formel dans le secteur des services d'aide-ménagère, au travers d'une forme de subside octroyé à la fois aux utilisateurs (largement issus des classes moyennes et supérieures) et aux entreprises titres-services. Cette mesure a été régionalisée dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'État^[36].

Depuis son introduction, le système titre-service connaît une croissance plus importante en Région bruxelloise que dans les deux autres régions. En 2012, 21 079 bruxellois(es) travaillent dans ce secteur, dont 95,1 % sont des femmes et 77,7 % sont de nationalité étrangère. 62,4 % sont peu qualifié(e)s, 31,7 % sont moyennement qualifié(e)s, et 5,9 % sont hautement qualifié(e)s (Gerard & al, 2013). Ce dernier pourcentage, plus élevé que dans les autres régions, pourrait s'expliquer par la présence de femmes migrantes diplômées du supérieur qui n'ont pas trouvé d'emploi dans leur domaine de compétence et/ou dont le diplôme n'est éventuellement pas reconnu en Belgique. Certaines femmes ont relaté, avec amertume, cette assignation automatique à ces métiers domestiques alors qu'elles ont parfois d'autres qualifications (souvent non reconnues en Belgique), d'autres aspirations, ou encore un état de santé ne permettant pas ce travail éprouvant physiquement.

«Au Maroc je n'ai pas étudié pour faire du nettoyage. Ça n'est pas bon pour moi. J'ai un diplôme d'humanité, j'ai étudié 3 ans et une expérience à l'université, donc aller travailler dans le nettoyage ça n'est pas acceptable. J'ai aussi de gros problèmes avec les produits. J'ai beaucoup de

problèmes sur les bras à cause du nettoyage. J'ai une peau sensible. J'ai des problèmes avec la poussière, alors je ne peux pas bien respirer. J'ai dû rester longtemps à l'hôpital parce que je ne pouvais pas bien respirer. C'est pourquoi nettoyer ce n'est pas du tout bien pour moi.»

Le secteur des titres-services se caractérise par une précarité importante. En 2012, le salaire horaire brut moyen est de 10,82 € de l'heure. Pour un temps plein de 38 heures, une travailleuse titres-services gagnent environ 1 200 € net, soit le salaire minimum. Or, les petits temps partiels sont majoritaires dans le secteur : en Région bruxelloise, en 2012, 21,7 % des travailleurs titres-services ont travaillé sous régime de travail à temps plein, 15,5 % ont travaillé «sous régime de travail entre mi-temps et temps plein» et 62,7 % ont travaillé moins qu'un mi-temps. Les entreprises d'intérim contribuent largement à cette part élevée de petits temps partiels ; en Belgique, la part de contrat à durée déterminée dans les entreprises titres-services d'intérim est de 93,9 % tandis que, dans les Agences locales pour l'emploi (ALE) par exemple, cette part est de 31,8 % (Gerard & al, 2013).

Les conditions de travail difficiles dans le secteur du nettoyage transparaissent dans certains entretiens.

«Je suis retournée à l'école depuis janvier. Pourquoi je le fais ? Parce que je ne vois pas comment nouer les deux bouts ! Prendre la serpillère, ça va un temps, après un moment ça ne va plus ! Pas que vous avez mal au dos, et puis il y a les remarques de ceux qui vous emploient de temps en temps...»

Bien que ce système ait permis à un certain nombre de femmes de sortir du travail en noir, un circuit informel de travail domestique persiste, dans lequel se retrouvent fréquemment des femmes sans papiers.

2.3.2 Travail à temps partiel, horaires difficiles

Le **temps partiel**, en particulier pour les personnes ayant un niveau de diplôme peu élevé, implique souvent une très faible rémunération. Le temps partiel est très largement répandu parmi les femmes (cf. Partie I), d'une part parce que les emplois offerts dans différents secteurs féminisés sont souvent à temps partiel, d'autre part du fait de la difficile conciliation entre le travail de la sphère privée et de la sphère professionnelle (dans un contexte de répartition inégale des tâches et de manque de structures d'accueil de la petite enfance abordables).

Le temps partiel est donc tantôt subi «directement» parce que le contrat le prévoit ainsi, tantôt demandé (ou subi «indirectement») par les femmes afin de concilier la prise en charge des enfants et leur emploi.

«Je suis technicienne de surface ; Je travaille le matin et le soir je travaille. J'étais obligée de demander à mon inspecteur pour qu'il me cherche un travail que le soir,

[35] Voir sur les titres services à Bruxelles le travail de Camargo B. (2014).

[36] La régionalisation pourrait, théoriquement, amener à une restructuration possible de l'offre et à d'éventuelles modifications au niveau des conditions d'utilisation ou de travail dans le secteur des titres-services.

pas le matin, donc à partir de 5 ou 6h du pour que je les accompagne à l'école.»

Certaines femmes combinent deux emplois à temps partiel pour s'en sortir. Elles sont souvent mal informées du système fiscal, ce qui peut engendrer par la suite d'importants problèmes financiers.

«Je travaillais à l'hôtel la journée et le soir je travaillais dans un magasin comme vendeuse au centre ville dans les magasins de bonbons. Je commençais à 6h à l'hôtel parce que je faisais le service du petit déjeuner jusqu'à 14h après je reprenais le magasin à 17h jusqu'à minuit. Je touchais alors un peu plus de 2 000 €, c'était vraiment super, sauf qu'à la fin de l'année on m'a taxée de 4 000 € d'impôts !»

Dans un contexte de sous-emploi, la pression est forte sur les travailleurs, même à temps partiel : les limites légales et personnelles sont souvent dépassées sans générer d'opposition du travailleur craignant de perdre son emploi. Le fait d'avoir des enfants dans le ménage et/ou d'être mère célibataire ajoute une pression supplémentaire et une angoisse potentielle pour l'avenir.

«Moi c'est mon travail qui me prend le plus de temps, même si je travaille à mi-temps. Aujourd'hui je devais travailler jusque 12h30 et j'ai quand même presté jusque 17h. Je travaille à mi-temps mais il y a des choses que je faisais à temps plein que je continue à faire pour ne pas qu'on pense que je suis moins compétente parce que j'ai peur. Je ne travaille qu'à mi-temps et le chômage n'est pas sécurisant non plus donc tu le fais volontiers. Tu n'oses pas dire non.»

Les **horaires** sont souvent difficiles dans certaines professions féminines, ce qui pose d'autant plus de problèmes pour les femmes seules avec enfants.

«Je cherche comme aide soignante mais ce n'est pas... le problème c'est les horaires. Avec mon fils, ça me complique, c'est moi qui doit le déposer et tout ça. Déjà que je suis seule... c'est surtout ça aussi. Parce que quand on est en couple au moins, le partenaire peut de temps en temps... vous pouvez vous organiser, mais toute seule... avec ce que j'ai choisi, c'est difficile. Je ne sais pas, franchement je suis perdue. Peut-être je vais changer de branche, de formation, mais je ne sais pas dans laquelle.»

2.3.3 Travail à durée déterminée, intérimaire, articles 60

L'incertitude quant au lendemain dans le cadre d'un contrat à durée déterminée est difficile à gérer, en particulier pour les personnes sans ressources et sans filet de sécurité familial, les mères isolées, etc.

«C'est très difficile de trouver un travail. Parce qu'on ne sait pas après d'ici là, comment ça va se passer, parce que c'est un contrat déterminé. Moi, d'ici octobre, ce sera fini ici, donc comment ça va être après ici ? Parce qu'après ici je ne veux pas être encore à la maison. Je veux faire quelque chose.»

De nombreuses femmes travaillent à l'heure ou à la journée. Pour rappel, les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi qui travaillent, ponctuellement, en tant qu'intérimaire et/ou à temps partiel (cf. Partie I).

Plusieurs femmes rencontrées travaillent en tant qu'article 60. Les articles 60§7 et 61 sont des programmes permettant aux CPAS de proposer un emploi à durée déterminée aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale. Du revenu d'intégration sociale à l'article 60, de l'article 60 au chômage, le montant des revenus est faible et varie peu (cf. Partie II, Chapitre 1).

«Si tu as un bon emploi tu peux (payer tes factures), mais avec l'article 60, non. Tu n'as pas assez d'argent»

Malgré les rémunérations faibles, pour certaines, l'emploi article 60 apparaît parfois plus souhaitable que l'insécurité du chômage. De manière générale, la durée déterminée des programmes de mise à l'emploi pose problème pour les personnes qui aiment leur travail et ne souhaitent pas partir.

«Je ne dis pas d'engager tout le monde mais vraiment les gens qui en valent la peine quoi, tu vois ? Parce que je ne suis pas la seule qui ait envie de rester ici. J'en ai même parlé à mon agent d'insertion pour rigoler la dernière fois qu'elle est passée. Moi je lui ai dit 'moi je sais comment revenir ici' alors elle me dit 'Ah ? Comment tu vas faire ?' Je lui dis : 'ça va être simple, quand je vais aller au chômage, je ne vais pas bouger, je ne vais pas courir à droite à gauche, et pas envoyer mes C.V. ils vont me foutre dehors, je vais revenir au CPAS je vais repasser chez vous et vous me renvoyez là où j'étais !'».

2.3.4 Rémunération et inégalités salariales

Les revenus insuffisants du travail transparaissent dans plusieurs entretiens avec les femmes. En outre, certaines professions féminines requièrent des qualifications importantes alors qu'elles sont peu valorisées.

«Parce qu'une accueillante d'enfants, soit on ouvre son propre milieu mais moi je ne sais pas le faire, parce que moi je n'ai pas les moyens, soit je dois travailler que dans les crèches privées. Mais c'est tellement en fait... ce métier demande, c'est vrai, beaucoup de qualités, on doit presque avoir toutes les qualités du monde, mais c'est très très mal payé.»

Les inégalités en termes de rémunérations ou de conditions de travail entre les hommes et les femmes (cf. Partie I) se reflètent aussi dans certains entretiens.

«Lui il le paye plus que moi. Je me dis pour quoi ? Moi je fais plus de travail que lui, parce que moi ce n'est pas seulement magasinier mais je nettoie aussi, je range son bureau parce qu'il a confiance en moi, je fais attention à ses papiers, ses documents toujours au même endroit, je prends soin. Je dis pourquoi cette différence ? Parce que je suis une femme ? Oui bien je me demande, parce que je suis ou femme ou bien parce que je suis une étrangère ? Ou bien parce que je mets le foulard ou bien ? Plusieurs questions qui m'arrivent dans la tête... ou bien aussi ma

faute parce que je suis naïve. J'ai un fort respect envers mon patron. Même si c'est mon droit, je n'ai pas la force de lui répondre. J'ai comme une barrière entre moi et le patron... je me dis d'un côté c'est de ma faute aussi. Je devrais mettre des limites.»

2.3.5 Pièges à l'emploi

Le travail précaire peut impliquer ce qu'on appelle des «pièges financiers» ou «pièges à l'emploi», qui font référence à une situation dans laquelle le fait de passer du statut d'allocataire social à celui de travailleur implique une très faible augmentation des revenus, voire une perte financière compte tenu des dépenses supplémentaires que cela induit. Ce problème peut apparaître dans plusieurs situations liées à un travail précaire faiblement rémunéré, et se pose de façon plus ou moins importante selon les situations de ménages.

Le problème concerne en particulier les parents seuls avec enfants (majoritairement des mères), étant donné notamment les coûts supplémentaires de la garde des enfants (et autres dépenses additionnelles comme par exemple les coûts de transports etc.) et les éventuelles pertes de certains avantages sociaux. Si ce facteur purement économique n'est certainement pas le facteur déterminant du taux d'emploi des personnes concernées (Defeyt, 2012), le fait que le travail ne permette pas à ces familles de sortir de la pauvreté ou de la précarité constitue un problème majeur y compris pour les enfants qui y vivent (Guio et al, 2014).

«Avec les enfants, l'école, la garderie, avant c'était rien, maintenant c'est cher. Je cherche un travail ce n'est pas que je ne veux pas travailler. Mais les frais de garderie, c'est énorme.»

L'offre publique des milieux d'accueil de la petite enfance insuffisante à Bruxelles et le prix prohibitif des crèches privées impliquent que des femmes en situation de précarité ou de pauvreté se retrouvent souvent de facto repliées sur la sphère domestique et le soin des enfants.

2.3.6 Travail au noir, femmes sans papier

Les personnes en séjour illégal sur le territoire n'ont souvent pas d'autres choix que d'exercer des activités informelles pour survivre dans la clandestinité. Celles-ci sont contraintes d'accepter les conditions de travail imposées pour tenter de gagner le minimum vital. Parmi ces personnes, de nombreuses femmes. Celles-ci cumulent une double vulnérabilité, celle d'être sans-papier et celle d'être femme. Elles sont particulièrement exposées aux risques d'abus et d'exploitation, tant en termes de rémunération que de conditions de travail.

«On est exploitée au boulot, on est instrumentalisée par les patrons, on est très bon marché pour les patrons. Moi j'ai travaillé à 2€ de l'heure de 6h du matin jusqu'à 20h sans pause. J'étais vendeuse dans une sandwicherie, nettoyeuse. On travaille plus de 8h par jour, mais je ne savais

pas, c'est au syndicat que j'ai appris que le barème des heures de travail c'est 8h à temps plein. Dès fois j'ai travaillé 14h par jour. Et si on n'est pas contente on ramasse des insultes et si on réclame nos droits les patrons nous mettent à la porte.»

Les femmes en séjour irrégulier travaillent fréquemment en tant que domestique car elles n'ont souvent pas d'autres choix. Ces femmes dans l'invisibilité sont particulièrement vulnérables aux abus, surtout si elles travaillent à temps plein pour un seul employeur chez qui souvent elles résident (Gutiérrez & Craenen, 2010).

«J'étais domestique chez une dame handicapée, j'ai beaucoup souffert, je n'avais pas le droit de prendre ma douche. Quand on est domestique, c'est comme si tu n'étais pas chez toi. Elle m'a dit 'tu travailles chez moi et on reste toutes les deux', et puis il y avait les petits fils qui venaient, les invités qui venaient et tu te retrouves la boniche de tout le monde. Alors j'ai pris mon bagage et je suis sortie dans la rue et j'ai trouvé un compatriote à moi. Avant de quitter cette dame je cherchais un travail en cachette, j'étais logée et nourrie chez elle et je touchais 10€ par jour et je ne pouvais pas dormir quand je voulais. Et comme je n'avais pas le choix, je ne peux pas dire qu'elle a profité de moi, je devais accepter n'importe quoi et elle m'a donnée 300€. Je n'avais pas de week-ends et parfois je ne voyais pas la lumière du jour, j'ai dû m'imposer et finalement j'avais de 14h à 18h pour moi, mais je ne pouvais pas être en retard.»

C'est parfois après avoir établi une relation de confiance^[37] avec un employeur que quelques travaux au noir peuvent être réalisés de manière assez régulière.

«J'avais travaillé une période déclarée. Et là j'ai eu des connaissances. Et quand j'ai eu des problèmes de papiers, ils m'ont aidé, ils m'ont gardé j'ai continué à travailler de temps en temps quand ils ont besoin. Le patron il avait confiance en moi pour faire l'inventaire du stock, la préparation des commandes etc. il avait confiance en moi...»

Il est parfois plus facile d'accéder au marché du travail informel qu'au marché de l'emploi formel, surtout pour les personnes victimes de discrimination.

«Le voile pose problème pour trouver du travail. Avant j'avais toujours du travail quand j'étais sans papiers, j'ai dû trouver du travail pour vivre parce que je n'avais aucune aide. Je travaillais de temps en temps comme magasinier, parfois dans le nettoyage, parfois je faisais des retouches chez moi (retouches de pantalons, des petites choses). J'essayais de gagner mon pain et de ne pas demander, mendier à quelqu'un. Ça aussi c'est une question de fierté. Ça dépend d'une personne à l'autre.»

[37] Camargo (2014) a montré dans le cadre de l'emploi titres-services, et du passage de l'informel au formel, l'importance de la confiance et de la dynamique d'embauche en interne, entre employeur et employée et via les réseaux. Voir p.30-31.

3. ÉDUCATION ET FORMATION

Ce chapitre met en évidence différents constats élaborés à partir des entretiens avec les femmes et de l'examen de données chiffrées. Il apparaît qu'en moyenne, les femmes présentent un niveau d'instruction plus élevé que les hommes en Région bruxelloise. Cependant, la répartition de la population par niveau de diplôme plus détaillé indique que la part de femmes non scolarisées (sans diplôme de l'enseignement primaire) est plus élevée que celle des hommes. En outre, les femmes sont largement majoritaires parmi les personnes inscrites dans les cours d'alphabétisation en Région bruxelloise.

Les entretiens avec les femmes rencontrées illustrent également la multitude de formations entreprises par celles-ci, tant pour pallier l'absence de scolarité ou de diplôme de l'enseignement secondaire que pour apprendre l'une ou les deux langues nationales, pour se qualifier dans une profession ou pour se réorienter... et, *in fine* et en général, pour tenter d'accéder à un emploi. Le suivi d'une formation est tantôt motivé par un choix personnel, tantôt prescrit en tant que condition pour le maintien de ses droits dans le cadre des parcours d'insertion professionnelle.

Bon nombre de femmes rencontrées sont passées ou se trouvent dans des filières d'enseignement ou de formation considérées comme «féminines» (couture, coiffure, nettoyage, auxiliaires de l'enfance, etc.). Les orientations scolaires sont en effet encore largement «sexuellement clivées» (Coupié et Epiphane, 2006). Il existe des stéréotypes importants concernant le «genre des professions» véhiculés notamment à travers l'offre des métiers proposés aux femmes. La ségrégation horizontale est observable au travers des parcours scolaire-professionnel, et donc tant en termes de «choix» d'études que d'accès à certains emplois (cf. Partie I).

Dans bien des cas, les femmes rencontrées ont mis beaucoup d'espoir dans la formation. Cependant, nombreuses sont celles qui ont suivi une, deux ou trois formations sans trouver d'emploi pour autant. Même si les filles/femmes semblent en moyenne mieux réussir et être davantage formées à Bruxelles, elles ne sont pas pour autant plus employées (cf. Partie I). On notera que l'éducation et la formation peuvent contribuer, au-delà de l'accès à l'emploi, à une émancipation sociale.

Dans ce chapitre, par souci de clarté, le champ de l'éducation scolaire et de la formation font l'objet de sections distinctes. Il faut cependant souligner que certains mécanismes qui influencent les parcours scolaires ou de formation sont similaires d'une part et que bien des parcours de femmes illustrent un entremêlement de ces deux champs (la formation permettant par exemple de pallier un cursus scolaire inachevé) d'autre part.

3.1 ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

Disposer d'un certain niveau d'instruction est déterminant en termes de possibilités d'orientations, de statut social, etc.

Plusieurs facteurs entrent en jeu dans la contingence des parcours scolaires. Tant le contexte scolaire («cote» des établissements scolaires, méthode pédagogique, manque de places, classes surpeuplées...) que le contexte familial, culturel et social (compréhension du système scolaire, conceptions de l'école, ressources financières, conditions de logements...) peuvent avoir un effet sur la trajectoire, la scolarité et l'apprentissage.

3.1.1 L'influence du milieu socio-familial dans les parcours scolaires

Le milieu socio-familial exerce un impact important dans la détermination des choix et les trajectoires scolaires. La situation socio-économique de la famille combinée éventuellement à des facteurs culturels, aux conceptions familiales des rôles en fonction du sexe ou encore des facteurs sociétaux dans le pays d'origine (ex. l'accès aux infrastructures scolaires dans le lieu où ont grandi les femmes), représentent des éléments influençant les parcours scolaires ou l'absence de scolarité des femmes. L'une des femmes rencontrées, primo-arrivante, n'a pu fréquenter l'école que 6 mois dans son pays natal.

«(...) 6 mois seulement parce que j'avais très envie, tous mes frères et toutes mes sœurs étaient à l'école. Seulement moi je n'ai pas été. C'est moi qui est la plus grande mais ce n'est pas la faute de mon père mais de mon grand-père. Mon grand-père, qui voulait que je reste avec ma grand-mère. Mais là où la grand-mère habitait, il n'y a pas de filles à l'école, seulement les garçons.»

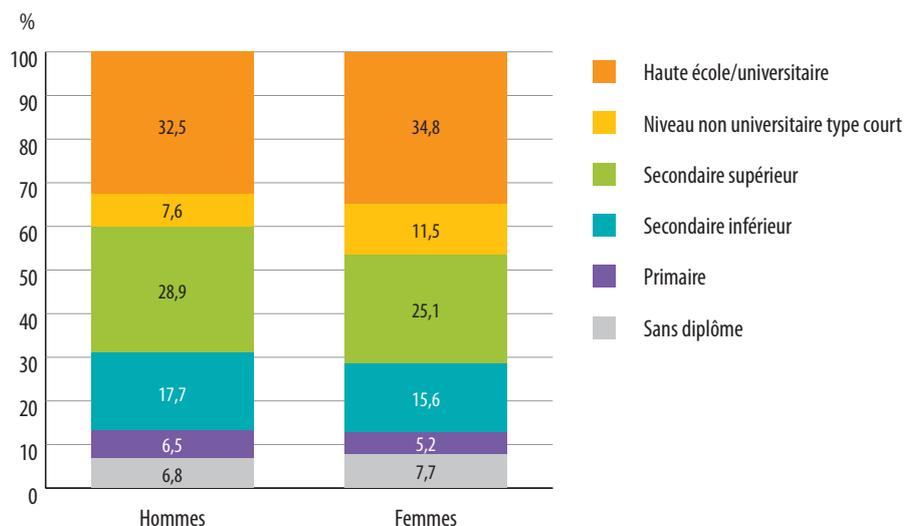
3.1.2 Des parcours scolaires inachevés

Nous ne disposons que de très peu de détails sur les parcours scolaires des femmes rencontrées^[38]. On note toutefois des profils diversifiés : pour certaines, le parcours scolaire fut très bref et a été interrompu avant la fin de l'enseignement fondamental ou du premier degré du secondaire. D'autres femmes ont atteint un niveau scolaire intermédiaire (secondaire inférieur) via les filières techniques, professionnelles ou générales. Enfin, certaines ont achevé l'enseignement secondaire et parfois, ont mené ou entamé des études supérieures, sans toujours terminer leur cursus.

À Bruxelles, une part importante de la population n'a pas achevé son cursus scolaire ou a grandi dans des pays où le taux de scolarisation est faible, en particulier parmi les

[38] La question sur le niveau d'éducation apparaît délicate pour les répondantes.

Figure II-3-1 : Répartition des hommes et des femmes (25-49 ans), par niveau de diplôme, Région bruxelloise, 2013



Source : Direction générale statistique – Statistics Belgium, Enquête sur les forces de travail 2013

femmes^[39]. D'autres ont étudié plusieurs années à l'étranger et sont parfois diplômées, mais leur diplôme n'est pas reconnu ou difficile à faire reconnaître en Belgique.

Des événements familiaux individuels, comme une naissance ou un mariage, peuvent également affecter le parcours d'études des filles/femmes, dans un cadre d'inégale distribution des rôles au sein du ménage.

«Je me suis mariée au Maroc et après je suis venue ici. Mais j'ai étudié au Maroc, le droit, deux ans. Après, plus aucune chance pour le diplôme puisque je me suis mariée et mon mari m'a dit d'arrêter : 'tu ne peux pas aller à l'Université'... j'ai donc arrêté.»

Parmi les femmes âgées ou les femmes migrantes, il arrive que celles-ci aient commencé à travailler à un très jeune âge. Plusieurs femmes rencontrées ont connu cette situation.

«Moi, j'ai été travailler à 11 ans dans une usine de textile du lundi au samedi et ça a été une expérience très dure. Et ça m'a marqué beaucoup sur qu'est-ce que c'est que la justice, ou ce qui est juste et injuste. C'est une expérience très dure comme enfant et je n'ai pas arrêté de travailler depuis lors.»

3.1.3 Niveau de diplôme des femmes et des hommes à Bruxelles

Le décrochage scolaire est important en Région bruxelloise. Il s'agit à la fois d'une conséquence de la pauvreté des familles (renforcée par la ségrégation scolaire) et d'une des causes possibles de pauvreté à l'âge adulte.

La proportion de jeunes femmes entre 18 et 24 ans ayant quitté prématurément l'école, ne suivant plus d'enseignement/de formation et ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur est de 16 %, contre 19 % chez les jeunes hommes. Le décrochage scolaire est donc plus important chez les garçons que chez les filles^[40].

Parmi les adultes de 25-49 ans, les femmes disposent plus fréquemment d'un diplôme de l'enseignement supérieur (46 %, contre 40 % pour les hommes). Cependant, la proportion de femmes qui n'ont pas fini l'école primaire (ou n'ont pas du tout été à l'école) est légèrement plus élevée que celle des hommes (8 % parmi les femmes contre 7 % parmi les hommes) (figure II-3-1).

Parmi les personnes de 50 ans et plus, les femmes disposent en moyenne d'un niveau de diplôme moindre que les hommes. En effet, 50,6 % des femmes disposent au plus d'un diplôme du secondaire inférieur, contre 44,1 % parmi les hommes.

3.2 LA FORMATION : TANTÔT MOTEUR D'ESPOIR, TANTÔT CONTRAINTE

De manière générale, les femmes en situation précaire sont nombreuses à suivre toutes sortes de formations dans le but de trouver un emploi ou pour répondre aux parcours pré-balisés de l'insertion socioprofessionnelle et maintenir leurs droits (aux allocations de chômage ou au revenu d'intégration sociale). Les femmes rencontrées ont très souvent

[39] Au niveau mondial, les femmes demeurent en moyenne moins scolarisées que les hommes (UNESCO, 2014).

[40] Données de l'Enquête force de travail 2013, Source : Direction Générale de Statistique – Statistics Belgium

suivi une ou plusieurs formations, quel que soit leur statut socio-administratif.

Certaines y ont recours parce qu'elles n'ont pas achevé leur cursus scolaire, d'autres suivent des formations en complément de l'éventuel diplôme qu'elles détiennent déjà, ou pour authentifier un diplôme non reconnu.

En outre, un grand nombre de femmes rencontrées suivent ou ont suivi des cours de français, de néerlandais, ou encore des cours d'alphabétisation. Dans le cadre des dispositifs d'insertion socio professionnelle, les cours de langues et/ou d'alphabétisation représentent pour bon nombre de femmes peu diplômées, une première étape permettant de suivre ensuite une ou plusieurs formations en vue d'obtenir un emploi. Les trajectoires des femmes rencontrées sont en effet souvent marquées par un cumul de formations. Beaucoup de femmes suivent ce chemin. Certaines femmes ont même parlé de «promesses d'emploi» conditionnées par le suivi de formations.

«Deux ans de cours et ils me promettent dans deux ans je saurai bien parler le néerlandais, peut-être pas bien écrire mais parler. Après la formation, ils me garantissent de trouver du travail»

Nombreuses sont celles pourtant qui sont déçues, car elles n'obtiennent pas toujours un emploi à la clé ; plusieurs femmes ont fait part de leur déception à ce sujet. D'autres au contraire sont très enthousiastes parce qu'elles imaginent que la formation leur apportera beaucoup ou que la formation a effectivement modifié leur trajectoire et leur a, dans certain cas, permis d'avoir accès à un emploi. D'autres effets positifs de la formation ont été évoqués par les femmes : le fait d'avoir un rythme, l'accès à des informations, à un savoir, à un nouveau réseau, le fait d'être parfois écoutées, encouragées et aidées par les professionnels du lieu de formation, etc.

D'autres femmes ont par contre évoqué le fait qu'elles se sont parfois retrouvées à suivre des formations qui ne leur plaisaient pas du tout, soit parce qu'elles étaient mal renseignées sur l'objet et le contenu de la formation soit parce que le suivi d'une formation répondait plus à une injonction qu'à une démarche personnelle.

Enfin, la charge des tâches domestiques et familiales qui incombent encore bien souvent à la femme rend souvent difficile, voire parfois impossible, le suivi d'une formation.

3.2.1 Alphabétisation

L'analphabétisme est souvent à la fois une conséquence et une cause de grande précarité ainsi qu'un facteur d'exclusion majeur dans nos sociétés (Cultures & Santé asbl, 2012). Parmi les multiples raisons qui poussent des femmes à suivre des cours d'alphabétisation, on retrouve notamment la volonté de pouvoir se débrouiller seule, d'assurer le suivi médical et scolaire des enfants, d'avoir accès à une formation (en langues, qualifiante ou généraliste), d'avoir accès à un emploi, etc. L'alphabétisation signe aussi souvent le

début, volontaire ou prescrit, d'un parcours d'intégration et/ou d'insertion professionnelle.

Beaucoup plus de femmes que d'hommes recourent à des cours d'alphabétisation à Bruxelles. Pas moins de 69 % des personnes inscrites dans des cours d'alphabétisation organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont des femmes (Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, 2010-2011).

Ces cours d'alphabétisation sont suivis majoritairement par des personnes de nationalité ou d'origine non belge. Toujours sur base des données de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2010-2011), parmi les personnes inscrites en alphabétisation dans la Région, 72 % étaient de nationalité étrangère, 27 % avaient acquis la nationalité belge et 1 % étaient Belges à la naissance.

En outre, 38,5 % des inscrit(e)s n'avaient aucun revenu personnel, 32,8 % dépendaient du CPAS, 18 % étaient chômeurs indemnisés, 7,1 % disposaient d'un revenu du travail, 1,9 % étaient prépensionné(e)s et 1,7 % disposaient d'un revenu de la mutuelle ou d'une allocation pour personnes handicapées.

La population inscrite en alphabétisation, majoritairement féminine, présente donc un profil socio-économique particulièrement défavorisé.

3.2.2 Cours de langue

La connaissance d'au moins une des deux langues nationales représente un pré-requis souvent indispensable pour accéder à une formation et obtenir un emploi (même précaire). En outre, à Bruxelles, l'absence de maîtrise d'une des deux langues implique également, entre autres, de grandes difficultés de communication et de suivi scolaire et médical (pour elles-mêmes et leurs enfants).

Pour des femmes peu diplômées en recherche d'emploi, le suivi d'un cours de langue constitue souvent une étape incontournable. Comme pour les autres types de formation, il peut s'agir d'une démarche individuelle ou d'une injonction dans le cadre d'un maintien ou octroi de droits.

Beaucoup de femmes passent par un ou plusieurs modules de cours de langues avant d'accéder à une formation.

Le bilinguisme français-néerlandais est souvent apparu comme une difficulté notable pour les femmes rencontrées. Elles font souvent des efforts particulièrement importants pour apprendre la deuxième langue nationale. En témoigne notamment la surreprésentation des femmes parmi les utilisateurs des chèques langue proposés par Actiris (Observatoire bruxellois de l'Emploi, 2013).

3.2.3 Suivre une formation : un libre choix ?

De nombreuses femmes (et filles) à Bruxelles ne disposent pas de libre choix en matière d'éducation, d'enseignement ou de formation. Elles souhaitent parfois étudier et se former mais ne le peuvent pas toujours. Comme pour les parcours scolaires, de nombreux facteurs, tant au niveau de la sphère familiale qu'au niveau de la sphère scolaire

entrent en jeu dans les inégalités diverses qui traversent les trajectoires des femmes. Le fait d'accéder à la formation et les orientations proposées ou décidées par les filles sont notamment influencées par des constructions sociales et des représentations du sexe féminin. Les femmes rencontrées suivent ou ont suivi souvent ce qui est ou a été prescrit ou conseillé par la famille, l'école, des services d'aide et d'insertion socioprofessionnelle... elles s'orientent ou sont souvent orientées vers les mêmes secteurs-types fréquemment considérés comme «féminins»: nettoyage, bureautique, aide aux personnes, commerce, etc.

a) Facteurs liés à la sphère sociale et familiale

Au moment de la vie adulte, bien des événements peuvent influencer le parcours des femmes en matière de formation: le contexte familial et le fait qu'elles soient des femmes (conceptions éducationnelles de la famille différenciées selon le sexe), une grossesse ou un mariage (impliquant dans certains cas une interruption rapide de la formation,...), le manque de ressources financières (paiement du matériel, des transports, des activités, de la garde des enfants, etc.), le temps disponible, une séparation, etc.

Le fait d'être mère et d'avoir ou non des enfants en bas âge peut être un frein éventuel à l'intégration à une formation ou au suivi scolaire. Les possibilités de garde d'enfants jouent un rôle majeur sur le fait de pouvoir ou non suivre une formation.

Il semble que dans certains cas, pour les femmes rencontrées, une rupture de couple ait déclenché le fait d'entamer une formation. Il pourrait s'agir d'un effet combiné des politiques d'activation par l'emploi, du désir ou de la nécessité d'accéder à une indépendance financière et de la liberté de choix acquise après une rupture. L'accès tardif à des possibilités de choix en termes de formation est souvent une réalité.

b) Facteurs liés à la sphère de l'offre de formation

L'accès à la formation est souvent difficile. Étant donné le nombre restreint de places dans les secteurs et filières les plus prisés, les critères de sélections peuvent être particulièrement restrictifs. Bien des formations sont saturées, font l'objet de longues listes d'attente qui retardent ou empêchent l'accès à la formation désirée.

«En fait moi je voulais faire boulangerie-pâtisserie (...). Ils m'ont dit: il n'y a pas de place. Et je ne voulais pas perdre de temps, attendre un an, pour trouver du travail. Alors là j'ai fait la remise à niveau, j'ai continué le 2^{ème} module, et là, comme j'ai déjà l'expérience comme magasinière, j'ai pensé faire vendeuse. Et comme j'aime le contact avec les gens, j'aime bien parler, rendre service aux autres aussi, alors je me suis dit pourquoi pas faire vendeuse. Et je suis rentrée dans la vente, malgré mon âge parce que ils n'acceptent pas plus que 25 ans dans la vente. Mais ils ont fait une exception pour moi. Et alors j'ai réussi, j'ai trouvé moi-même mon stage, je l'ai cherché, je l'ai trouvé, j'ai passé mon stage ça s'est bien passé.» (chercheuse d'emploi au CPAS)

Outre ces importants mécanismes de sélection, les modalités d'inscription aux formations peuvent complexifier encore leur accès^[41]. Ces éléments favorisent souvent les mieux informé(e)s et les plus débrouillard(e)s.

c) Quand la formation est une injonction

Dans le cadre des dispositifs d'insertion professionnelle, les personnes doivent parfois s'insérer dans un parcours préconstruit, pré-balisé, linéaire et prescrit.

En tant que primo-arrivante, demandeuse d'emploi, ou allocataire du CPAS, bien des femmes sont automatiquement orientées vers des formations. Pour certaines, il s'agit non plus d'une orientation mais d'une condition de maintien de droit. La pression est importante en termes d'activation, nombreuses sont celles qui effectuent des formations afin de répondre aux exigences des services d'insertion et des institutions ou organismes de suivi qui dispensent une allocation sociale.

Bien des femmes au chômage ou au CPAS sont orientées vers des formations alors qu'elles ont parfois d'autres problèmes urgents à gérer. Par ailleurs, elles n'apprécient pas toujours les formations proposées parce qu'elles ont éventuellement d'autres qualifications ou, plus généralement, d'autres aspirations.

«J'ai juste suivi 3 semaines d'orientation, du coup je me suis orientée vers la bureautique, j'ai fait le stage et au moment de faire la formation, on m'a dit tu peux aller directement pour t'inscrire pour la bureautique. Mais moi, je sais que je ne peux pas parce que c'est l'informatique en fait! Le codage et quoi et quoi? Ça je ne sais pas, je n'y connais rien dans l'informatique! Donc, du coup j'ai demandé à la dame: 'je veux suivre ça, d'abord une remise à niveau, après faire ma formation qualifiante'. Elle arrive et elle m'a dit 'non, tu dois directement aller faire une formation qualifiante', je dis 'mais non ce n'est pas possible'. Je suis allé, j'ai fait un test: 'oui, le français c'est bon mais l'informatique c'est nul'. Je dis 'oui, j'avais bien dit'. Du coup je suis restée comme ça... je cherchais et je pense à... le temps a filé et là, je suis allé au CPAS pour prolonger mon aide et en plus, on m'a demandé 'qu'est-ce que t'as fait en 2013?', j'ai dit 'mais quelle question!' J'ai envoyé tout le dossier, je vous ai parlé, j'ai fait tout et puis vous me dites: 'qu'est-ce que vous avez fait en 2013?' Je suis aussi allée faire le cours de Néerlandais, ça c'est rien?»

[41] Selon la formation, il s'agira d'une période restreinte et variable, d'un moyen spécifique (par téléphone, par internet, par formulaire), de critères (principe du premier servi, conditions, épreuves d'entrée...), etc.

3.2.4 Concilier formation et tâches familiales dans un contexte de manque de places dans les établissements scolaires et préscolaires

En lien avec la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les femmes en situation de précarité cumulent à la fois les démarches liées à leur propre formation/éducation et les tâches familiales y compris le suivi scolaire de leurs enfants. Elles sont en effet d'une part encore majoritairement en charge des tâches familiales et domestiques, et d'autre part, nettement plus fréquemment en situation de monoparentalité que leurs homologues masculins. Il apparaît que de nombreuses femmes, célibataires ou mariées, s'épuisent pour concilier formation, suivi éducatif de leurs enfants et tâches domestiques (en plus des justifications administratives pour conserver leurs droits à leurs éventuelles allocations, cf. Partie II, Chapitre 2).

«Avant j'habitais à Bruxelles mais j'ai eu un bébé et je n'ai pas trouvé de crèche. Je voulais l'école mais... c'est difficile parce que j'ai trouvé une crèche à Belgica. J'habite à place de Ninove, j'ai deux arrêts avant, j'ai une école à côté de là-bas. Cette année j'ai déposé les enfants d'abord les deux à l'école et après j'ai conduit mon bébé. Et à mon école après je vais chercher mes enfants à l'école aussi... Mon fils il fait l'école de devoir (...) je l'amène là-bas (...). Moi je suis, depuis je suis venue ici j'ai toujours du courir avec les enfants (...) toujours courir, toujours courir. J'ai seulement 2h pour les cours pour moi, mais je cours toute la journée»

Un manque de places dans les établissements scolaires et préscolaires est constaté en Région bruxelloise. L'offre insuffisante de crèches répartie inégalement sur le territoire bruxellois implique des taux de couverture particulièrement faibles dans les quartiers défavorisés (IBSA, 2010a). Un taux de couverture faible exerce une double influence : cela peut affecter à la fois le niveau d'instruction des enfants et celui des parents. D'une part, l'accueil préscolaire favorise la familiarisation de l'enfant avec un lieu public d'accueil et d'instruction^[42], et d'autre part, il peut éventuellement permettre au(x) parent(s) de suivre une formation ou de participer au marché du travail^[43]. Selon Crul et al (2013), les conditions indispensables pour augmenter la probabilité de mobilité sociale, de participation à la vie publique et d'émancipation personnelle des femmes en particulier résident notamment dans un large accès et un accès direct à des structures d'accueil de la petite enfance et dans un temps long de socialisation scolaire.

Un accès et une utilisation non équitable des écoles maternelles sont aussi constatés en Région bruxelloise. Cela affecte davantage les enfants issus de milieux défavorisés et peut présenter des effets «en cascade» ; par exemple, la

tendance à retarder l'âge d'entrée en maternelle (en raison d'un manque de place) engendre une occupation plus longue des places en crèche et renforce l'engorgement. Un temps plus long en crèche occasionne en outre un coût financier pour les familles les plus précaires (le coût de la crèche étant supérieur à celui de l'école). Pour les enfants qui ne vont pas à la crèche, on constate un manque d'information sur les modalités d'inscription à l'école qui peut influencer le fait de ne pas «décrocher» de place. Enfin, ce manque de places à l'école maternelle peut pousser certaines femmes à postposer leur retour à temps plein à une activité professionnelle (Humblet, 2011). Outre le niveau d'enseignement maternel, l'IBSA (2010b) a également mis en évidence une saturation des écoles primaires dans la Région. Dans certaines communes comme Saint-Josse ou Molenbeek, un déficit sévère de places est constaté pour les trois niveaux d'éducation (maternelle, primaire et secondaire).

Les difficultés en termes d'offre scolaire adaptée apparaissent d'autant plus importantes pour des élèves atteints de troubles divers. Un manque important d'informations des familles quant aux services et structures à solliciter pour la prise en charge d'une personne handicapée, un manque de places et une inadaptation de la prise en charge sont constatés en Région bruxelloise (RTA asbl, 2006). Plusieurs femmes rencontrées témoignent en effet d'un manque de places disponibles dans des établissements spécialisés adaptés et parmi les services qui accompagnent l'élève en situation de handicap dans son parcours scolaire.

«J'ai dans mon entourage des copines qui ont des enfants qui ont des difficultés pour inscrire leurs enfants dans des écoles et dans des crèches. Ca aussi c'est un gros problème. Et j'ai aussi le fils de ma sœur, mon neveu, qui est cette année sans école. C'est inacceptable. Il a 14 ans et il n'est pas à l'école. Il n'y a pas de place. Mon neveu il va dans une école spéciale. Même si c'est loin, ma sœur est prête à prendre son fils là où il doit aller. Il a un petit handicap, en fait il a un retard. C'est un petit handicap mais ils l'ont mis dans une école des vrais handicapés, tandis que lui il n'est pas comme eux. On l'a mis dans une autre école et maintenant cette année, ils ont dit qu'il n'y a pas de place. Il ne fait que jouer, sortir, se balader dehors mais c'est dangereux à son âge ; 14 ans c'est un âge délicat. Ca aussi c'est un problème. C'est les écoles et les crèches.»

Notons que, outre les problèmes d'enseignement et de scolarité, certaines femmes, mères d'enfants handicapés et en situation monoparentale, ont également exprimé d'autres types de difficultés : problèmes administratifs, de garde, de transports, d'horaires, de suivi global (notamment médical), etc.

Le manque de places dans les établissements scolaires et préscolaires influence d'autant plus le parcours de formation des femmes précaires et en situation de pauvreté, que celles-ci désirent ou qu'il leur soit fortement conseillé de se former. Par ailleurs, il nous a été rapporté que certaines femmes seules et isolées peuvent aller jusqu'à prendre des risques et laisser des enfants de moins de 3 ans sans surveillance pour aller aux cours/stages et/ou passer des épreuves de sélection ou de certification.

[42] Qui favorisera une transition aisée avec l'école maternelle et puis primaire et qui permettra, dans certains cas, l'apprentissage du français/néerlandais avant l'arrivée en maternelles ou primaires.

[43] Pour autant que ces lieux ne soient pas trop éloignés et que les horaires soient compatibles/flexibles.

4. LOGEMENT

4.1 UN LOGEMENT DÉCENT EST ESSENTIEL

Disposer d'un logement décent est condition essentielle pour vivre dignement. En effet, avoir un «chez soi» sert de tremplin vers le développement personnel, familial et collectif (Bernard, 2005). Selon l'article 23 de la Constitution, «Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce droit comprend le droit à un logement décent». Pourtant, les situations des femmes rencontrées démontrent que l'accès à ce droit n'est pas une évidence au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

4.1.1 «... c'est vraiment un gros souci, le logement»

Lors des focus groupes et des entretiens individuels, le thème du logement était une réponse récurrente à la question des «plus grands problèmes» rencontrés par les femmes à l'heure actuelle. Les problèmes cités sont très variés, mais les femmes vivant dans la précarité reconnaissent presque toutes le logement comme «un problème».

«Pour moi ce qui m'inquiète c'est vraiment le logement. Parce que si on est dehors... pour moi c'est catastrophique. Moi c'est surtout avoir un toit, une porte que je ferme la nuit, que je dors sans avoir des problèmes.»

Pour un grand nombre de femmes, le logement s'avère (beaucoup) trop cher et/ou de qualité médiocre et/ou trop petit pour elles et leurs enfants. En effet, de nombreux biens au sein de la capitale présentent des loyers très élevés, en particulier pour les familles dont la capacité financière est limitée.

«Mais là je suis obligée de dormir au salon, et lui (mon garçon) je lui laisse la chambre parce que c'est honteux quoi qu'on dorme dans le même lit. C'est difficile, le logement c'est hyper cher (...). Là je suis à 455 € le mois mais, je m'en sors pas quoi. Ailleurs c'est 700, 800, et je vais manger quoi? Il faut que je m'occupe de l'enfant tout ça donc... L'essentiel ce n'est pas de trouver mais il faut payer après, avec 1000 € que j'ai. Je paye 700 € avec tout les charges, manger, m'habiller, je ne pourrais pas. Ce n'est pas possible. Donc c'est vraiment un gros souci, le logement.»

4.1.2 L'impact du logement sur la santé

La relation entre logement et santé est de plus en plus étayée par la littérature. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'impact de la qualité du logement sur l'état de santé. Il peut être question par exemple du niveau de pollution intérieure (moisissures, solvants, pesticides, plomb, etc.), de caractéristiques physiques du logement (humidité, température), de nuisances et de caractéristiques de l'environnement direct (milieu social ou milieu de vie) (Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale, 2004).

«Il y a une chambre qu'on a jamais utilisé à cause d'humidité. Trois fois, lui il a dit que c'était un problème

d'humidité. Mais l'agence dit que c'est un problème de condensation, parce que mon copain il dit, il était là, il chauffait il chauffait, il n'ouvrait pas, moi j'étais obligée... parce que c'était tout noir!»

Ces facteurs liés au logement et néfastes pour la santé se retrouvent surtout dans les anciens bâtiments délabrés de la première couronne et concernent surtout les classes moins favorisées (cf. chapitre Santé). De plus, des modalités incertaines de location (absence de bail, non respect de la législation...), d'hébergement trop exigu, la recherche éprouvante d'un logement abordable,... peuvent notamment engendrer des tensions et du stress.

«Je peux dire que ma santé pour le moment, si on me voit comme ça je suis bien, mais moralement je suis vraiment vraiment fatiguée de chercher un appartement. (...) Je dors même pas. Maintenant je cherche un appartement le plus vite que possible, parce que j'ai pas le choix, je dois quitter là bas parce que c'est cher, ça me coûte très cher. Je ne sais pas...»

4.1.3 Une adresse comme clé pour avoir accès à ses droits

La constitution décrit le droit au logement comme un droit en soi. Or, c'est du fait de disposer d'un logement (d'une adresse) que découlent d'autres droits (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2011).

Chaque citoyen du pays doit, suivant la loi, être inscrit au registre de la population. Pour être inscrit au registre d'une commune, il faut y avoir sa résidence principale. La résidence principale est le lieu où la personne habite réellement. Bon nombre de personnes vivant en situation de précarité et de pauvreté présentent toutefois une situation administrative bien plus complexe. Lors de leur inscription à la commune, de nombreux obstacles (liés aux procédures, aux pièces justificatives, aux critères...) se présentent.

Une adresse permet de bénéficier d'allocations ou de revenus de remplacement (allocations familiales, allocation de chômage, etc.) à condition d'avoir un lieu de résidence officiel. Perdre son logement peut dès lors souvent entraîner une succession très rapide de problèmes et sans lieu de résidence fixe, il est très difficile de renouer un lien avec les structures d'aide.

«Et voilà j'étais à la rue... et j'habitais à Saint-Josse donc le propriétaire m'avait foutu dehors, et la personne avait téléphoné au CPAS et il dit "Madame M. a besoin d'avoir son CPAS elle n'a plus rien" (...) et il dit "vous avez la gare du Nord et à la gare du Nord, y a le Quick",... si je dormais sur le banc au Quick, j'avais droit à celui-là de Saint-Josse, si c'était de l'autre côté, c'était le CPAS de Schaerbeek. Mais j'étais enceinte jusqu'aux dents. C'est horrible.»

Les personnes sans-abri peuvent donner l'adresse d'une tierce personne ou d'un CPAS comme adresse de référence. Le CPAS compétent pour une demande d'adresse de référence est celui où, selon la loi, le sans-abri est «présent habituellement». Or, il est assez complexe de déterminer où

les personnes sans-abri sont «habituellement présentes», ce qui entraîne de nombreuses complications pour l'attribution effective de l'adresse de référence (Vitali & Dekuyssche, 2012). Actuellement, l'élaboration d'un référentiel commun pour une attribution plus cohérente du dispositif d'adresse de référence^[44] dans la Région est en voie de finalisation.

4.2 LA SITUATION DU LOGEMENT EN RÉGION BRUXELLOISE ET LES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES EN SITUATION PRÉCAIRE

Les différences de revenus, le risque de pauvreté et le risque d'exclusion sociale se reflètent fortement dans les différences de situation de logement. Les femmes, étant confrontées à un risque de précarité plus important, ont plus de difficultés sur le marché du logement qui se traduisent souvent par de (très) mauvaises conditions de logement (Bernard, 2007).

4.2.1 Le marché privé de la location

La majeure partie des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale occupe une habitation sur le marché privé de la location (cf. Baromètre social 2014). Si la demande de logements abordables est importante, l'offre est quant à elle très limitée : cette situation mène à d'importants problèmes pour les ménages à faible revenu. Contrairement aux propriétaires, les locataires sont très peu soutenus actuellement (Winters & Heylen).

a) La disparité entre les revenus du locataire et le loyer demandé

L'évolution des prix des loyers se calque sur l'évolution du marché du logement, en raison, notamment de pénurie de logements, les prix grimpent. Autrement dit, l'évolution des loyers est insensible aux niveaux de revenus des locataires. En outre, puisque les femmes ont un revenu généralement inférieur à celui des hommes, on peut considérer que le problème comprend une dimension de genre : les femmes sont dès lors plus fortement touchées que les hommes par le coût élevé du logement sur le marché privé de la location (Bernard, 2007). Il est encore plus difficile de supporter les coûts du logement pour les ménages «à risques» tels que les personnes isolées, les familles monoparentales et les cohabitants avec une seule indemnité ou un seul revenu,... Comparé aux hommes, en Région bruxelloise, le nombre de femmes isolées ou cheffes de ménage est bien plus important (cf. partie I). Une femme témoigne ainsi de l'impossibilité de supporter les coûts élevés du logement sans aide externe.

[44] Via le groupe «adresse de référence» qui se réunit à la Commission communautaire commune et se compose principalement de personnes représentant des CPAS et des communes bruxelloises.

«Mais comment tu veux faire avec 800 euro par mois (...) Ce n'était pas possible déjà qu'il me manquait tous les mois de l'argent pour payer mon loyer, c'était galère quoi. Mon copain m'aidait tous les mois hein. C'est lui qui remplissait mon frigo.»

b) Des loyers élevés qui précarisent...

Généralement, dans le cadre d'un budget limité, le premier poste va d'abord au logement, afin de se protéger (soi et sa famille) contre un risque d'expulsion. Le marché privé de la location comprend un nombre très élevé de ménages soumis à des loyers trop élevés (voire exorbitants). Pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, vivre dans un bien du marché privé de la location signifie d'être obligé de réserver une grande partie du revenu disponible au loyer. Selon la situation familiale, le montant destiné au loyer représente la moitié voire même plus des deux tiers du revenu d'intégration.

Le budget disponible après le paiement du loyer ne permet pas de pouvoir vivre dignement. Cela signifie qu'il faut économiser sur l'achat d'aliments, sur les soins de santé, de vêtements etc. avec un risque élevé d'endettement. En d'autres termes, le coût élevé du logement précarise et appauvrit en raison d'un marché du logement aux prix extrêmement élevés et cette problématique se ressent davantage à Bruxelles qu'ailleurs en Belgique.

«... mon salaire est trop petit par rapport au loyer. J'essaie d'économiser dans la nourriture, j'essaie d'économiser en tout,...»

«L'habitation c'est fort cher. Si on n'a pas de travail et si on trouve du travail mal payé et on n'a pas assez d'heures de travail et que d'un autre côté on doit payer nos charges, loyer, gaz, électricité, l'eau etc. on va jamais s'en sortir. Ça m'arrivait des fois de vendre des choses personnelles pour payer mon loyer.»

Simultanément à la location, il faut pouvoir payer des frais d'énergie et d'eau. Or, ce sont souvent des personnes défavorisées, vivant dans des biens en (très) mauvais état qui paradoxalement, consomment beaucoup d'énergie et d'eau en raison notamment des lacunes matérielles structurelles du logement. Ces factures élevées et l'évolution des prix de l'énergie et de l'eau entraînent souvent des problèmes de paiement (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2013). De nombreuses femmes ont relaté leurs difficultés pour parvenir à payer les factures du gaz et d'électricité et autres charges d'habitation (eau, charges communes, assurance,...).

c) Des loyers élevés pour des habitations souvent (très) dégradées

Si les femmes rencontrées soulèvent le loyer élevé comme un problème, la qualité des habitations laisse également souvent à désirer. Alors qu'une grande partie de leur budget est consacrée au logement, l'habitation qu'elles occupent peut être (très) dégradée.

«Il faisait très sale dans l'appartement quand je suis rentrée (...). Et 450 € de loyer, plus des charges etc. à payer, et des souris qui courraient là derrière des fois on ne savait pas dormir tellement ça faisait un bruit... et malgré tout il pouvait demander ces prix-là (...) les meubles étaient déjà mangés... j'savais pas que c'était des souris quand j'ai loué. (...) et des odeurs qui étaient quelque fois désagréables.»

Le problème se pose de manière plus aiguë pour les femmes sans permis de séjour. Celles-ci éprouvent de grandes difficultés à dénoncer un propriétaire abusif ou un marchand de sommeil. Elles n'ont souvent pas d'autre choix que de payer le prix fort pour un logement insalubre sans confort de base. De plus, elles sont plus vulnérables et plus souvent exposées au chantage ou à l'abus.

«Chez moi, c'est insalubre. C'est insalubre. (...), ils réparent rien, ils viennent ils bricolent, le lendemain ça se casse... Moi j'ai un problème de fuite d'eau (...) c'est grave. Le soir, tu es là, tu regardes la télé et tu entends 'tok tok tok', l'eau qui sort. Il faut monter en haut, demander à la dame d'arrêter la chasse d'eau et voilà. Tu nettoies, il y a le couloir, la lampe ne veut plus s'allumer. Qu'est-ce que tu peux faire ? Des problèmes comme ça... Tu parles tout le temps, il te dit "oui c'est ça", mais il ne fait rien. Et on ne peut pas, on a du mal à déménager parce qu'on cherche et tout (...) ils jouent sur ça. Ils savent que les maisons tu peux pas sortir au jour... nous n'avons pas sortir, ils savent tu vas rester parce que tu n'arrives pas (...) quand tu n'as pas des papiers, ça joue.»

d) La suroccupation

Dans l'habitation, le confort de l'habitation dépend directement de la superficie et du nombre de pièces par rapport à la taille du ménage. Une étude (Winters & Heylen, 2013) a montré que les taux les plus élevés de suroccupation se situent sur le marché privé de la location, dans la tranche des bas revenus pour des personnes confrontées à la précarité. Le problème est plus présent chez les jeunes que chez les personnes plus âgées. Comparée à la Flandre et la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale présente une suroccupation importante et claire dans les couches les plus défavorisées de la population. Les informations tirées de statistiques peuvent sous-estimer le problème parce des personnes, et probablement davantage à Bruxelles, ne sont pas reprises dans les échantillons comme par exemple les étrangers inscrits au registre d'attente, les personnes sans-abri, les personnes sans adresse de lieu de résidence légale, les «illégaux», les travailleurs saisonniers, etc. Ces personnes non comptabilisées cohabitent souvent avec d'autres familles.

Le logement est un espace privé où se déroule la vie quotidienne d'un ménage. Un espace trop restreint peut donc causer des tensions ainsi que du stress. Par exemple, l'absence d'espace privé où les enfants peuvent jouer en toute sécurité sans la surveillance continue des parents, a une incidence sur la vie des enfants et des parents (et plus souvent sur la mère que sur le père). Se pose dès lors l'obligation de sortir pour pouvoir offrir un espace de jeu suffisant aux enfants et où les parents ne peuvent entre-

prendre d'autres activités. La femme mère assume souvent cette tâche qui restreint son temps personnel (selon l'enquête sur l'emploi du temps^[45], une femme consacre en moyenne deux heures par jour à l'éducation des enfants et un homme en moyenne une heure). De son côté, l'espace public, notamment dans les quartiers défavorisés de la Région bruxelloise, n'est pas conçu pour accueillir des enfants : le trafic rend l'environnement dangereux, peu sécurisé ou repoussant (Karsten, 2011 ; Meeus et al, 2013). En outre, la suroccupation d'un logement a un impact négatif sur les résultats scolaires des enfants (Buyschaert & Dominicy, 2012).

«Oui, on a envie que nos enfants grandissent dans de bonnes conditions. Qu'ils aient un logement adéquat ou ils peuvent avoir leur intimité, leur chambre. Parce que c'est ce qu'on n'avait pas.»

«Pour moi la difficulté la plus grande c'est de trouver un logement parce que ça devient très cher. Je vis à Ixelles depuis longtemps mais malheureusement je dois quitter. Parce que mon fils devient grand et il faudrait que je trouve quelque chose de plus grand et ce n'est pas évident, en plus je travaille à mi-temps. Le propriétaire demande tout le temps la fiche de paie.»

e) Sélection, exclusion et discrimination des propriétaires

Par la forte pression sur le marché du logement, de nombreux propriétaires sélectionnent les locataires qui présentent le moins de risques pour eux. Les ménages à double revenu avec un contrat de travail fixe sans enfants ont ainsi plus de chances de louer une habitation qu'une mère célibataire sans revenu du travail et avec deux enfants, par exemple. Les «personnes vulnérables» seront plus souvent exclues voire discriminées. Les propriétaires demandent généralement des fiches de paie, n'acceptent pas de garantie locative du CPAS car ils ne croient pas en la capacité du locataire potentiel à payer le loyer, etc. Cette forme d'exclusion est appelée la «discrimination indirecte» et les femmes en sont plus souvent victimes que les hommes. Les hommes sont selon cet étude quant à eux davantage confrontés à la discrimination directe (par ex. la discrimination en raison de racisme) (Centre interfédéral pour l'égalité des chances, 2014). Qu'il s'agisse de discrimination directe ou indirecte, l'exclusion est fréquente sur le marché du logement est important.

«Le loyer, c'est difficile même si on travaille. Surtout si on est émigré, ils ne veulent pas louer aux gens qui ne sont pas belges.»

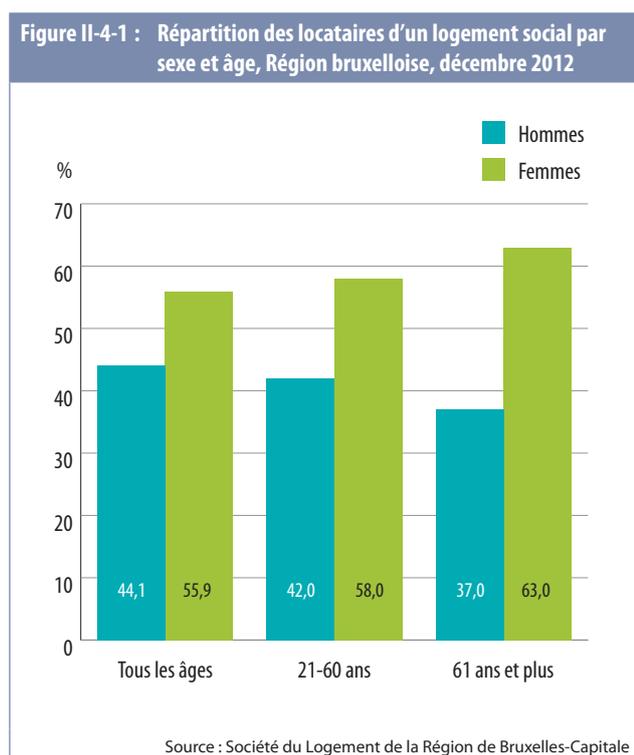
«J'ai aussi besoin des fiches de paie pour trouver un appartement. Personne ne m'accepte, c'est très difficile avec une garantie du CPAS, personne n'accepte ça. J'ai une garantie du CPAS, mais personne ne veut ça, 'désolé, madame, je veux du cash.»

[45] www.time-use.be, données pour 2005

4.2.2 Les logements sociaux

a) Les femmes plus nombreuses que les hommes dans les logements sociaux

À Bruxelles, les logements sociaux comprennent plus de femmes que d'hommes. Les conditions d'acceptation sont à la base de cette surreprésentation de femmes (cf. infra) mais la différence est d'autant plus grande en raison de l'âge des habitants et est donc liée à l'espérance de vie plus longue des femmes (figure II-4-1).



La majeure partie des logements sociaux est louée à des personnes isolées. Sur de l'ensemble des logements sociaux, 43,3 % sont octroyés aux personnes isolées, 20,9 % à des couples sans enfant, 16,4 % à des familles monoparentales et 19,4 % à des couples avec enfants ^[46].

D'un point de vue plus relatif, ce sont les familles monoparentales (et donc principalement des femmes) qui ont le plus de chance d'occuper un logement social (9,7 % des personnes isolées occupent un logement social) alors que les couples avec enfants sont moins représentés au sein des logements sociaux (5,6 %). Ceci s'explique notamment par les caractéristiques du parc du logement social (composé d'une majorité d'habitations sociales plus petites) et par le système d'octroi (les familles monoparentales sont favorisées sur la liste d'attente).

b) Les conditions d'octroi et la liste d'attente

La demande de logements sociaux en Région bruxelloise est en constante augmentation. En 2013, la liste d'attente comptait 41 461 ménages. Actuellement, on ne peut répondre qu'à la moitié des demandes (cf. Baromètre social 2014). Pour s'inscrire sur la liste d'attente pour un logement social, il faut répondre à certaines conditions (condition de non propriété, condition de revenu, absence de litiges, séjour légal en Belgique et une inscription par adulte). Les personnes intéressées doivent suivre une procédure d'inscription (plusieurs pièces justificatives, délais, ...).

La liste d'attente fonctionne par priorité avec un système de points qui dépendent de la situation de logement de la personne impliquée, du nombre d'années d'inscription et de la situation familiale (plus d'info, voir www.slr-bghm.be). De plus, on ne peut être sur la liste d'attente que pour un logement de la taille adéquate par rapport à la composition du ménage, ce qui peut allonger le temps d'attente pour les grandes familles par exemple en raison de la disponibilité limitée des grandes habitations au sein du parc de logement social.

Les procédures sont et ceci entraîne des effets de sélection de personnes sur les listes d'attente. Certains CPAS et associations aident les usagers à s'y inscrire.

«Et puis là, ils ont continué à m'inscrire comme chercheuse de logement. Et là-bas je m'y rendais tout le temps, et là je continuais à aller tout le temps. (...) Et puis, ils m'ont indiqué ici aussi, que je peux venir. Ils m'ont orientée, «tu peux aussi aller là pour multiplier mes chances»

4.2.3 Habiter chez des amis ou de la famille

Parfois, les personnes vivant en situation de précarité ou de pauvreté sont obligées d'habiter chez des amis ou de la famille. Si le partage des frais d'hébergement peut être un avantage, les personnes qui ont droit à un revenu (de remplacement ou une allocation sociale) sont plus souvent confrontées aux inconvénients financiers. En effet, la plupart des revenus, tant au sein de la sécurité sociale que de l'aide sociale, sont plus bas lorsqu'on a le statut de cohabitant (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2013, p. 24). À Bruxelles, l'ensemble des bénéficiaires d'allocations de chômage compte davantage de femmes avec un statut de cohabitantes (36,4 %) que d'hommes (27,6 %) (cf. Chapitre Activité).

La cohabitation est souvent synonyme d'habitation suroccupée où il y a généralement un manque d'intimité. Cela laisse «supposer que les habitants acceptent les obstacles propres à la proximité physique d'autrui» (Thys et al, 2012, p.6). La cohabitation solidaire ne s'applique d'ailleurs qu'à un groupe restreint et ne répond donc pas dans ce cadre et ces conditions à la crise du logement (Thys et al, 2012).

Parmi les femmes rencontrées, celles qui ont perdu leur habitation ou qui n'ont pas d'autre choix que de vivre chez quelqu'un d'autre, choisissent de rester peu de temps dans un même endroit pour ainsi éviter les tensions ou y échappent.

[46] Données pour décembre 2012. Source : Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale et données propres.

per. D'autres témoignent de différentes formes d'exploitation (exigence des allocations, abus, expulsion inattendue, etc.).

4.3 DES PARCOURS D'HÉBERGEMENT

Le déménagement implique des frais importants, alors que les personnes qui doivent (soudainement) déménager en raison d'une succession de problèmes sont souvent celles qui ont des difficultés financières. Trouver un logement rapidement est d'autant plus compliqué pour des personnes avec un budget limité qui ne parlent pas la langue, n'ont pas accès aux informations, ne peuvent pas demander de l'aide à un réseau social ou à la famille, etc.

Le déménagement contraint et fréquent peut perturber le ménage, les membres parents et/ou les enfants. Certains ménages doivent trouver des solutions alternatives pour se débrouiller et habitent temporairement dans un foyer, puis dans un autre foyer, dans un lieu d'aide formelle (tel les maisons d'accueil, l'accueil d'urgence, le dispositif hivernal,...), chez la famille (parents, amis,...), dans un lieu caché,... et doivent donc très fréquemment bouger d'un lieu à un autre. Ces changements peuvent fatiguer, épuiser, perturber, ou rendre instable la perception du ou des parents ainsi que des enfants.

4.3.1 Les obstacles et coûts d'un déménagement

Le fait de déménager présente plusieurs obstacles. Déménager est très onéreux car il faut louer un camion de déménagement, un élévateur et éventuellement engager des déménageurs.

«Je veux retourner à Leuven, donc c'est un long trajet pour un camion de déménagement, et ça coûte entre 400 et 500 euros. C'est pour ça que je dis qu'il me manque pile 500 euros.»

La garantie locative est un autre frein important pour de nombreuses personnes. Il peut également y avoir une période où l'on doit donner une garantie locative sans avoir reçu en retour la garantie locative du logement précédent.

«Déjà chaque mois je me dis ouf quand je reçois mon salaire, que mon dossier il est toujours en ordre au CPAS je me dis que c'est en ordre que j'aurais pour payer ce mois-ci. Alors comment je vais faire pour payer quatre mois. Un mois à l'avance pour l'ancien appartement, deux mois de garantie pour le nouvel appartement plus un mois de loyer. C'est impossible. C.-à-d. il faut avoir 2000 €. C'est pas possible. Plus les frais de déménagement, plus les frais d'ouverture et fermeture des compteurs,... c'est impossible.»

Outre les aspects financiers, il y a aussi des conséquences administratives à un déménagement. Si des bénéficiaires du revenu d'intégration doivent déménager dans une autre commune, ils doivent rouvrir un dossier dans un autre CPAS

et peut entraîner des difficultés à conserver certaines allocations sociales ou avantages sociaux.

Quelques femmes ont indiqué avoir été encouragées par leur propriétaire à quitter l'habitation de manière à permettre au propriétaire d'augmenter le loyer (nouveau bail et nouveaux locataires).

4.3.2 Les expulsions

Qu'il soit question de déclarer un bien inhabitable ou d'une rupture de contrat du locataire, chaque expulsion est une expérience traumatisante associée à une grande souffrance pratique et émotionnelle (Bernard & Lemaire, 2010).

Il n'existe aucune collecte systématique de données concernant l'expulsion. On ne peut donc pas déclarer avec certitude qu'une dimension de genre y est liée. Les entretiens ont montré que pour certaines femmes, l'expulsion était un événement marquant dans leur parcours de logement. L'expulsion n'était pas uniquement le résultat d'une accumulation de difficultés, mais causait à son tour d'innombrables problèmes supplémentaires aggravant fortement la situation.

«Moi je suis restée encore un moment dans l'appartement, le temps des funérailles, que la famille vienne vider aussi l'appartement... et après j'ai dû quitter parce que la propriétaire ne voulait plus de moi dans l'appartement, je n'avais pas les moyens de payer... et c'est seulement après que le CPAS m'a trouvé une place dans une maison d'accueil. Deux, trois jours après seulement.»

«Alors la propriétaire il est venu chez moi et m'a dit 'écoute, si tu sais pas payer tu dois sortir' et ma mère elle était là elle m'a payé un mois. Il me reste 2 mois que j'ai payé petit à petit.»

Souvent, les procédures d'expulsion surprennent fortement les personnes et il semble qu'elles soient parfois bien plus rapides qu'imaginées. Ces expulsions provoquent des chocs et ont un effet d'«éclatement» sur la situation globale des personnes et/ou sur la situation familiale.

4.3.3 Recherche en situation d'urgence

Une situation d'urgence telle que la violence domestique, une expulsion, une rupture du contrat de location, etc. peut créer un besoin rapide de nouveau logement. Les personnes dans cette situation doivent souvent signer un contrat de location en dépit du prix ou de la qualité de l'habitation et ce, afin de s'assurer d'un hébergement. Il n'est toutefois pas aisé de déménager rapidement vers un logement au vu des frais de déménagement et des difficultés administratives (comme la rupture anticipée d'un contrat de location,...).

Les femmes qui ont cherché une habitation en situation d'urgence, consacrent une part très importante de leur budget à leur logement et qui leur permet à peine de s'en sortir ou les oblige à s'endetter.

«J'ai loué un truc très vite, sans réfléchir, pour vraiment ne pas être dans la rue heuh ! je suis pas clochard etc. ! Et alors là, je suis tombée sur un truc pas possible, je ne me suis pas rendue compte tout de suite. Mais je payais 650 €, et je paie toujours actuellement 650 euros de loyers, sans gaz, sans électricité !»

4.3.4 Être sans «chez soi» ou en errance

Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les femmes doivent vivre dans la rue ou doivent faire appel à une maison d'accueil ou un centre de crise (parfois avec les enfants). Cela peut survenir à la suite d'une expulsion, en raison de la fuite de violences familiales mais de nombreuses autres raisons sont possibles (telles que par exemple, une situation clandestine, des dettes, un divorce, des problèmes d'addictions, etc.).

Malgré l'existence de maisons d'accueil pour femmes au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, parmi les femmes rencontrées, plusieurs ont d'abord vécu quelques jours dans la rue avant de pouvoir y être hébergées (avec des enfants ou non).

«On a vendu la maison on a trouvé un appartement et... et alors ils nous ont dit qu'y fallait des fiches de paye... comme mon mari était à la mutuelle ils voulaient pas de nous et moi comme je ne travaillais pas j'étais à charge... il fallait des fiches de paye... donc on était chez des gens, on a vendu la maison et c'était trop tard... je me suis trouvée, allez heu, sur le trottoir quoi avec mes garçons»

Souvent, les femmes passent par une maison d'accueil, pour y retrouver un «situation stable» même si la plus grande difficulté au sortir de la maison d'accueil est le fait de trouver un logement. Certaines femmes ne trouvent des logements à des prix abordables qu'en dehors de la Région bruxelloise.

Par rapport au fait d'être femme et «sans chez soi» ou «sans abri», on ne peut parler de féminisation du sans abrisisme malgré une augmentation absolue des effectifs des femmes sans toit sur le territoire régional bruxellois (Lelubre, 2012). Pour mieux comprendre la relative stabilité du ratio hommes/femmes en rue et dans les structures d'hébergement d'urgence M. Lelubre observe : «plusieurs phénomènes concomitants que sont la mise en avant d'un parcours résidentiel genré et de stratégies individuelles déployées par les femmes rencontrant des problèmes de logement. Le recours plus généralisé au réseau informel, une certaine recherche d'invisibilité ou encore l'organisation même du champ de l'action sociale où les femmes se voient prioritairement dirigées vers des structures d'hébergement à long terme comme les maisons d'accueil sont autant de pistes d'explication» (Lelubre, 2012).

La contribution de la Strada aux «Regards croisés» traite des situations que vivent les femmes sans-abri et sans-logis dans la Région bruxelloise.

5. SANTÉ

Les femmes en situation de précarité sont plus souvent en mauvaise santé que les femmes plus aisées. Il existe en réalité un gradient social continu : au moins les revenus sont élevés, au plus la probabilité de se sentir en mauvaise santé augmente : 39 % des femmes aux revenus les plus bas se sentent en mauvaise santé contre 17 % des femmes aux revenus les plus élevés et ce gradient s'observe pour presque tous les indicateurs d'état de santé^[47].

«Quand on vit des moments très durs, la santé ça va pas»

Si la santé est un problème pour bon nombre de femmes en situations de précarité, elle ne représente cependant pas leur première préoccupation. La santé passe souvent après d'autres besoins comme le logement, l'alimentation, les soins aux enfants, etc.

Lorsque la santé se dégrade et que les soins deviennent nécessaires, les femmes en situations de précarité accèdent moins facilement aux soins. Elles cumulent des difficultés financières, administratives, sociales,...

La santé, si elle est problématique, peut constituer en elle-même un facteur précarisant (par exemple une maladie qui occasionne des coûts financiers importants et/ou une perte d'emploi). Les femmes cumulent les problèmes de santé ou d'accès aux soins de santé avec des difficultés financières, administratives, sociales,...

5.1 ACCÈS AUX SOINS

5.1.1 Barrières financières

Pour les femmes qui y ont accès, le système de sécurité sociale belge offre en théorie une couverture relativement complète. Cependant, plus d'un ménage bruxellois sur quatre déclare avoir renoncé à des soins pour raisons financières au cours de l'année 2008. C'est particulièrement vrai pour les ménages avec enfants et pour la moitié des familles monoparentales dirigées par une femme.

Les mesures qui se succèdent pour améliorer l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables^[48] ne suffisent pas à garantir l'accès financier aux soins (INAMI & Médecins du Monde, 2014). Les services sociaux des mutuelles rapportent une augmentation du nombre de demandes d'aide pour payer les soins, dans un contexte de surendettement croissant - un endettement pour couvrir des besoins primaires de la vie (Dechamps 2012 in Avalosse et al., 2014). Cf. la contribution du Centre d'appui des médiations de dettes dans les «Regards Croisés».

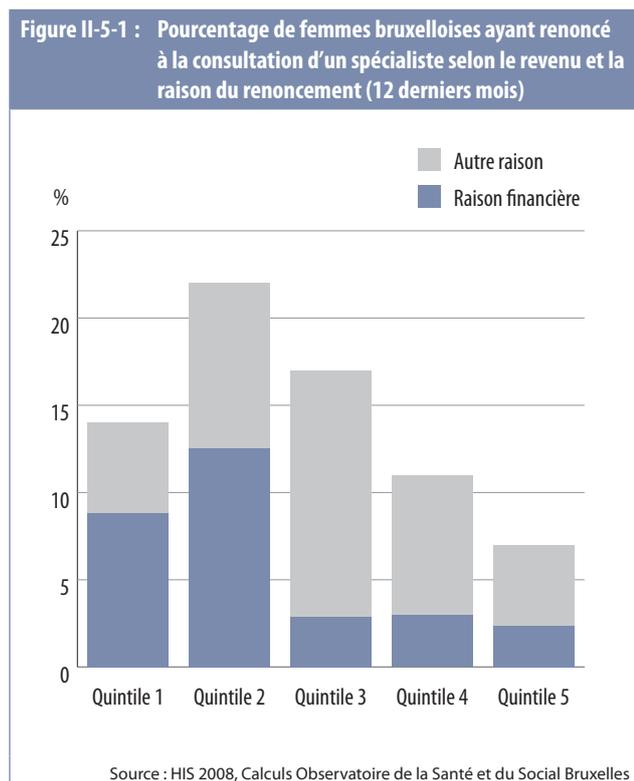
[47] Dans ce chapitre les données quantitatives pour les femmes bruxelloises en fonction du revenu proviennent de l'enquête santé 2008. L'annexe à ce chapitre présente la méthodologie utilisée.

[48] Des mesures telles que le Maximum à facturer, l'élargissement du statut BIM, les maisons médicales au forfait, le Dossier Médical Global, développées depuis plusieurs années ont permis de réduire les coûts de santé à charge des patients.

Les soins les plus souvent postposés sont les soins dentaires, l'achat de lunettes, l'achat de médicaments prescrits, et les soins médicaux ou les opérations. Les ménages établissent des priorités au sein des soins, en fonction de l'urgence et de l'importance perçue du problème et du montant qui restera à charge après interventions de la (des) assurance(s) (Avalosse et al., 2014).

«Pour l'instant je ne vois plus de médecin, (...) mais je dois être opérée de la gencive. (...) j'ai été à la mutuelle [et] j'ai appris que j'avais droit au BIM maintenant (...). Ben comme j'ai droit maintenant j'espère que ça ne va pas me coûter trop cher.»

Les femmes renoncent plus aux soins à mesure que leur niveau de revenu diminue. Paradoxalement, parmi les femmes aux revenus les plus bas, dans le premier quintile, le renoncement aux soins diminue par rapport aux femmes du deuxième quintile (figure II-5-1)^[49]. Les informations que nous avons récoltées montrent que leur(s) problème(s) de santé ne fait pas partie de leurs priorités du moment. Si en apparence, elles semblent ne pas renoncer à consulter, il est probable qu'en premier lieu, elles renoncent à s'occuper de leur santé.



[49] Le revenu équivalent est partagé en 5 quintiles, c'est-à-dire 5 groupes d'effectifs semblables au niveau belge. Le premier quintile correspond au 20 % des ménages les plus défavorisés sur le plan financier et le cinquième quintile concerne les 20 % des ménages déclarant les revenus les plus élevés.

Les barrières non financières limitent également l'accès. Elles peuvent être importantes et nombreuses pour les femmes en situations de précarité. La complexité de notre système est souvent pointée du doigt comme une barrière à l'accès mais n'est pas la seule cause. Pour les femmes moins éduquées par exemple, pour les femmes qui peuvent difficilement sortir seules de chez elles, ou les femmes qui ne parlent pas le français, le néerlandais ou l'anglais, il est plus difficile de se rendre à une consultation.

5.1.2 Les exclus de la sécurité sociale

Une partie des Bruxellois(es) n'a pas accès à la sécurité sociale pour différentes raisons : migrants en situation irrégulière, en fin de droit, personnes qui ne sont pas en ordre de cotisation telles que les indépendants en faillite, les européens sans travail, les victimes de la traite des êtres humains, le personnel domestique non déclaré,...

Si des mesures existent pour aider ces personnes, les conditions et les procédures pour bénéficier de ces services sont nettement plus compliquées et la couverture offerte est en général moins importante. Elles ont été récemment discutées dans le livre vert de l'accès aux soins publié par l'INAMI et Médecins du Monde (INAMI & Médecins du Monde, 2014). L'aide médicale et l'aide médicale «urgente», deux services clés du filet de sécurité sociale pour les exclus de l'assurance maladie en Belgique sont octroyés par les CPAS au cas par cas. Elles ne couvrent cependant pas tous les besoins et sont parfois assorties de conditions^[50].

«Heureusement on a cette aide, on a (...) la carte médicale. Heureusement que j'ai ça. (...) si je n'avais pas ça, ben je vais crever quoi.»

Pour les personnes dont le seul recours est l'aide médicale urgente, la procédure est lourde et prend beaucoup de temps. Chaque CPAS applique une réglementation différente et tente l'équilibre de remplir ses missions dans un contexte de contraintes administratives et budgétaires et de demande croissantes. Une demande, même justifiée, peut parfois être refusée par les CPAS qui craignent de ne pas être remboursés par le SPP intégration sociale qui décide de la conformité des dépenses.

Si l'accès aux soins est un sujet à l'ordre du jour des acteurs de la politique de santé en Belgique, le contexte et l'évolution des politiques publiques liées directement ou indirectement à l'accès aux soins ne semblent pas évoluer dans le même sens : l'impression de bien des acteurs, intervenants sociaux et médicaux, est d'observer une stagnation voir un recul de l'accès aux soins pour les personnes les plus vulnérables.

[50] Certains bénéficiaires ont peur d'activer une mesure de peur de perdre d'autres droits (Avalosse ibid)

5.2 SANTÉ REPRODUCTIVE ET SEXUELLE

La santé sexuelle et reproductive est un thème qui transparait dans nombre de discussions avec les femmes en situations de précarité^[51]. Elles ont d'autant plus de difficultés à faire valoir leurs droits et à s'occuper de leur santé sexuelle et reproductive qu'elles n'ont pas toujours de couverture médicale, de réseau social pour les soutenir, de revenus,... Dans ces conditions, elles sont moins en mesure de protéger leur santé. Elles sont, par exemple, davantage exposées à des infections sexuellement transmissibles, sans avoir le choix et/ou les moyens de s'en protéger. En cas de symptômes, elles consultent plus tardivement. Elles font plus souvent face à des grossesses non désirées. Leurs besoins en termes de contraception sont moins souvent satisfaits (Femmes prévoyantes socialistes et al., 2014). Lorsqu'elles sont enceintes, elles fréquentent plus tardivement les consultations prénatales (Hoogewys et al., 2013). Les femmes en situations de précarité sont aussi plus souvent victimes de violences sexuelles (Defourny et al., 2012 ; Médecins du Monde, 2013).

Le désir de grossesse est présent chez une partie des jeunes femmes en situations de précarité. Elles peuvent en retirer une certaine reconnaissance de la part de leur environnement social et/ou un statut social qui les émancipent par rapport à leur situation actuelle.

5.2.1 Contraception

La contraception pose problème pour bon nombre de femmes en situations de précarité. Elles n'ont pas toujours accès à la contraception pour des raisons sociales ou financières. D'autres ont des connaissances insuffisantes ou erronées, ont peur d'effets secondaires - réels ou erronés - au point pour certaines de préférer recourir à l'avortement plutôt qu'à la contraception.

Lorsqu'elles ont accès, les moyens contraceptifs qui leurs sont accessibles ne correspondent pas toujours à leurs besoins. Certains contraceptifs mieux adaptés à leurs situations comme les implants ou les stérilets ne sont pas remboursés, ou sont méconnus tant par les prescripteurs que les utilisatrices. Cette méconnaissance semble en partie corrélée au niveau d'éducation : *les femmes peu diplômées ont une moins bonne connaissance des moyens contraceptifs et n'ont pas les ressources suffisantes pour décider d'en changer lorsqu'elles rencontrent des effets secondaires* (Femmes prévoyantes socialistes et al., 2014). L'étude sur la contraception des jeunes de 12 à 20 ans réalisée par l'Agence intermutualiste rapporte que le recours à la contraception

est moins élevé, les grossesses plus fréquentes et le taux d'IVG est plus faible parmi les jeunes patientes bénéficiaires de l'intervention majorée, donc socialement moins favorisées par rapport aux autres jeunes femmes (Remacle et al., 2011).

5.2.2 IVG

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est autorisée en Belgique sous certaines conditions depuis 1990. Les chiffres pour 2011 montrent qu'en Belgique, 84 % des IVG ont eu lieu dans un contexte où la femme n'utilisait pas de moyen de contraception (53 %) ou l'utilisait mal (31 %). (Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse, 2012). Les raisons les plus souvent invoquées sont d'ordre personnel, liées à l'âge ou la situation personnelle ou familiale. 41 % des femmes n'ont pas ou plus de désir d'enfant. Dans 19 % des cas, une raison financière est évoquée.

«J'ai quand même été en dépression pendant 4 mois après hein parce que je ne voulais pas quelque part... (...) mais comment tu veux faire avec 800 euro par mois (...). Ce n'était pas possible déjà qu'il me manquait tous les mois de l'argent pour payer mon loyer, c'était galère quoi. Donc euh, pas eu de chance.»

L'accès à l'avortement est souvent difficile pour les femmes qui souhaitent y recourir. Ces difficultés sont d'autant plus grandes pour les femmes en situations de précarité. Différentes barrières ont été évoquées par les interlocuteurs rencontrés pour ce rapport. Premièrement, quelques femmes en situations de précarité ont rapporté des pressions sociales pour les empêcher de recourir à un contraceptif ou un avortement. Deuxièmement, il existe une barrière financière, et plus particulièrement encore pour les personnes hors du cadre de l'assurance maladie ou les personnes qui doivent le faire «dans le secret» par rapport à leur famille, leur entourage. Troisièmement, les procédures et la faible offre de services pour réaliser l'IVG compliquent l'accès. Cette liste n'est pas limitative, d'autres facteurs sociaux, culturels et psychologiques jouent probablement un rôle important^[52] (INAMI & Médecins du Monde, 2014, pp. 257-259).

5.2.3 Soins intégrés

Plusieurs acteurs soulignent à quel point les services de santé sexuelle et reproductives sont segmentés dans notre pays rendant l'accès aux services compliqué pour les femmes en situations de précarité. Plusieurs réflexions sont en cours actuellement en Région bruxelloise pour améliorer l'accès des personnes en situations de précarité aux services offrant des soins intégrés incluant en particulier l'ensemble des services de santé reproductive, indépendamment de leur statut administratif (Ben Abdeslam, 2014 ; Fédération

[51] Depuis une vingtaine d'année, les droits sexuels et reproductifs des femmes ont été mieux reconnus et défendus aussi bien dans la législation belge que par les professionnels de la santé. Malgré tout, les difficultés pour les femmes de faire valoir leurs droits restent importantes (In 't Zandt, 2008). Elles sont souvent seules pour faire des choix en matière par exemple de contraception, de recours à une interruption de grossesse et pour en assumer les conséquences tout en étant confrontées à d'importantes contraintes externes : sociales, religieuses, organisationnelles et/ou administratives.

[52] La Fédération Laïque des centres de Planning Familiaux développe ce thème dans les Regards croisés attachés à ce rapport.

laïque de centres de planning familial & Médecins du Monde, 2014 ; Hoogewys et al., 2013 ; Médecins du Monde, 2014).

5.3 ÉTAT DE SANTÉ

Précarité et santé sont interdépendantes. La précarité influence négativement la santé. Inversement un mauvais état de santé pour soi ou ses proches est un facteur fragilisant pouvant mener à une plus grande précarité. En 2007, l'espérance de vie des femmes vivant dans les communes de niveau socioéconomique les plus faibles de la Région bruxelloise est de 3 ans plus courte que dans les communes avec un niveau socioéconomique plus élevé (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2010). Les différences d'espérance de vie ne représentent, en quelque sorte, que le sommet de l'iceberg. Les inégalités sociales de santé s'observent pour la plupart des dimensions de la santé. Un quart des femmes bruxelloises interrogées dans l'enquête de santé estimaient que leur état de santé n'était pas satisfaisant^[53]. Cette proportion augmente avec l'âge. Les femmes se sentent en moins bonne santé que les hommes. La différence d'état de santé entre les femmes en fonction des revenus est cependant nettement plus marquée que les écarts entre les hommes et les femmes. La proportion de femmes qui ne s'estiment pas en bonne santé diminue graduellement à mesure que le revenu augmente, passant de 39 % parmi les femmes aux revenus les plus bas à 17 % des femmes aux revenus les plus élevés.

5.3.1 Santé mentale

Les problèmes de santé mentale augmentent à mesure que les revenus baissent : 28 % des femmes bruxelloises aux revenus les plus bas présentent des troubles dépressifs soit trois fois plus que les femmes avec les revenus les plus élevés (figure II-5-2).

Plusieurs femmes rapportent à quel point leur situation sociale influence leur santé mentale. Elles ont des soucis, des pensées incessantes, des maux de têtes, des troubles du sommeil. À un certain niveau, les problèmes de santé mentale deviennent un frein pour reprendre pied. La précarité et la (mauvaise) santé s'entremêlent.

«Toujours un peu sur les nerfs quand même, toujours, je le sens, je suis toujours assez vite fatiguée... voilà ce n'est pas la vie tellement espérée qu'on a ici non plus.»

L'incertitude, la peur de perdre ses droits, ses revenus, son logement, ses relations dans la société sont, à la fois source

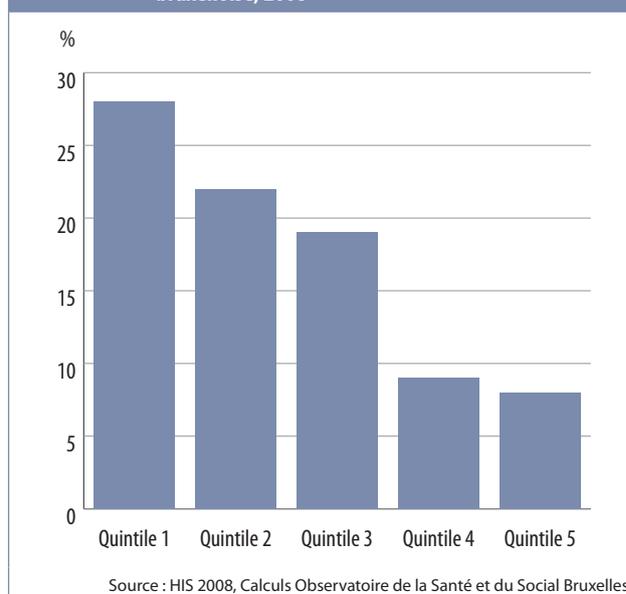
de stress et d'anxiété mais aussi une forme de précarité en soi.

5.3.2 Santé physique

Un tiers des femmes bruxelloises déclarent souffrir d'un problème de santé de longue durée dans l'enquête santé 2008^[54]. Cette proportion diminue à mesure que le revenu augmente, passant de 41 % parmi les femmes aux revenus les plus bas à 30 % parmi les femmes aux revenus les plus élevés. Au-delà de 65 ans, cette différence s'accroît très fortement : 70 % des femmes aux revenus les plus bas présentent des problèmes de santé de longue durée contre 37 % pour les femmes aux revenus les plus élevés. Souvent, les femmes en situations de précarité exercent ou ont exercé des métiers plus pénibles, les exposant aux accidents du travail et à un vieillissement plus précoce. Elles sont aussi plus souvent exposées à des horaires irréguliers, au stress, à des substances nocives pour la santé, particulièrement dans le secteur du nettoyage par exemple. Parmi les femmes de moins de 65 ans, les femmes aux revenus les plus bas ont trois fois plus de limitations dans leurs activités quotidiennes que les femmes aux revenus les plus élevés (9 % versus 3 %).

«J'ai un dos en compote, et ça, c'est à cause de mon métier parce que tu dois savoir que, (...) le papier est très lourd et quand on est jeune, on (...) porte et on porte et on porte... et mon dos est fini.»

Figure II-5-2 : Pourcentage de femmes bruxelloises présentant des symptômes de dépression au cours de la dernière semaine par niveau de revenu (SCL-90-R), Région bruxelloise, 2008



[53] Les femmes dans les situations les plus précaires ne sont pas souvent interrogées dans les enquêtes comme l'enquête santé et l'enquête EU-SILC. Elles sont par contre bien représentées parmi les femmes qui ont bien voulu témoigner lors de l'élaboration de ce rapport, permettant ainsi de nuancer les données quantitatives disponibles.

[54] Les problèmes de santé de longue durée incluent les maladies chroniques et les affections ou handicaps de longue durée dont les femmes interrogées déclarent souffrir.

En 2008, 10 % des femmes bruxelloises rapportaient souffrir d'obésité. Cette proportion diminue graduellement à mesure que le revenu augmente, passant de 16 % dans le groupe au niveau de revenu le plus bas à 6 % dans le groupe au revenu le plus élevé. 5,7 % des femmes bruxelloises déclarent souffrir de diabète. Cette proportion diminue très fortement à mesure que le revenu augmente passant de 8,3 % dans le groupe au revenus les plus bas à 1,7 % dans le groupe au revenus les plus haut^[55]. Une même tendance est également observée pour l'hypertension^[56]. De plus en plus de recherches montrent qu'un état de santé plus défavorable parmi les personnes en situations de précarité est très souvent déterminé par leurs conditions sociales et économiques. L'obésité par exemple, résulte à la fois d'une **exposition inégale** (accès à une alimentation de qualité, tradition culinaire, possibilité de loisirs actifs^[57]...), d'une **vulnérabilité inégale** (représentations sociales de l'alimentation (faim, bonne santé,...), d'une moindre estime de soi, de moindre connaissances et aptitudes des comportements sains à adopter, de la moindre accessibilité aux autres moyens de «faire plaisir») et d'**inégalités face aux conséquences de cette obésité** (inégalités d'accès aux soins, au support social, aux ressources matérielles, psychologiques et sociales pour modifier efficacement ses habitudes de vie). Il en résulte un risque accru d'obésité, moins réversible avec des complications médicales plus fréquentes (diabète, maladies cardiovasculaires, problèmes ostéoarticulaires, etc.). En outre, la stigmatisation des personnes obèses dans notre société est génératrice de perte d'estime de soi et de stress. Elle génère aussi des discriminations à l'emploi et dans la société en général. Le piège de l'obésité est en fait un cercle vicieux car si l'obésité est déjà en soi un facteur de précarisation, les complications médicales de l'obésité sont elles aussi génératrices de pauvreté (perte d'emploi, coût des soins,...) et d'encore plus de dégradation de l'état de santé (moins d'exercice physique, stress, estime de soi,...) (World Health Organization & UCL Institute of Health Equity, 2013).

Nos observations correspondent avec les observations faites dans la plupart des recherches sur les inégalités face à la santé : la santé mentale et physique sont interdépendantes des revenus et des conditions socioéconomiques. Les femmes en situations de précarité sont exposées de manière cumulative à des facteurs sociaux et environnementaux qui influencent négativement leur santé immédiate et réduisent leur probabilité d'être en bonne santé dans le futur.

[55] Il s'agit ici des données de l'enquête santé 2013 pour le diabète et l'hypertension. <https://hisia.wiv-isp.be>

[56] Pour l'hypertension, le groupe au niveau de revenus le plus bas souffre moins d'hypertension que le deuxième groupe de revenus. Ce qui pourrait s'expliquer soit par des caractéristiques biomédicales différentes parmi les femmes aux plus bas revenus, soit par une méconnaissance de leur statut par rapport à l'hypertension.

[57] Parmi les femmes aux revenus les plus élevés, 75 % pratiquent une activité physique de loisir suffisante contre seulement 55 % des femmes aux revenus les plus bas.

5.4 DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Grâce aux nombreux travaux sur les déterminants de la santé menés depuis plus de trente ans, différentes hypothèses ont pu être établies sur le lien entre précarités et santé. Les inégalités sociales de l'état de santé entre les femmes sont déterminées par de nombreux facteurs et processus sociétaux. Les différences d'état de santé observées au sein d'une population sont en grande partie déterminées par des facteurs structurels comme le contexte politique et socioéconomique, le milieu de vie, la position socioéconomique individuelle (l'éducation, l'accès à l'emploi, les conditions de travail) sur lequel l'individu a souvent peu de prise directe. Ces facteurs influencent des déterminants intermédiaires tels que les circonstances matérielles de vie, les comportements et les facteurs psychosociaux qui auront un impact sur la santé et le bien-être. Ces différents facteurs agissent souvent sur la santé de manière cumulative (World Health Organization & UCL Institute of Health Equity, 2013).

5.4.1 Style de vie

Les femmes aux revenus les plus bas ont souvent des styles de vie moins protecteurs pour leur santé. Même s'il existe des exceptions culturelles, comme par exemple, les femmes marocaines qui fument moins et mangent plus de fruits quel que soit leur niveau de revenus.

Au niveau de l'**alimentation** par exemple, une plus grande proportion de femmes aux revenus les plus bas consomment trop peu de fruits et légumes tandis qu'elles sont plus nombreuses à consommer trop de boissons sucrées. Il s'agit cependant d'un gradient social continu où les comportements alimentaires sont proportionnels aux revenus et pas d'une dichotomie pauvre-riche. La proportion de femmes qui consomment du poisson n'est pas différente en fonction du niveau de revenus en Région bruxelloise et cette singularité peut être liée aux habitudes de certaines communautés, fort représentées parmi les femmes avec de faibles revenus, de consommer du poisson de manière régulière (Tableau II-5-1).

En Région bruxelloise, on observe une plus forte proportion de femmes avec des faibles revenus qui s'abstiennent de boire de l'**alcool**. Cette particularité s'explique par des facteurs culturels et religieux. Parmi les femmes qui consomment de l'alcool, 43 % ont une consommation à risque quel que soit leur niveau de revenus. Seul un quart des femmes bruxelloises **fume** actuellement et il n'y a pas de gradient social. Si l'on soustrait du calcul les femmes qui n'ont jamais fumé, on observe néanmoins une plus forte proportion de grandes fumeuses dans le groupe des femmes avec les revenus les plus bas.

Tableau II-5-1 : Style de vie ; aperçu des inégalités sociales parmi les femmes bruxelloises selon le quintile de revenus, Région bruxelloise, 2008

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Ne boit jamais d'alcool	58	35	31	22	11
Consommation de tabac*	61	59	60	33	46
Activité physique de loisir	55	67	60	65	75
Consommation quotidienne de fruits	62	61	69	70	76
Consommation quotidienne de légumes	70	75	81	83	85
Sodas	34	18	22	19	15
Poisson**	65	73	64	62	70

* Parmi les femmes qui ont fumé ou qui fume.
** Pas de différence significative

Source : HIS 2008, Calculs Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles

5.4.2 Dépistages

Un certain nombre de dépistages sont recommandés pour la population. Parmi eux, le contrôle du cholestérol et de la glycémie sont réalisés par deux tiers des femmes bruxelloises. La même proportion de femmes aux revenus les plus bas réalisent ces tests que celle de femmes aux revenus plus élevés.

D'autres dépistages, spécifiquement féminins, présentent par contre un gradient très net en fonction de la position socioéconomique, dont les dépistages du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein. Ces examens sont moins souvent réalisés chez les femmes qui ont une moins bonne situation socioéconomique même si pour le dépistage du cancer du sein, la différence est légèrement réduite par une participation relativement plus importante des femmes en situations de précarité au programme «Brumammo» de dépistage du cancer du sein (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2012).

Une des hypothèses qui sous-tend cette différence entre les dépistages est que les deux premiers peuvent être réalisés chez le généraliste tandis que les deux autres nécessitent le recours à des actes techniques, le plus souvent réalisés par des spécialistes en Région bruxelloise. Hors, si il n'y a pas de gradient entre les femmes bruxelloises pour le recours au généraliste, il y a un net gradient pour le recours au spécialiste dont le coût de la consultation à charge des patientes est souvent plus onéreux et peu donc expliquer en partie cette inégalité face au dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein.

5.4.3 Environnement psychosocial

Une plus grande proportion de femmes avec les revenus les plus bas est insatisfaite de ses contacts sociaux et ce d'autant plus si elles sont seules à élever leurs enfants.

En Région bruxelloise, 20 % des femmes déclarent avoir été exposées à de la violence verbale, psychologique, physique et au vol au cours des douze derniers mois. Les acteurs de terrain rapportent des violences nettement plus fréquentes parmi les femmes vulnérables. Les femmes en situations de précarité rencontrées ont souvent été exposées à des violences infligées par leur entourage, leur partenaire. Une partie d'entre elles a subi des violences dans un contexte de

guerre dans son pays d'origine. Ces différentes formes de violences entraînent souvent des troubles physiques, psychiques et/ou psychosomatiques aggravant leur précarité sociale et émotionnelle.

5.4.4 Logement

De par son statut urbain, la Région bruxelloise présente une plus grande proportion de logements exposés aux nuisances environnementales (bruit, humidité, pollution,...) que les autres régions du pays. En 2008, 40 % des femmes bruxelloises résident dans un logement soumis à au moins une nuisance environnementale contre 15 et 19 % des femmes en Flandre et en Wallonie. À l'intérieur de la Région bruxelloise, la proportion de femmes vivant dans un ménage exposé à une nuisance environnementale diminue graduellement avec l'augmentation des revenus. Près d'un ménage sur deux parmi les ménages avec les revenus les plus bas vit dans un logement présentant au moins une nuisance environnementale contre moins d'un tiers des ménages aux revenus les plus élevés.

La précarité du logement engendre du stress et des problèmes de santé à ses occupants. Les femmes en situations de précarité relatent des troubles, tel que ruminations, maux de tête, troubles du sommeil, angoisses,... générés notamment par l'état de leur logement et par les démarches nécessaires pour sa remise en ordre ou pour en changer.

«Moi, quand par exemple l'eau coule dans mon appartement et voilà, je vois, c'est sale...je suis malade, je ne dors pas.»

Elles attribuent des problèmes d'asthme et d'allergie, des problèmes d'infections respiratoires des nourrissons à la mauvaise qualité de l'air dans leurs logements.

«Moi là où j'étais c'est le même problème d'humidité (...) À cause des problèmes d'humidité et de ma fille, à l'âge d'un mois elle a déjà été hospitalisée. Jusqu'à maintenant, je fais encore l'aérosol à cause de ça.»

PARTIE III

PARCOURS DE VIE ET AIDE SOCIALE

Lors de notre enquête de terrain, des informations sur les parcours de vie des femmes ont été recueillies. L'étude des parcours permet de croiser des événements biographiques (engendrant des bifurcations) avec des facteurs institutionnels, facteurs d'inégalités plus structurels, et, plus spécifiquement, d'éventuellement en considérer l'impact dans un contexte donné.

La première section de ce chapitre vise à restituer, dans une perspective biographique, les moments-clés identifiés par les femmes dans leur propre parcours.

La deuxième décrit, à partir des entretiens avec des femmes et des professionnels de première ligne^[58], et de tendances dans les parcours, certains traits de l'État social actif^[59]. Ces dimensions constituent des éléments qui influencent les parcours de vie individuels.

À partir de ces deux sections, la dernière met en avant l'enchevêtrement des événements individuels et des facteurs structurels dans les mécanismes de précarisation.

1. DES PARCOURS DE VIE

Lors de nos entretiens nous avons demandé aux femmes ce qui, à leurs yeux, a positivement ou négativement influencé leur trajectoire.

1.1 LES ÉLÉMENTS OU ÉVÉNEMENTS QUI, SELON ELLES, ONT RENDU LEUR SITUATION PIRE

Le **manque de ressources matérielles et financières** a plusieurs fois été retenu comme étant ce qui a constitué un «pire»^[60]. Ce manque se situe très souvent dans l'impossibilité, soudaine ou progressive, de pouvoir faire face aux dépenses mensuelles habituelles et/ou aux dépenses (inattendues).

«Oui, car si tu ne peux pas payer une facture, après tu en obtiens quand même une autre. Comment est-ce qu'on paye ça alors ? Ensuite tu ne sais pas acheter de la nourriture. Alors tu ne dois pas acheter des vêtements. Et puis, espérer pouvoir payer la facture. Parce que tu as aussi les dépenses fixes, comme le loyer, la consommation... Par exemple là, j'ai de la salade mais je ne peux pas acheter de tomates».

Les conséquences du manque de ressources financières se marquent au-delà d'une déprivation matérielle et se répercutent dans tous les domaines de la vie (conditions de logement, avec des prix trop élevés, logements inadaptés, insalubres... ou en matière de santé, d'accès aux soins, etc.) (cf. Partie II).

Parmi les événements souvent cités comme ayant engendré une situation pire, **le décès** d'un proche a été plusieurs fois cité. Cet événement traumatique bouleverse une situation stable ou aggrave une situation déjà relativement précaire.

[58] Au total, 26 professionnels ont été rencontrés, individuellement ou en groupe. Nous les avons questionnés sur les problèmes les plus saillants et les situations les plus récurrentes par rapport aux femmes en situations de précarité/pauvreté à Bruxelles.

[59] Voir entre autres : (Franssen, 2003) et (Genard, 2007)

[60] Et aussi comme le plus important (voir Partie II, Chapitre 1).

La période qui suit un décès engendre des changements et difficultés. Si ce type d'événement implique une phase émotionnellement difficile, il peut engendrer aussi, souvent, de sérieuses conséquences matérielles et financières et donc un changement de situation de vie, comme pour cette femme par exemple qui a perdu son compagnon.

«C'est de voir que je ne savais plus payer mon loyer, de voir heu... les expulsions j'avais jamais entendu parler de ça... des choses dont je n'avais jamais entendu parler et j'ai dû faire face.... Après on se retrouve... ben, au bout de 6 mois sans payer mon loyer, j'ai été expulsée. J'ai reçu une lettre mais moi, naïve, je ne savais rien là-dedans, je suis restée comme j'étais et... un camion est arrivé et ils ont tout mis dans un hangar... Et je me suis retrouvée là, comme ça, à la rue.»

Cette épreuve souvent psychologiquement douloureuse ne favorise pas l'«activité» nécessaire pour assurer l'ensemble des démarches qui suivent un décès (règlement de frais hospitaliers, de frais de funérailles, régularisation administrative de la situation, mobilisation éventuelle de droits à des revenus de remplacement ou allocation d'aide sociale,...) ce qui peut parfois entraîner une précarisation.

Une **maladie grave ou un accident** peuvent également provoquer un bouleversement dans les trajectoires individuelles et familiales et une éventuelle précarisation par une perte ou diminution de revenu, le coût et temps nécessaire à des soins, etc. Et ce, d'autant plus si une personne perd des aptitudes physiques ou psychiques par exemple.

«Il s'est passé quelque chose de terrible quand j'avais 18 ans. Mon père était expert-comptable, ma sœur et moi étions aux études, et mon père a fait une thrombose au cerveau et il a été très fort amoindri et il n'a plus pu travailler et ma mère ne travaillait pas donc ça a été très difficile. (...) ça a été un événement extrêmement tragique qui a bouleversé toute la vie familiale à l'époque.»

Le passé, proche ou lointain, représente pour certaines, ce qui a constitué «un pire». Un exemple est le fait d'avoir vu ses enfants être maltraités pendant un temps long ou/ et d'avoir été soi-même maltraitée. Les femmes rencontrées ont parfois connu des épisodes de violences conjugales ou intra familiales^[61].

«Mon père était très autoritaire et il nous frappait beaucoup ma mère mes sœurs et moi.»

Dans ce cadre, pour certaines femmes rencontrées, des événements tels **qu'une grossesse ou un mariage** ont impliqué des difficultés importantes notamment des formes de violence morale ou physique, de contrôle social, familial etc.

Enfin, pour d'autres, **une séparation** a pu également déclencher une situation pire, une situation de (grande) précarité, en particulier pour les femmes qui dépendaient

de façon importante de leur partenaire (au niveau financier, du logement, d'une régularisation éventuelle,...).

Ces événements conjugaux et/ou familiaux sont non seulement des facteurs potentiels de précarisations mais sont d'autant plus déterminants dans les parcours si les femmes ne parlent pas bien la langue du lieu de résidence, ou sont peu instruites.

«C'était le mariage, j'avais confiance en mon ex, il m'a fait venir pour se marier ici, on a fait l'acte de mariage au Maroc, et ma belle-mère elle m'a foutu la vie en l'air. On était du côté néerlandophone, moi je connais le français parce qu'on l'a appris à l'école, je comprenais mais je n'arrivais pas à m'exprimer et eux ils parlaient néerlandais, on ne m'avait pas inscrite à la commune. On m'a menti, et puis après on m'a mis à la porte. Je me suis retrouvée dans la rue. Voilà c'est eux qui ont rendu ma vie difficile... plus la loi. On ne m'a pas crû parce que je n'ai pas le pouvoir. Ils ont crû l'autre parce qu'il parle néerlandais, il est chez eux, il travaille, il a un bon salaire etc. Ils l'ont crû lui et pas moi. Pourtant j'avais des preuves (...).»

L'arrivée en Belgique sans avoir ses papiers et le fait de vivre ou d'avoir vécu dans l'illégalité sont généralement vécus comme ayant engendré un pire pour les femmes qui connaissent ou ont connu cette situation de non-droit.

Pour plusieurs femmes migrantes «le pire» a eu lieu **dans le pays d'origine** (ex. la guerre, le conjoint parti travailler dans un autre pays,...) ou lors de leur **parcours migratoire** avant d'arriver en Belgique (situation de transit dans d'autres pays).

Le pire est, plus généralement, pour certaines, **une vie déjà précaire combinée à un autre événement** tel qu'une rupture conjugale ou familiale (parents, frères et sœurs, mari/conjoint,...).

Enfin, ce sont parfois un **sentiment et une situation d'isolement** qui ont été identifiés comme le pire. En particulier parmi des femmes et des mères seules, des femmes plus âgées et des femmes migrantes.

1.2 LES ÉLÉMENTS OU ÉVÉNEMENT QUI, SELON ELLES, ONT RENDU LEUR SITUATION MEILLEURE

Avoir un enfant/des enfants apparaît souvent comme un événement majeur dans la vie des femmes rencontrées rejoignant ainsi ce qui compte et ce qu'elles considèrent comme important (cf. Introduction) même si, paradoxalement, cette situation peut engendrer une plus grande exposition au risque de précarisation.

Pour évoquer «un mieux», plusieurs femmes ont aussi parlé de leur fierté d'avoir «par elles-mêmes» surmonté des événements lourds.

[61] En Belgique, approximativement 33% des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles d'un partenaire actuel ou ancien ou toute autre personne depuis l'âge de 15 ans (FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014).

Dans plusieurs parcours de femmes rencontrées, c'est **le fait d'avoir pu s'extraire d'une situation qui semblait inextricable** qui a été identifié comme «le meilleur». Il semble qu'il ait souvent fallu attendre l'intervention d'une personne extérieure (un proche, un professionnel) pour déclencher un changement de situation considéré comme «un mieux».

«Le déclic, il s'est fait il y a longtemps mais le problème c'est qu'on se retrouve bloqué. On ne sait rien faire. Parce que moi j'ai été demander de l'aide au CPAS et voilà, je n'ai pas eu une aide... j'ai expliqué ma situation, j'ai expliqué qu'il y avait des violences que je voulais quitter, que j'ai sept enfants, que j'ai besoin d'une aide, d'un revenu. (...) J'étais chez les beaux-parents pendant presque 23 ans. Elle me demandait le contrat de bail. Mais ils étaient propriétaires, on vivait chez eux donc je n'avais pas ces documents. Donc je me suis retrouvée bloquée. Je ne pouvais pas lui donner ces documents là et je ne pouvais pas partir. Je ne suis pas partie parce que j'étais un petit peu perdue. Je ne savais pas ce que je devais faire. Puis un jour, malheureusement il a fallu que ça arrive. Le papa a tabassé... ma fille qui a maintenant 18 ans. Et c'est à l'école qu'elle a été voir le psychologue. Et c'est via ce psychologue que j'ai pu aller dans la maison d'accueil. C'est lui qui m'a aidée à partir de là. Ma fille lui a raconté, moi je ne lui ai rien raconté et voilà. C'est à partir de là que tout a commencé, c'est à partir de là qu'on a pu trouver cette maison d'accueil. Qui nous a accueilli, qu'on a pu se reconstruire une nouvelle vie pour nous et nos enfants. Et on est beaucoup mieux.»

Le fait d'être en maison d'accueil et de bénéficier d'un accompagnement régulier représente pour certaines, un mieux, une aide qui fut indispensable. En l'occurrence, une aide sociale «globale», rapidement apportée avec un suivi quotidien, peuvent améliorer positivement les parcours.

«Quand je suis arrivée je n'avais droit à plus rien, je n'avais pas de CPAS rien du tout. Ici c'est comme une famille, chaque personne qui est là a son petit rôle à jouer...vous avez un problème, vous venez en discuter et automatiquement...c'est ça qui est bien, c'est qu'on n'est pas dehors. Y a peut-être des gens qui s'en sortent très bien mais d'autres qui sont beaucoup plus fragilisés. Moi, je n'ai pas peur de le dire, j'en fais partie; et j'ai mis de côté maintenant l'histoire du papa qui...ça me fait un peu oublier maintenant, je commence à prendre soin de moi, à prendre le problème de l'alcool et de la drogue, que je fuyais, mais qui maintenant ressort (...). Et tant que je suis ici je sais que je peux le travailler et que les personnes seront là pour m'aider. Et après peut-être prendre mon envol (...).»

Parfois c'est un **événement relatif à la justice** qui permet de reprendre une vie normale. Un jugement peut servir de support pour se reconstruire. Il peut par exemple, après un long conflit ou dans le cas de violences subies pendant plusieurs années, suite à une situation critique, prouver des faits, la souffrance vécue et permettre de la surmonter et/ou mener à une autre vie.

D'autres éléments ayant eu selon elles, des effets positifs sur leurs vies ont été évoqués, comme par exemple **le fait d'avoir entamé une formation** (qualifiante, en langue,...). Il semble notamment que les nouvelles rencontres et les échanges qui en découlent apportent souvent aux unes et aux autres «un mieux» dans leurs vies.

Quelques femmes ont cité **leur arrivée en Belgique** comme un changement positif malgré parfois un grand isolement.

Pour des migrantes primo-arrivantes, en attente de prolongation de séjour ou en situation clandestine, l'unique voie pour «devenir quelqu'un» et avoir accès à des droits fondamentaux est **la régularisation de la situation et le permis de séjour**. Pour celles qui l'ont obtenu, après un souvent long «parcours de combattante», cela représente un événement majeur dans leur parcours de vie qui a engendré une amélioration de leur situation de vie.

«Quand j'ai reçu le document officiel, que j'ai le droit de rester en Belgique, ça c'était un grand jour dans ma vie. Parce que avant je me sentais comme une prisonnière : je ne pouvais pas voyager, je ne pouvais pas sortir, je ne peux rien faire. Je n'ai pas le droit de travailler déclarée, je ne peux pas me marier... c'est à cause de ça que je ne suis pas mariée parce que quand on sait que je suis sans-papiers, tout le monde me met à l'écart comme si je suis un microbe quoi. C'est vraiment le jour où j'ai eu la régularisation... ça me permettait de rentrer à la formation, suivre une formation... c'est un grand jour (...) Vraiment c'était le grand jour quand j'ai reçu mes papiers.»

1.3 HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CONTEXTES SOCIOCULTURELS DES PARCOURS ICI ET AILLEURS

Au-delà de **l'hétérogénéité des parcours individuels**, on relève des contrastes considérables entre les divers **univers socioculturels**, les socialisations successives des femmes. Le contexte présente une influence parfois forte sur les attitudes, les croyances, les trajectoires individuelles et les comportements de nombreuses femmes.

En Belgique et à l'étranger, des femmes se socialisent dans des **contextes socioéconomiques** distincts parfois **très polarisés**, avec un accès ou non à l'éducation, une culture, une religion, dans des milieux familiaux parfois patriarcaux^[62] et porteurs de conceptions très différentes des institutions (mariage, école,...), du rôle de la femme, d'épouse, de mère et de la famille, etc. Il en résulte **une grande inégalité des chances parmi les femmes en termes de trajectoire et de choix possibles**.

[62] Patriarcat dans le sens d'une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes (Beitone et al., 2013)

Parmi **des femmes «migrantes» et précaires** par exemple, beaucoup fuient des situations difficiles ou inacceptables au pays. Elles partent quand elles le peuvent, en espérant une vie meilleure. D'autres arrivent en Belgique pour des raisons familiales, matrimoniales, dans le cadre de stratégies migratoires pour l'emploi,... Elles expérimentent des épisodes parfois douloureux (voire traumatisants) auparavant ou en chemin^[63]. Parmi elles, celles qui sont les plus précaires connaissent ensuite, ici, des conditions de vie difficiles (en raison par exemple, d'abus liés à la vulnérabilité de cette situation, d'une situation de dépendance du conjoint, d'illégalité clandestine ou de séjour temporaire...). Rentrer semble souvent impossible et pourrait «faire perdre la face». D'un pays à l'autre, d'un univers à l'autre, certaines femmes parviennent, à créer **une bifurcation** au sein d'un parcours parfois «prédestiné» et à se permettre un changement de vie, seules et/ou grâce à d'autres.

Notons ici que les **parcours de vie avec épisode migratoire** sont souvent très complexes, marqués de ruptures, de bouleversements familiaux, culturels et socioéconomiques, de complexités administratives, d'accès aux droits etc. Ces parcours mènent parfois à une précarisation. Ils sont, en outre, souvent invisibles : pas de données chiffrées et non accès aux structures classiques de l'aide formelle. Tous ces éléments peuvent potentiellement jouer un **rôle fragilisant** ou aggravant la situation précaire.

1.4 APPORTS DE L'ANALYSE DES FEMMES DE LEURS PARCOURS VERS UN PIRE OU UN MEILLEUR

Le plus souvent, les femmes que nous avons rencontrées ont établi des liens de causalité entre des états de fait et des événements qui, selon elles, ont amélioré ou détérioré leurs situations. Ces liens confirment le caractère multidimensionnel des processus de précarisation et de la pauvreté, et l'interdépendance entre les divers domaines qui définissent les conditions de vie.

Il existe **des inégalités importantes dans les possibilités de pouvoir faire face à des événements** assez universels **de la vie et à leurs conséquences**. Ces déstabilisations, plus ou moins rapides, pour des événements parfois relativement «communs» montrent un risque de précarisation quelquefois élevé et **pouvant présenter un impact majeur**.

Ces évènements ont souvent des impacts plus importants chez les femmes qui expérimentent déjà des conditions matérielles d'existence précaires (au niveau financier, en termes de réseau social,...) **et qui, combinés**

avec d'autres facteurs, peuvent mener à une précarisation par l'apparition ou l'aggravation d'une situation précaire.

Ces événements surviennent, s'enchaînent ou se cumulent. Les exemples identifiés par les femmes rencontrées, de par leur dimension universelle, démontrent la fragilité des parcours dans le contexte socioéconomique actuel.

2. DE L'AIDE FORMELLE ET INFORMELLE

Plusieurs sources empiriques et théoriques ont nourri ce chapitre. Tout d'abord, quelques tendances connues de l'État Social Actif se dégagent au travers **des «parcours d'aide»**, c'est-à-dire, les parcours de recherche d'aide et les modalités de (non) réception de cette aide.

Nous avons aussi demandé aux femmes si elles disposaient d'aide en général, quelle qu'elle soit. Cette question a souvent permis de récolter des informations sur les déclinaisons formelles et informelles dont elles disposent ou qu'elles parviennent à trouver.

Enfin, deux focus groupes avec des professionnels ont alimenté l'analyse par les diagnostics et les problématiques rapportés.

2.1 CHERCHER ET TROUVER DE L'AIDE

L'évolution du parcours d'aide dépend de nombreux facteurs dont, entre autres : la composition de l'offre d'aide aux personnes sur le territoire (degré de couverture sociale, type et nombre de structures, etc.), la capacité de cette offre à répondre (rapidement) aux demandes, et «la capacité de débrouille» des personnes à rechercher et trouver de l'aide, etc.

Les **conditions de recherche de l'aide** sont, selon les femmes et les professionnels rencontrés, **souvent critiques et anxiogènes** car les situations requièrent régulièrement une prise en charge urgente alors que l'octroi d'aide/redistribution sociale prend du temps et parfois, de plus en plus de temps. De nombreuses femmes **cherchent de l'aide à différents moments de leurs parcours**. Certaines doivent faire face à un évènement soudain et imprévisible et recherchent de l'aide dès que ce problème survient (mais ne l'obtiennent pas forcément immédiatement). D'autres prennent parfois du temps - alors qu'elles connaissent des situations difficiles déjà depuis longtemps - avant d'oser demander de l'aide ou de réaliser qu'une aide devient indispensable. Ce délai peut aggraver la situation (surtout si cela concerne des obligations administratives, des factures, le paiement d'un loyer,...).

[63] Certaines ont connu la vie dans des camps de réfugiés à l'étranger, un voyage tumultueux et dangereux, un passage plus ou moins long en centre fermé en Belgique,... Elles ont parfois subi des mariages arrangés ou forcés, des épisodes de violence, et des situations de pauvreté avant leur arrivée en Belgique.

Les entretiens avec les femmes suggèrent notamment **certains effets de la complexité institutionnelle bruxelloise en matière de compétences et d'organisation des services bruxellois** des matières personnalisables. La structuration de ce secteur basée sur plusieurs types de divisions : historiques, organisationnelles, budgétaires, ... accentue le labyrinthe de l'aide sociale, ce qui peut contribuer au phénomène de non accès/non recours aux droits et à l'aide sociale et aux mécanismes de précarisation des personnes dans le temps.

La recherche d'aide formelle^[64] est donc souvent une épreuve dans un cadre où le temps individuel de l'urgence du besoin d'aide sociale ou d'un revenu de remplacement ne coïncide pas avec le temps institutionnel des organes responsables de l'octroi. La situation sera potentiellement plus critique si la femme est isolée et ne dispose d'aucun réseau social ou familial.

Les services ne peuvent pas toujours répondre rapidement en raison du fait notamment d'**une saturation fréquente** liée au grand nombre de demandes, parfois très complexes de par leur multiplicité, leur urgence et spécificité.

Comment les femmes accèdent-elles à de l'aide ? **L'information sur l'aide et l'aide effective sont étroitement liées.**

Beaucoup de femmes accèdent à l'information ou à l'aide grâce à des personnes-ressources qu'elles connaissent dans leurs réseaux informels ou à qui elles font appel dans les services. Il s'agit souvent de membres ou proches de la famille, de la communauté, des amis de l'entourage (voisin(e), commerçants, ...) ou de professionnels (avocats, police, médecins, éducateurs, infirmiers, ...) qui informent, expliquent, orientent, conseillent en fonction de leur vécu, expériences et/ou leurs compétences.

«Moi c'est un ami qui m'en a parlé, il m'a dit qu'il était ici en fait et il m'a parlé qu'il est bien, il a appris beaucoup de choses ici et voilà, je suis venue m'inscrire.»

L'aide peut aussi être trouvée via les **services d'aides classiques/formels**. Dans ce cadre, il s'agit d'une personne de contact, référente qui réalise un accompagnement individuel.

«Moi c'est mon assistante du CPAS qui m'a conseillé de venir ici, (...) oui, c'est une chouette femme, ça fait longtemps qu'elle est mon assistante et je voulais faire une formation auxiliaire de l'enfance. J'ai fait le test et je n'ai pas été reçue donc ils m'ont dit de retourner faire un peu de français avant de repasser le test (...) c'est elle qui a conseillé de venir, elle a appelé pour un rendez-vous pour moi.»

Ce sont aussi, des réseaux de services qui aident : des réseaux entre services ou autour de la personne. Ces services informent ou préparent la personne en termes d'information et aident à la mise en ordre administrative,

à la réinsertion sociale et/ou professionnelle (notamment pour l'ouverture de droits)...

Enfin, la possibilité d'utiliser **Internet** a, pour certaines (qui ont accès à une connexion et en maîtrisent l'utilisation), favorisé la recherche d'informations pour un accès à l'aide.

«Avant que je connaisse X, j'étais sur internet et j'ai entendu un témoignage d'une travailleuse domestique qui a travaillé deux mois et le troisième mois la patronne ne voulait plus la payer. Elle a menacé de la mettre dehors et d'appeler la police et après j'ai entendu que les personnes qui vivent cette situation doivent contacter le syndicat. Avant je ne savais pas qu'un sans-papiers pouvaient contacter le syndicat et s'affilier. Il n'y a que (nom d'un syndicat) qui affine les sans-papiers. À ce moment j'ai contacté (nom du syndicat) et je me suis présentée au bureau de X. et elle m'a expliqué qu'on avait des droits malgré le fait qu'on n'ait pas de papiers, quelque soit notre statut administratif.»

2.2 AIDE INFORMELLE

Lorsque c'est possible, une entraide peut être négociée et se mettre en place sous de nombreuses formes. Elle permet soit de remplacer l'absence d'aide formelle, soit de la compléter afin de créer des zones de temps libres, de contribuer matériellement aux conditions de vie, ... Pour les femmes rencontrées, l'aide informelle peut par exemple être un **échange de services** (garde d'enfant, alimentation et courses, logement, déménagement, ...) ou d'une **aide matérielle et financière** (don ou prêt d'argent, de matériel d'aménagement, de puériculture ou scolaire, d'habillement, ...).

Dans le cadre de notre enquête, les formes d'aide les plus fréquemment mises en place par les femmes rencontrées concernent la garde des enfants et les transferts monétaires (parfois d'un pays à l'autre).

Cette aide informelle peut être **ponctuelle** (en situation «aiguë» et urgente, par exemple suite à une séparation, une expulsion de logement) ou au contraire **récurrente et continue**.

Le plus souvent, l'aide informelle est apportée **par le conjoint ou la famille au sens large** (enfants, parents, frères et sœurs, ...). On observe également **plusieurs formes d'«entraide féminine»** : entre mère et fille, tante et nièce, entre sœurs, cousines, amies, etc. L'aide peut également être apportée **par la communauté, les amis, les voisins, ou encore entre usagers d'un même service**.

«Moi personnellement j'ai de l'aide ; j'aide et j'ai de l'aide de ma mère et de ma sœur. C'est tout, je ne demande pas plus et je ne demande pas moins. (...) je n'ose demander qu'à ma mère et à ma sœur. Si je n'avais pas ma mère ou ma sœur, je ne peux pas demander.»

[64] L'aide formelle réfère ici à une définition large (cf. section 4.2.3).

Dans le cadre d'une cohabitation, il s'agit aussi d'aide de proximité, pour de petits dépannages au quotidien et qui permettent de pallier ce qui manque.

«Au niveau de l'entraide on sait qu'ici on peut trouver facilement. Si j'ai besoin d'un presse-purée je vais demander à [prénom] Ou on essaye de regarder ce qu'on a dans les frigos. Le matin on s'occupe des enfants des autres, ou un jour elle avait besoin de [médicament] et j'en avais, voilà.»

Dans certains cas, du fait de la réglementation existante, le recours à **une aide informelle peut s'avérer pénalisante** pour l'accès au droit et le montant de l'aide formelle éventuel (ex. habiter chez un membre de la famille qui dispose de ressources, statut de cohabitant). Par ailleurs, il peut arriver que la famille (et/ou la famille élargie) se méfie d'une aide extérieure, ce qui participe à une vulnérabilité accrue des femmes concernées.

La possibilité de pouvoir mobiliser de l'aide informelle sera d'autant plus déterminante pour la suite du parcours de femmes plus vulnérables (ex. femmes isolées socialement, qui n'entrent pas dans les conditions de résidence légale sur le territoire, etc.).

C'est parfois par manque/absence d'aide informelle que les situations deviennent particulièrement urgentes et que la capacité de réponse la plus rapide possible est cruciale de la part du segment classique de l'aide formelle. Inversement, **l'aide informelle vient souvent pallier l'insuffisance voire le non accès à l'aide formelle** (ex. pour des femmes âgées qui n'ont pas accès à une aide à domicile à tarif social, pour des mères d'enfants handicapés etc.).

2.3 AIDE FORMELLE : QUELQUES TENDANCES DE L'ÉTAT SOCIAL ACTIF SUR LE TERRAIN

Dans ce chapitre, l'aide formelle fait référence ici à une définition large, incluant en premier lieu l'aide (financière ou non) apportée par les **services classiques d'action sociale** (services spécialisés en accompagnement social, notamment les CPAS), **mais aussi par de multiples acteurs connexes que sont les institutions publiques responsables de l'octroi de revenus de remplacements** (Onem, syndicats, CAPAC, ONAFTS,...) **et d'autres qui s'inscrivent de plus en plus fortement dans ce paysage** (organismes du monde associatif, services humanitaires,...).

En cas de revenus de remplacement inférieurs, égaux ou tout juste supérieurs au seuil de risque de pauvreté, ou en cas de sanction des droits à la sécurité sociale (dégressivité ou suppression des allocations de chômage), la suite des parcours dépend essentiellement de **la capacité de l'aide formelle à répondre aux demandes d'aide** des personnes et **à mettre en place rapidement un dispositif qui combine souvent divers types d'aide** (aide alimentaire, médicale, allocation de logement, aide à domicile, médiation de dettes, etc.).

Les entretiens et l'analyse de leurs parcours d'aide montrent que **la mise en place d'une aide** dépend entre autres facteurs, **de la structuration** de l'aide sociale bruxelloise, de sa complexité institutionnelle en matière de répartition des compétences et d'organisation des services. Sa structuration, basée sur plusieurs types de divisions : historiques, organisationnelles, idéologiques, budgétaires, sectorielles,... peut être un frein à un accès aux droits et à l'aide sociale et **peut participer aux mécanismes de précarisation** des personnes dans le temps. Beaucoup de services sont **saturés par un nombre important de demandes**. Plusieurs professionnels ont en effet constaté une nette **augmentation du nombre de dossiers à traiter par intervenant** et ont souligné l'importance de la **saturation de nombreux segments** de l'aide sociale. En outre, plusieurs tendances sont observables dans l'évolution de l'action de l'État social actif et de l'État-réseaux (Genard, 2007).

2.3.1 Spécialisation et complexification

La spécialisation et complexification sont des caractéristiques typiques de la reconfiguration des services de première ligne de l'aide sociale.

Beaucoup de parcours d'aide et de parcours de vie des femmes rencontrées illustrent une **spécialisation croissante des services**. Il y a notamment deux mouvements qui indiquent cette spécialisation : **soit des services généraux qui ont tendance à se diviser en services spécialisés/de plus en plus spécialisés** (y compris par exemple pour les CPAS qui disposent désormais de leurs propres services d'insertion^[65]) ; **soit des services spécialisés voire hyper spécialisés**, qui incluent difficilement une aide sociale globale ou suivie à plus long terme dans leurs missions.

De plus en plus, les services connaissent une mutation de leur organisation dans le sens d'une division accrue entre plusieurs services spécialisés et des parcours pré-balisés (Degraef, 2014).

Les pratiques et services qui agissent en amont et en aval de l'aide sociale au sens large, confirment ce mouvement de spécialisation. En amont de l'aide sociale, un ensemble de services contribuent à aider l'utilisateur à se présenter «au guichet», devenu lieu d'expression et de rencontre de toutes formes de souffrances (Dubois, 2008) **et à effectuer une mise en ordre administrative pour faire une demande** au CPAS, à l'Onem, au SPF Sécurité sociale, à la mutuelle, etc. en visant notamment à ce qu'il possède l'ensemble des documents nécessaires. À cet effet, des services créent également des dispositifs d'accompagnement (physique) pour favoriser l'accès ou les contacts entre usagers et l'aide sociale. **En aval de l'aide sociale**

[65] L'insertion socioprofessionnelle a tendance à s'adjoindre de plus en plus souvent à l'action sociale (cf. point Activation)

se retrouvent souvent des services de type humanitaire et caritatif.

Avec cette spécialisation, l'aide sociale semble s'être **complexifiée dans ses procédures**. Ce maillage de services de plus en plus spécialisés, s'adresse parfois à certains «publics» d'usagers seulement, certains parcours sont complexes parce qu'ils sont le résultat d'actions **professionnalisées conjointes** de plusieurs services, organismes et institutions. Au-delà de l'aide sociale mise en place, de plus en plus professionnalisée afin de viser l'efficacité, certains autres effets plus négatifs de cette spécialisation sont par exemple : les réorientations fréquentes de l'utilisateur d'un lieu à un autre, l'impossibilité de pouvoir directement fournir une aide concrète,...

À ces tendances de spécialisation et de complexification, s'ajoute la saturation **qui engendre un allongement des temps d'attente** pour un accès à l'information, à des documents, à la validation du droit à un revenu de remplacement, à une allocation sociale, à un complément d'aide... Beaucoup d'entretiens avec des femmes comme avec des professionnels attestent du temps long passé à rechercher l'information ou à remplir les obligations prescrites.

«Moi... mes enfants sont assez grands je passe mon temps dans des trucs administratifs inutiles. Je vais chercher un papier au chômage. Je prends toute une journée ! Je vais au syndicat, vraiment, tu passes toute une journée là-bas. Tu vas au CPAS pour chercher une attestation tu passes toute une journée, là bas ! - Ouais, partout y a la file... - Tu vas à la mutuelle il y a toute une explication... et tu passes toute une journée. Donc, on n'a pas le temps ! Le temps pour avancer.»

Enfin, ces tendances contiennent également une **dimension territoriale**. Les «dispositifs sociaux», souvent territorialisés se multiplient destinés aux publics désignés comme «précarisés ou exclus» en vue de favoriser leur «(ré)-insertion» et leur «autonomie» (Franssen, 2003).

2.3.2 Conditionnalisation et contractualisation

L'aide sociale (et plus généralement l'action publique) connaît d'importantes mutations se manifestant notamment par une «*conditionnalisation et une contractualisation croissantes entre pouvoirs publics et usagers*» (Van Dooren et al, 2011).

Certains parcours des femmes rencontrées témoignent de ces tendances plus générales de conditionnalisation de l'aide sociale. Très peu de services et institutions développent un accès inconditionnel^[66]. Il y a la plupart du temps une sélection, un contrôle et une demande de

preuves de la situation (vérification des données, du statut socio-administratif, du parcours, du droit,...).

Il y a tout d'abord et le plus souvent, **des modes de conditionnalisation pour l'accès à l'aide** avec par exemple **le fait de remplir les critères exigés** (d'âge, de revenu, de situation sociale, de nationalité, de sexe,...), mais aussi de **se fondre dans des horaires d'accès restreints** (avec par exemple, quelques plages hebdomadaires restreintes) qui les rendent alors de plus en plus inaccessibles au vu de l'affluence (avant et pendant les heures ouvrables); ou avec encore **l'obligation de suivre des modes de communication précis** (envoi d'un recommandé, dossier numérique, coup de téléphone obligatoire dans une plage horaire précise...), etc. Ces critères sont autant de freins qui involontairement, créent des barrières, des renoncements voire un non accès au droit, ou entravent ou «empêchent» l'utilisateur d'y accéder rapidement.

Il y a, ensuite, **des modes de conditionnalisations pour un maintien de l'aide**. Tout comme l'ouverture des droits ((E)RIS, allocations de chômage, pension, handicap,...), le maintien des droits/de l'aide est également assorti de conditions pour continuer à bénéficier de l'aide (prouver que l'on entre dans les conditions, suivre des règles,...). Avec encore des **modes de communication obligatoires** (téléphone, Internet, courrier, recommandé, guichet...), **et des présences obligatoires** (fréquence et comptages des présences à des permanences hebdomadaire, mensuelle, à des réunions,...), et donc **des comportements et des actions prescrits obligatoires** (suivre des formations, chercher un emploi^[67], participer aux activités du service, suivre les étapes un parcours phasé ou pré-balisé, faire la file, se présenter à des contrôles réguliers), **des prélèvements sur les revenus**^[68] (procuration de paiement automatique sur les allocations reçues, paiement direct du «loyer»,...), etc. Ces exemples sont autant de conditions pour l'accès ou le maintien de droits.

À l'instar du droit aux allocations de chômage et d'autres droits, **l'idée de capacité de l'utilisateur et le devoir de collaborer en contrepartie des droits octroyés** (Van Dooren et al, 2011) représente un critère de plus en plus prégnant pour percevoir une allocation sociale, un revenu de remplacement. De manière générale, rappelons qu'un renforcement des conditions d'accès aux revenus de remplacement et d'aide sociale est constaté ces dernières années (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2013).

Ces critères sont autant de freins qui, involontairement, créent des barrières, des renoncements, voire parfois un non accès au droit. Les mécanismes de conditionnalisation

[66] Sauf dans certains services, on parle alors de «bas seuil d'accès aux soins» ou de «bas seuil d'exigence», ce qui suppose un accueil large et inconditionnel.

[67] Et suivant les prochaines mesures du gouvernement fédéral, à faire du volontariat pour des chômeurs.

[68] Parmi ces procédures, un nouveau problème se pose souvent si l'utilisateur bénéficie d'une aide au logement en maison d'accueil, d'un recouvrement de dettes par exemple, et que ce prélèvement financier automatique ne lui laisse pas suffisamment pour pouvoir survivre.

et de contractualisation peuvent résulter indirectement en mécanismes de sélection des demandeurs d'aide sociale en favorisant les personnes disposant de davantage de ressources dans un contexte d'accroissement des demandes et une saturation des services (Dumont, 2007).

Il existe donc, plusieurs **conditions générales, cumulatives et obligatoires** pour pouvoir bénéficier du droit à l'intégration sociale, du droit au chômage,... Dans certains cas, des **conditions spécifiques** sont ajoutées comme par exemple, rechercher activement un emploi et/ou conclure et respecter un contrat contenant un projet. Bien des services ont mis en place «un protocole» de pratiques, attendent un parcours d'actions à mettre en œuvre de la part d'un bénéficiaire d'une allocation souvent **sur une base d'une «contractualisation»**^[69] : **si les démarches à effectuer qui figurent dans le contrat ne sont pas respectées par l'allocataire sans «motifs légitimes», des sanctions sont possibles.**

Par ailleurs, **l'évolution rapide et fréquente des normes législatives d'octroi complexifie encore l'accès à l'aide sociale.**

Notons à ce titre, la forte dépendance de l'utilisateur à l'évaluation de démarches par les professionnels et le **caractère asymétrique** de la relation contractuelle entre l'allocataire social et l'autorité publique dont il dépend : «*Puisque c'est justement en raison de sa précarité qu'il est en situation de demandeur d'aide, l'allocataire risque d'être de facto contraint d'accepter les diverses mesures qui lui sont soumises par ces 'nouveaux magistrats du social' que sont (forcés d'être) les travailleurs sociaux contemporains*» (Dumont, 2007, p.5).

L'ensemble de ces tendances sont génératrices **de sélections croissantes entre usagers** également. Sélections liées à la conditionnalisation (par les critères, par la spécialisation et multiplicité des dispositifs, par les conditions et délais d'octroi...) mais également en raison de la saturation ou du manque (qui va impliquer des effets croissants de sélection...).

Un tel contexte peut augmenter le risque **de précarisation** puisque la moindre erreur ou manquement peut mettre le droit (et/ou le revenu) en question. Ces modes de conditionnalisations sont extrêmement **anxiogènes**. Des femmes en situation de précarité peuvent développer des problèmes de santé liés au stress dû aux difficultés d'accès à l'aide, à la surcharge qu'implique le travail de contrepartie de l'aide reçue dans un climat incertain. En outre, la conditionnalisation accrue, la contractualisation et les procédures de justification associées contribuent à **stigmatiser**

les personnes qui perçoivent une allocation, si bien que, même dans le cadre de nos entretiens, plusieurs femmes se sont justifiées quant à leur statut et ou à l'allocation qui leur est versée.

2.3.3 Activation et responsabilisation

D'une obligation administrative à une autre, d'un lieu à l'autre, un trajet est attendu dans les dispositifs de l'aide sociale. Il en va de même pour la trajectoire morale et individuelle des usagers qui doivent «se responsabiliser» par rapport à leur statut. L'aspect contraignant des obligations à mettre en œuvre **pour bénéficier d'un service ou d'une allocation, ou parce que l'on bénéficie déjà d'un service**, varie d'un secteur à l'autre. Il est dans tous les cas symptomatique d'une forme **d'activation** des usagers dans le cadre de l'État Social Actif.

*«On sait qu'un des éléments essentiels des transformations actuelles de l'État se situe au niveau de ce qu'on a appelé «l'activation des politiques sociales». Celles-ci s'appuient sur des stratégies visant la «responsabilisation» des personnes aidées. Elles incitent à faire des **projets**^[70] (...) en les invitant à construire ceux-ci eux-mêmes avec leur soutien. Elles leur offrent des activités et des formations dont la finalité est de développer chez eux **des compétences ou des capacités.** (...)» (Genard, 2007)*

Si la **notion d'activation** n'est pas nouvelle et provient du champ de l'insertion socio-professionnelle, elle semble souvent appliquée par de nombreux travailleurs sociaux de l'aide/action sociale et de lutte contre la pauvreté comme instrument d'intégration sociale^[71]. **Nombreux sont les «parcours attendus» qui font partie intégrante des procédures.**

«Ainsi, demander l'aide sociale et bénéficier de cette aide, ce n'est pas uniquement montrer que les caractéristiques de sa situation individuelle coïncident avec des catégories juridico administratives (âge, revenu, domicile, etc.), mais c'est aussi visiter un service d'insertion socioprofessionnelle ou un service "jeunes", c'est tenter de définir un projet, c'est prendre des cours de français, de néerlandais, entamer une formation, c'est montrer qu'on cherche de l'emploi, c'est justifier pourquoi on n'en cherche pas, etc. Si l'on se place du côté des travailleurs sociaux, garantir le droit, ce n'est pas uniquement demander des renseignements de type administratif, c'est évaluer la situation de l'utilisateur pour voir s'il peut se rendre à l'ISP, c'est évaluer la consistance d'un projet, c'est rechercher des écoles de formation, c'est aider l'utilisateur à rédiger des lettres de motivation, et ainsi de suite» (Lacourt, 2007).

L'activation en ce sens, **consolide les diverses tendances susmentionnées** (spécialisations, conditionnalisations,...) **par l'obligation précisée de l'utilisateur, en contrepartie d'un revenu de remplacement ou d'une allocation**

[69] En effet, concernant le chômage par exemple, depuis 2004, des efforts de recherche active d'emploi jugés insuffisants vont également donner lieu à une convention individuelle avec l'ONEM incluant un certain nombre d'engagements à mettre en œuvre obligatoirement. Ou encore, concernant l'aide sociale, la réforme du droit à l'intégration sociale de 2002 a introduit la possibilité d'assortir l'octroi du revenu d'intégration à un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) prenant la forme d'un contrat.

[70] Le gras remplace l'italique de l'auteur.

[71] Au travers entre autres des politiques actives de l'emploi.

sociale, de répondre à un ensemble de devoirs prescrits ou d'actions obligatoires à mettre en œuvre (penser son projet, faire une formation, un stage, se former par un emploi à durée déterminée, de recherche d'emploi, de logement,...).

Si les femmes ne suivent pas ce parcours, des sanctions sont possibles (coupure des allocations de chômage, diminution du RIS,...). À plusieurs moments du parcours, **l'usager et sa situation peuvent être évalués**, le contrôle des assistants sociaux est fréquent. Beaucoup de services exigent des preuves : **administratives** (du statut, de la situation familiale, des revenus,...) et **de fréquentation/d'assiduité** (à une formation, un cours,...). Si cette évaluation est positive, la personne pourra continuer à bénéficier de l'aide et si non, elle pourra être renvoyée à d'autres services, être sanctionnée ou être exclue.

Or, les temporalités et étapes du parcours attendu, ne coïncident souvent pas avec la réalité vécue des femmes et leurs parcours individuels. Les problèmes liés aux injonctions d'activation se posent avec encore plus d'acuité pour les femmes en situation de précarité, qui suivant leurs situations, doivent en urgence répondre à d'autres problèmes avant par exemple, de pouvoir chercher du travail.

«D'un côté tu n'as pas de logement, de l'autre tu as les administrations qui sont là derrière nous pour pouvoir trouver un job alors que c'est impossible : si on n'a pas de logement on ne sait pas aller travailler. Déjà c'est difficile quand on a un logement, quand on est seule et qu'on a des enfants ce n'est pas évident. Mais quand on n'a pas de logement je ne comprends pas comment on est là derrière nous à nous dire "oui voilà, il faut aller travailler". Ca je ne comprends pas.»

Souvent, les femmes seules avec enfants présentent des difficultés importantes pour répondre aux exigences. Ces mesures d'activation généralisées ne tiennent souvent pas compte des événements de la vie qui peuvent ralentir ou entraver une recherche active d'emploi.

«Je tombe à la mutuelle parce qu'un mois avant mon accouchement je recevais des propositions d'emploi qui me faisait courir partout. Comme si on allait m'engager à huit mois de grossesse !»

Les données chiffrées confirment que de nombreuses femmes cheffes de famille connaissent une sanction de l'ONEM d'une part, et que les femmes cheffes de famille sont fortement représentées parmi les bénéficiaires de l'(E)RIS (voir partie I). Elles peuvent souvent avoir subi au préalable une exclusion de leur droit aux allocations de chômage car leur situation impliquait une impossibilité de répondre aux exigences importantes d'activation du comportement de recherche.

De nombreux usagers cherchent à satisfaire l'ensemble des exigences et à réaliser chaque étape du parcours. Il y a, en outre, dans les modes d'activation une dimension moralisante avec ce qui en découle, à savoir de «mériter» son allocation/revenu de remplacement. Comme susmentionné, cette conception transparaît au travers des discours des femmes, qui tendent parfois à se justifier quant à leur statut

d'allocataire ou au recours à un revenu de remplacement en voulant prouver leur besoin d'aide, leur bonne foi, leur activité,... En outre, cette conception peut être génératrice de tensions entre allocataires de l'aide sociale et/ou entre professionnels et allocataires.

Or, on peut souligner en outre le côté paradoxal de l'activation : *«l'allocataire social serait paradoxalement sommé de sémanciper tout en n'étant plus assuré de bénéficier des moyens matériels élémentaires d'assurer sa subsistance»* (Dumont, 2007).

Cette tendance s'inscrit dans *«un modèle de responsabilité, voire de culpabilité individuelle, dans lequel les causes du non emploi sont davantage imputées à l'ayant droit qu'à des facteurs structurels comme les conditions économiques. On attend donc surtout des ayants droits d'allocations sociales qu'ils fournissent eux-mêmes les efforts nécessaires pour améliorer leur intégration»* (Nicaise, 2001 ; Tuteleers, 2007 cités dans Van Dooren et al, 2011, page 9). Cela peut être considéré comme une forme de «contrôle social», d'autant plus efficace et prégnant qu'il s'exerce désormais au nom de l'«autonomie de l'individu» (Franssen, 2003).

2.4 ABSENCE D'AIDE FORMELLE

L'absence d'aide malgré une situation de pauvreté peut s'expliquer par de nombreux facteurs : les critères d'octroi de droits, la saturation des demandes et/ou des services, des raisons administratives/de procédures, des litiges entre institutions qui se renvoient la responsabilité, une exclusion ou une sanction, un non recours au droit, etc.

Plusieurs femmes rencontrées et professionnels indiquent que de nombreuses femmes en situation de pauvreté ne disposent d'aucun revenu. Pour certaines, la raison réside dans l'absence de droit car elles n'entrent pas dans les critères d'octroi du (E)RIS. Plus spécifiquement, plusieurs professionnels nous ont fait part de cas des femmes en situation irrégulière et parfois mères de jeunes enfants, n'ayant aucun droit (à l'exception éventuelle de l'aide médicale urgente ou à l'aide humanitaire) et vivant dans des conditions extrêmement précaires.

Les professionnels nous ont également fait part de nombreux cas de femmes, qui, malgré le fait qu'elles remplissent positivement les critères d'octroi à un revenu de remplacement ou à une aide sociale, n'y accèdent pas pour des raisons de non recours ou de non accès. Le non-recours aux droits peut entre autres s'expliquer par : une information et une façon de communiquer peu accessible, la complexité de la législation (y compris pour les travailleurs sociaux), une organisation et un fonctionnement non-adaptés des services, une crainte de la part de l'ayant-droit de se voir imposer des conditions irréalisables pour obtenir une aide, ou de perdre certains autres droits,... (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2013).

D'autres peuvent se décourager en raison des délais d'attente parfois importants pour obtenir une aide,...

Une absence d'aide plonge des femmes isolées ou les mères seules et leurs enfants non seulement dans une grande précarité matérielle et financière, mais aussi dans un isolement qui peut aggraver leurs conditions de vie et leur situation générale. Une certaine part de ces personnes sans droit se retrouvent dans l'invisibilité tant par rapport aux services d'aide sociale qu'au niveau statistique (cf. Baromètre Social 2014).

2.5 TENSIONS VÉCUES PAR LES ALLOCATAIRES DE L'AIDE SOCIALE

Le contexte socio-économique, la saturation généralisée et les autres effets décrits plus haut peuvent générer des tensions liées à des inégalités ressenties. **Le fait d'appartenir à «un groupe» national** ou «ethnique» sera vu comme favorisant l'accès à l'aide créant ainsi des «inégalités de traitements» et engendrer par exemple, des tensions intergénérationnelles, intercommunautaires,... voir une ethnicisation ou racialisation de la question.

«On a parfois l'impression qu'il vaut mieux venir... enfin pardon... du Bangladesh ou je ne sais pas de quel pays pour qu'on ait à la rigueur plus d'aide...- Oui on est dans notre propre pays et...on n'a pas d'aide.»

Les tensions entre usagers s'illustrent également par plusieurs **autres formes de polarisations** liées au statut comme par exemple celles qui clivent employés et personnes au chômage, ou allocataires «méritants» et «profiteurs»,... L'absence de revenu du travail peut être très mal vécue :

«Là tu vois, je suis fière d'avoir cet argent parce que je travaille pour les avoir. Tu vois, c'est différent que de me retrouver au CPAS où on me donne de l'argent mais je n'ai pas travaillé, je les ai pas mérités. Bon, à mes yeux quoi. Là, je suis fière parce que : je travaille ! Donc je mérite mon salaire. Et moi ce que je veux c'est travailler après, hein. Il n'est pas question que je mette mes pieds au chômage.»

Certaines vivent parfois très mal leur situation car elles ont elles-mêmes intégré l'idée d'être un poids pour la société. Il semble qu'une **frontière morale** se dessine entre «bons» et «mauvais» allocataires de revenus de remplacement^[72].

Notons qu'en raison des tendances décrites plus haut (saturation, spécialisation,...), certains **effets «de concurrence»** entre usagers peuvent créer un cadre potentiellement chargé de tensions.

[72] Avec pour la France, des résultats qui confirment cette tendance : **L'idée qu'il existe des profiteurs du système est plus répandue que celle du non-recours**. Les inquiétudes face au poids de la dette de l'État, l'exaspération par rapport aux augmentations d'impôts, et les tensions autour du pouvoir d'achat des classes moyennes nourrissent le sentiment que le système de protection sociale et de droits n'est pas juste et que «beaucoup de personnes abusent du système» (84 % d'assentiment) tandis que seuls 42 % pensent que «beaucoup de personnes renoncent à bénéficier des droits ou allocations auxquels elles pourraient prétendre» (CREDOC, 2014, p.6).

3. MÉCANISMES DE PRÉCARISATION : L'ÉVÉNEMENT INSCRIT DANS LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les parcours permettent de mettre en évidence les processus pouvant mener à une précarisation et à des situations de pauvreté par l'enchevêtrement de différents facteurs.

Au niveau des trajectoires individuelles, nous relevons l'extrême fragilité des situations de vie, avec des difficultés à faire face aux événements de la vie. Les éléments qui mènent parfois à des processus de précarisations sont parfois engendrés par ces événements (séparation, décès, maladie, perte d'emploi,...).

La plupart des parcours des femmes rencontrées sont marqués par un contexte de précarité, et caractérisés par de grandes insécurités tant au niveau du système de protection sociale (en termes d'accès, de revenus,...) qu'au niveau du marché de l'emploi (travail précaire, chômage,...). Dans ce contexte, un événement peut rapidement avoir un impact considérable sur le niveau de vie des personnes. Pour celles qui dépendent d'une allocation sociale, ou d'un revenu de remplacement, le moindre manquement dans les démarches administratives ou de suivi peut avoir des conséquences importantes sur la suite du parcours.

Mais les trajectoires dépendent aussi et en grande partie du contexte institutionnel et socioéconomique dans lequel ils s'inscrivent. Nous avons à cet égard, épinglé quelques tendances des reconfigurations de l'aide sociale au sein de l'État social actif qui touchent notamment les femmes. Les phénomènes de spécialisation et complexification, de conditionnalisation et d'activation rendent parfois plus difficile ou plus conditionnel l'accès ou le maintien de la protection sociale. Ces tendances constituent dans certains parcours des facteurs de déstabilisations voire de précarisation.

Des nombreux mécanismes de discrimination et de ségrégation sociales, spatiales, ethniques, d'âge,... sont à l'œuvre pour les personnes en situations de précarité/pauvreté dans tous les domaines qui forment les conditions de vie (logement, emploi, éducation...). De fortes inégalités sont aujourd'hui fonction de la nationalité, de la langue parlée,...

S'il existe des inégalités générales et vécues par l'ensemble des individus, certaines sont plus fréquemment vécues ou risquent d'être plus souvent vécues spécifiquement par les femmes, autrement dit, plusieurs risques de précarisations sont plus «aigus» pour les femmes. Elles vivent souvent encore les effets des ségrégations horizontales et verticales sur les marchés de l'emploi, créatrices et reproductrices d'inégalités de revenus (salariales, de retraite, de revenus de remplacement,...). Le fait d'être mère est souvent, un

facteur qui, potentiellement, peut accentuer le risque de précarisation (événement de la vie, monoparentalité, conciliation vie parentale et professionnelle, justifications et obligations liées à l'activation...). Vivre dans un contexte patriarcal peut mener à une inégalité des chances en termes de socialisation, d'éducation, d'emploi mais aussi générer des inégalités dans tous les domaines de la vie (revenus, santé,...) ainsi qu'une moindre liberté de choix (durant la jeunesse, mariage et maternité forcés...). En outre, les femmes subissent plus souvent, des discriminations liées au genre mais aussi, et bien plus souvent, des situations de violence (domestique, urbaine,...) non sans conséquences.

Ces inégalités (parmi d'autres) s'additionnent, se cumulent, se renforcent parfois entre elles et sont parfois assorties de mouvements de précarisations.

Enfin, les difficultés liées au contexte socio-économique actuel et à ses évolutions récentes peuvent être un facteur de risque plus spécifique pour les femmes (Devillé & Paye, 1999).

PARTIE IV

RÉFLEXIONS & OPINIONS DE FEMMES PRÉCAIRES

La partie introductive restitue une synthèse des réponses des femmes interviewées à la question : «Quelle définition donneriez-vous à la précarité/pauvreté?». La diversité des thèmes couverts et les définitions choisies couvrent l'ensemble des domaines de la vie.

Lors des entretiens nous avons sollicité les femmes afin de recueillir d'autres réflexions et leurs opinions au sujet de questions liées à la pauvreté, à la lutte contre la pauvreté et à l'expérience au féminin de la pauvreté. Nous avons sélectionné une partie de leurs réponses pour cette dernière section où il s'agit de «donner le mot de la conclusion» de ce Rapport thématique aux personnes elles-mêmes concernées.

Nous leur avons demandé :

- si le *vécu précaire* se décline différemment, ou pas, *au féminin ou au masculin* ;
- *ce qu'elles diraient* à une femme ou un homme politique et quelles seraient de bonnes *mesures politiques* à prendre.

Si les thèmes de définitions de la précarité/pauvreté rejoignent plusieurs domaines de la vie (voir introduction), les réflexions des femmes rencontrées à partir de ces questions sont dans l'ensemble contrastées, nuancées et parfois amères.

Comme pour les chapitres précédents^[73], nous proposons ici une restitution très parcellaire des réponses, pour tenter d'en restituer l'essentiel dans cette partie consacrée à l'éventail réflexif des femmes rencontrées.

1. HOMMES-FEMMES : «MÊME COMBAT ?»

À cette question du caractère genré ou non de l'expérience de la précarité et/ou de la pauvreté, les 66 femmes rencontrées ont plus souvent estimé qu'il est plus difficile pour une femme d'être précaire. Elles ont également été très nombreuses à estimer que l'expérience est tout à fait similaire même si des spécificités se dégagent. Enfin, une petite minorité de femmes a estimé qu'il est plus difficile pour un homme de vivre en situation de précarité/pauvreté. Examinons chacun de ces trois grands points de vue en ne retenant que certaines réponses qui les illustrent.

1.1 LES FEMMES PLUS EXPOSÉES À LA PRÉCARITÉ QUE LES HOMMES

De nombreuses femmes estiment que les femmes sont plus exposées à la pauvreté/précarité et qu'il est plus dur pour une femme que pour un homme d'expérimenter la précarité. Elles ont souvent imputé cette difficulté au fait qu'elles sont mères responsables avec tout ce que cela engendre comme vécu précaire (dépenses, besoins, temps...), elles se voient elles-mêmes dans ce sens, comme étant davantage exposées à la précarité. Elles se voient comme plus exposées aussi, parce qu'elles vivent des situations de contrôle et de paternalisme en privé (devoirs, attentes comportementales, rôles assignés, intériorisés et tâches domestiques,...). Elles se voient enfin, plus exposées parce qu'elles sont moins fortes physiquement, ce qui entraîne un risque de sujétion au sein du couple pour toute une série d'aspects (contrôle reproductif, émettre des opinions, conflits, violence,...).

1.1.1 Une responsabilité plus importante attribuée aux femmes par rapport aux hommes

Ce point de vue a souvent été affirmé en tant que tel, avec l'idée d'une différence entre hommes et femmes qui sous-tend **que les femmes ont plus de qualités que les hommes** (courage, sensibilité, sens des responsabilités, renoncement, tâches domestiques, empathie,...) et beau-

[73] Pour un point méthodologique, voir annexe 1.

coup de réponses vont dans ce sens (explicitement ou implicitement) comme par exemple :

«Il y a une sensibilité que l'homme n'a pas.»

«Il y a des hommes qui sont sensibles, mais je pense que eux ils vont prendre le problème plus large, ils vont arrondir, (...). Tandis qu'une femme bon, c'est pas que je suis impatiente, mais, faut que ça soit vite fait, enfin pas que ça soit vite fait mais que ça soit réglé, voilà.»

«Donc les femmes sont plus courageuses, en tout cas moi je trouve que les femmes sont plus courageuses que les hommes.»

Des femmes soulignent que ces rôles sont intériorisés notamment à travers **leur socialisation qui prescrit des rôles en fonction du sexe**.

«Moi je pense que c'est un peu d'éducation. Que la fille est autonome depuis le plus jeune âge, elle s'occupe des enfants ou de la maison tandis que le garçon il est cajolé, bichonné par sa maman»

La maternité créerait *de facto* une responsabilité **et une compétence de gestion** parce qu'elles assument le quotidien (garde des enfants, pension alimentaire, gestion des tâches domestiques,...) malgré parfois l'absence/la fuite de(s) père(s) après la séparation. Pour elles, c'est *via* cette responsabilité et ce rôle de mère que la femme prend des risques ou s'expose à un plus grand risque de précarisation et/ou de pauvreté. Notamment, par exemple, en termes de conséquence de perte de droits (au RIS, aux allocations de chômage,...) :

«La femme une fois qu'elle est mère, elle est mère jusqu'au bout. Tandis que le père non. (...) Moi si je suis seule et que je me fais radier, je vais refaire une inscription mais les enfants tu ne peux pas les radier. Ce n'est pas possible, c'est une charge en plus. Qu'on le fasse pour nous-mêmes, c'est nous quoi. Mais avec des enfants en charge ce n'est pas possible. C'est ça que je disais qu'une femme quand elle est mère elle est responsable jusqu'au bout tandis que l'homme il compte toujours sur la femme.»

Cette responsabilité est à la fois influencée par une responsabilité intériorisée quant à un rôle prescrit ou contraint de «femme-mère» mais aussi parfois, par une **responsabilisation-culpabilisante** de la (multi-)maternité vis-à-vis des femmes en contexte précaire. Pour des mères de plusieurs enfants, il peut exister une culpabilisation ambiante pour avoir «fait» beaucoup d'enfants. Ce jugement moral n'est pas sans conséquence sur une forme de culpabilité réelle dans un cadre et un vécu précaires.

«On m'a dit "mais pourquoi vous avez fait autant d'enfants ?"»

L'ensemble des justifications, qui étayent le point de vue «plus difficile pour les femmes» utilisent souvent un **argument essentialiste** qui, avec la prise en fonction du **rôle de mère**, semble de facto naturaliser et renforcer encore plus cet argument.

1.1.2 Une surexposition des femmes à des risques de précarité et aux autres mécanismes producteurs d'inégalités

Les femmes attirent l'attention sur le fait qu'elles «ont beaucoup plus de choses sur elles» en termes d'obligations, d'actions et de responsabilités. Dès qu'elles sont épouses, et surtout dès qu'elles sont mères, elles sont plus exposées,... Et, elles prennent le risque de se retrouver seules avec **les enfants** et de devoir en assumer les aspects financiers là où les hommes seraient plus distants. Plusieurs femmes ont évoqué le fait que les hommes peuvent retourner vivre chez leurs parents ou se servent de leurs parents pour la garde des enfants.

«Je pense que pour un homme c'est beaucoup plus facile. Ils ont plus de facilités. Parce qu'ils retournent chez les parents et les enfants sont avec la maman.»

La double journée de travail (travail à l'extérieur et à l'intérieur de la sphère domestique) a largement été évoquée comme difficulté supplémentaire ; tant par des femmes seules que par des femmes mariées. Enfin, celles qui s'occupent (ou se sont occupées) d'un enfant, d'un mari, d'un proche malade, handicapé, révèlent que ça leur «coûte». C'est ce qui explique, également pourquoi une situation de précarité sera, à leurs yeux plus difficilement vécue par les femmes en général.

«Nous on prend beaucoup sur nous aussi hein. Je veux dire, les enfants, on est plus attentifs à tout, je veux dire on travaille presque plus de 15 heures, et après des journées de travail parfois on a même deux travaux et tout ça. Moi même encore, je fais parfois encore un petit travail le samedi, en repassage et ça veut dire que je dois encore faire tout mon ménage, tout le repassage, toutes les courses... je pense que les femmes elles ont plus sur elles...»

Partant de ce devenir mère, un événement (séparation, expulsion, maladie, décès,...) ou un état de fait (fait de ne pas travailler, d'être allocataire, de ne pas avoir la nationalité belge, d'être malade, de ne pas parler la langue, d'être pas/peu formé/diplômé,...) va induire sur le parcours, **un risque plus grand de précarisation, ou un risque d'accélération de la précarisation**. La précarité peut aussi présenter plus de risques pour des femmes également en raison des différences de salaires, des ségrégations et des différences de traitement au travail, des stéréotypes... (cf. Partie III)

L'une des autres raisons qui, aux yeux des femmes rencontrées, va dans le sens de plus grandes difficultés pour une femme est celle **du ou des jugement(s)** qui s'opèrent sur elle(s). Cette femme par exemple, décrit son expérience de la discrimination, du racisme et de la suspicion en tant que femme voilée et demandeuse d'allocations sociales.

«Beaucoup de filles belges avec un mari arabe... Seulement les femmes qui portent un foulard [à qui l'on dit qu'elles viennent] "profiter d'ici". Tous, dans les trams et bus. J'ai un bébé dans le bus qui pleurait, peut-être malade ou pampers mouillé [et on me dit] : "vous venez ici, deux enfants, vous profitez d'ici". C'est toujours comme

ça. Aussi quand tu vas à l'hôpital les gens te regardent bizarrement. C'est beaucoup.»

D'autres répondantes ont exprimé **d'autres formes de jugements** qui s'exercent parfois sur elles et qui à leurs yeux, sont liés : à leur couleur de peau, au fait qu'elles soient des femmes, au fait qu'elles soient précaires/pauvres, au fait qu'elles soient de nationalité étrangère, au fait qu'elles ne parlent pas une des deux langues nationales,...

Enfin, plusieurs femmes ont insisté sur le fait que tout dépend des situations même si **l'«état masculin» ou «la vie au masculin» sont souvent plus favorisés et plus valorisés par «la société» et ses normes.**

1.1.3 Une fragilité physique féminine, qui les met en position de sujétion potentielle

Pour plusieurs des femmes rencontrées, le fait que l'expérience de la précarité soit plus difficile pour une femme peut aussi être lié au fait que des femmes soient souvent **plus exposées et plus vulnérables parce qu'elles ont moins de force physique.** Ce manque de force physique peut engendrer le fait qu'elles aient moins de pouvoir dans le couple.

En effet, de nombreuses femmes **ne vivent pas un rapport égalitaire au sein de leur couple.** Il leur est parfois même **difficile de s'exprimer** dans ce cadre.

«Il y a beaucoup d'hommes quand ils discutent avec leur femme comme ça, ils disent "c'est moi qui décide". Mais moi je n'accepte pas ça ! (...) Chez nous c'est, les femmes, c'est quand ton mari il fait quelque chose, tu ne parles pas, tu restes tranquille, tu ne dis rien... Mais moi je n'accepte pas ça ! Quand on discute on fait comme ça, moi aussi je reste debout toujours.»

D'autres ont exprimé ce **rapport de sujétion** de manière plus générale et ont souligné les effets qui peuvent en résulter parmi lesquels, diverses formes de violence :

«C'est plus difficile pour une femme en plus il y a aussi beaucoup de femmes aussi, par exemple, dans les couples...où il y a de la violence et tout ça, les hommes ils se sentent plus fort, ils se sentent plus sûrs d'eux, on est plus fragiles on subit beaucoup plus de choses. Que ça soit la violence physique mais même la violence morale aussi. Je pense qu'on subit beaucoup plus et on n'est pas valorisées souvent.»

Il peut exister bien des formes de contrôle conjugal ou familial (par sa famille ou sa belle famille) **sur une femme.** Par exemple, le **contrôle** sur la reproduction (nombre d'enfants), les activités, l'habillement, le suivi médical, la sexualité, les finances... Tous ces exemples sont des réalités vécues par une ou plusieurs femmes rencontrées.

En contexte familial paternaliste, certaines ont décrit un cadre où une forme de chantage implicite peut s'imposer et que la femme doit subir en raison de sa précarité à plusieurs niveaux et/ou de son statut. Il peut alors exister par

exemple : une pression quant au nombre d'enfants, une responsabilisation par rapport à ce qui advient, le devoir de taire la violence,...

Par ailleurs, il y a des **cas de violences physiques sur la femme et/ou sur les enfants** où ce manque de force physique peut présenter des conséquences concrètes : dommages physiques et psychiques, intervention judiciaire ou hospitalière, fuite,...

1.2 QUAND ON EST EN SITUATION DE PRÉCARITÉ : HOMMES OU FEMMES, C'EST LA MÊME CHOSE

Une autre opinion fréquemment exprimée lors des entretiens et focus groupes est celle des femmes qui pensent **que l'expérience de la précarité ou de la pauvreté, au masculin ou au féminin, est la même.** Homme ou femme, un être humain est un être humain, la différence de sexe n'a aucun rapport avec l'expérience de la précarité/pauvreté.

«Quand c'est difficile, c'est vraiment difficile pour tout le monde. Un homme il est là quand il est pauvre. La femme elle est là quand elle est pauvre. Ça sera la même chose !»

C'est **sur l'argument universaliste ou égalitariste** des conditions d'existence que reposent d'abord ces opinions.

Mais souvent, les discours se complexifient si l'on considère **les nuances exprimées.** Plusieurs femmes soulignent tout d'abord qu'il n'y a pas de différence, ou, que **l'unique différence réside dans le fait d'être en charge des enfants.** Il s'agissait d'un point de vue intermédiaire qui affirme d'abord que c'est la même chose mais la femme est plus souvent en charge des enfants, ou c'est la même chose sauf s'il y a des enfants, mettant alors plutôt l'accent sur la monoparentalité...

«Une femme peut supporter beaucoup mais la question n'est pas vraiment le sexe de la personne. Il est difficile pour l'un comme pour l'autre d'être dans une telle situation, surtout pour les familles monoparentales.»

De la même manière, d'autres soutiennent que l'expérience de la précarité/de la pauvreté est identique à tout point de vue mais que la question importante **c'est l'éducation/ la socialisation** ou encore, plus tard, **la capacité de débrouille.**

La justification est subtile, il s'agit de réponses nuancées avec **à la fois l'idée d'une même expérience,** (que la précarité dépend plutôt de la personne ou de la contingence des événements) **mais aussi l'idée qu'in fine, les femmes souvent plus exposées** à des difficultés qui se posent plus souvent pour elles/à elles et qui les exposent davantage.

«Je ne vois pas la différence sauf que la femme est plus exposée et plus vulnérable.»

Cette nuance a tant et si bien été partagée que cette opinion se rangeait parfois au final, du côté de celles qui

estimaient qu'il est plus difficile pour une femme d'être en situation de précarité/pauvreté.

1.3 ÊTRE EN SITUATION DE PRÉCARITÉ, C'EST PLUS DUR POUR LES HOMMES

Partant de croyances basées sur des différences sexuées, ce point de vue montre encore des imputations caractéristiques soutenant l'idée qu'il est plus difficile d'être en situation de précarité pour un homme. En effet, certaines pensent que les femmes seraient plus fortes, et plus courageuses alors que **les hommes auraient plus de difficultés à se débrouiller seuls**.

Des attributs et caractères liés au sexe apparaissent tels que : les femmes ne se plaignent pas, savent cuisiner, ont l'habitude de la double journée de travail, gestion financière,... Dans le même ordre d'idée, c'est la femme qui «règle tout» et qui rend les hommes plus vulnérables en cas de précarité. Ceux-ci supporteraient moins le choc d'une situation difficile à vivre.

«Pour moi oui. Une femme en général elle se débrouille. Un homme se laisse aller (...) Enfin, un homme ne sait pas. Il n'a pas notre caractère, d'une femme. (...) Une femme va travailler toute la journée, comme moi, je partais à 7h, je revenais à 5h. Bon mais après elle doit faire son ménage. Elle a deux "travail"! Un homme qu'est-ce qu'il fait? Il rentre : "chui crevé" il se met dans le fauteuil et il dort. C'est juste? Voilà la différence.»

La gestion de la sphère domestique (comptes, cuisine, courses,...) et du suivi et des soins aux enfants, sont selon certaines, une forme de pouvoir et/ou de preuve évidente en la capacité de se débrouiller seule. Une partie des répondantes a donc estimé que l'expérience de la précarité signifie souvent dès lors, la capacité de se débrouiller dans la solitude ou l'isolement.

Pour l'une des répondantes, **une femme «encaisse» mieux qu'un homme** en raison de sa capacité à faire face. D'autres semblent sous-entendre que les femmes affrontent davantage au quotidien, et/ou qu'elles sont donc plus résistantes aux épreuves.

Pour l'une des répondantes, les rapports hommes-femmes ont changé et **les hommes ont une place plus délicate et plus complexe** à prendre dans ce nouvel ordre des choses.

«L'homme, il a plus le regard des autres hommes et ça doit être plus dur, il a besoin d'être fort. Et les hommes ont plus de mal à trouver leur position maintenant parce que les femmes ont pris de la hauteur au niveau du boulot, elles assurent encore au niveau de la famille. Elles sont belles, intelligentes et des bonnes mères. Le mec il fait quoi là dedans? Donc je crois qu'un homme a plus dur d'être dans une situation précaire et difficile.»

Enfin, par rapport à d'autres aspects comme l'offre de services aux personnes précaires, plusieurs femmes ont

souligné le fait que par exemple, **le nombre de maisons d'accueil** est plus importante pour les femmes ou mères célibataires que pour les hommes (cf. Contribution de la Strada dans «Regards Croisés») ce qui a fortiori, rend les choses plus difficiles pour les hommes.

«Non, les femmes, on a des possibilités. Les hommes, franchement, non. Pour les femmes il y'a des gens qui ouvrent leur porte et t'écotent.»

De la même manière que pour le premier point de vue, les femmes rencontrées se basent ici souvent sur des arguments essentialistes, qui distinguent les individus en fonction du sexe et où les femmes par nature, ont plus de courage, de force, de capacité de faire face aux épreuves. Enfin, elles soulignent également d'autres éléments plus socialement construits pour justifier le fait que les hommes auront plus de difficultés à vivre en situation de précarité/pauvreté.

1.4 QUELQUES CONSTATS AU TRAVERS DE CES OPINIONS

Les réponses, très contrastées retiennent donc, et entre autres, deux grands types d'arguments :

- **un argument essentialiste** qui suppose une différence **de nature** entre les hommes et les femmes. Les femmes auraient plus de qualités humaines (responsabilité, sensibilité,...) et organisationnelles (responsabilité et gestion de la sphère domestique, suivi des enfants,...) que les hommes (moins débrouillards, moins courageux,...). Cet argument tend à être repris tant par celles qui estiment que la précarité est plus dure à vivre pour les femmes que pour celles qui estiment qu'elle est plus difficile à vivre pour les hommes
- **un argument égalitariste/universaliste** des conditions d'existence qui suppose une différence **d'expérience**. Homme ou femme, la différence de sexe n'a aucun rapport avec l'expérience de la précarité/pauvreté.

De subtils **paradoxes** apparaissent dans l'ensemble des opinions exprimées : la femme est plus fragile mais plus forte, elle est plus exposée mais sait mieux se débrouiller.

Comme dans leurs définitions la précarité/pauvreté, **c'est à l'épreuve des faits et de situations concrètes que les femmes rencontrées mettent en lumière leur vécu précaire au féminin.**

Au travers de ces réflexions bien des femmes soulignent **une série d'inégalités** qui restent présentes dans la société en général : l'inégalité salariale, l'inégale distribution des temps d'activité domestique, le fait de devoir assumer la responsabilité et l'éducation des enfants, leur bien-être matériel,... Ces éléments participent à les précariser, qu'elles soient seules ou en couple, en cas d'événement inattendu (décès, maladie, séparation,...).

Dans les faits, ce sont surtout des «**facteurs de précarisation**» qui sont pointés par les femmes **mais aussi des stéréotypes** associés «au féminin» qui ressortent : courage, empathie, sensibilité, responsabilité... Si ces stéréotypes sont largement mis en questions, ils sont néanmoins intériorisés par les femmes et sans doute importants dans leurs trajectoires. Notons par exemple, la surreprésentation des femmes dans les activités de *care* -formelles (dans les services,...) et informelles (dans l'entourage,...)- aux personnes en demande d'aide et de soins. «*La présence des femmes, majoritaire autour des usager(e)s tant dans l'entourage que parmi les prestataires rémunérés pose question.*» (Degavre, 2008).

Pour expliquer la surexposition à la précarité/pauvreté, les **discriminations** ont également largement été évoquées (de sexe, d'origine migratoire et/ou ethnique, de langue, de religion avec le voile...) tout comme d'autres questions importantes comme celles **de la violence conjugale/de la rue et de l'avortement**.

2. DES FEMMES PARLENT DE POLITIQUE AUX REPRÉSENTANTS POLITIQUES

Dans tous les entretiens, nous avons posé la question suivante : «Si vous aviez une femme ou un homme politique devant vous, que lui diriez-vous ? Et à qui le diriez-vous ?»

Avec cette question, nous avons tenté d'établir une manière indirecte de joindre l'expérience vécue des femmes rencontrées à celle de nos représentants politiques en demandant aux femmes d'imaginer parler de politique aux représentants politiques. Nous avons donc sollicité leurs opinions et leurs réflexions, avec une question très ouverte, afin de pouvoir recueillir et relayer une partie de leurs points de vue et de leurs recommandations.

Du point de vue politique, nous pouvons d'emblée relever deux éléments qui se dégagent de l'ensemble de réponses concernant les femmes rencontrées : elles se désintéressent pour la plupart du fait politique dans son ensemble^[74], quel que soit le niveau de pouvoir et sont amères et critiques par rapport «au champ politique».

La plupart d'entre elles connaît très peu de personnalités du monde politique. En outre, les femmes sont généralement sceptiques et n'ont plus confiance ni en des personnes du «monde politique», ni en des partis politiques.

Elles ont non seulement fait part de leurs constats critiques mais ont aussi proposé des pistes de travail voire des

réformes pour bien des domaines d'action publique à tous les niveaux de pouvoir.

2.1 DES DEMANDES QUI TOUCHENT À DE NOMBREUX DOMAINES DE LA VIE

Parmi les demandes formulées, nombreuses sont celles qui concernent des domaines de la vie abordés dans la Partie II. Ces domaines sont aussi des domaines d'action publique sur lesquels nos représentants politiques devraient, selon elles, agir prioritairement.

2.1.1 Des revenus dignes

Beaucoup de femmes demandent aux représentants politiques, de tenter de rendre leur vie plus simple financièrement. Les revenus de remplacement (pension, allocation de chômage, allocation d'insertion, allocations familiales, indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité,...) ou allocations sociales (RIS, ERIS, allocations aux personnes handicapées, GRAPA) sont à leurs yeux insuffisants pour vivre dignement, avec ou sans enfants, dans le contexte urbain bruxellois.

2.1.2 Permettre de se loger ou permettre de se loger autrement

Il y a une unanimité exprimée en termes **de besoins de logements** à Bruxelles. On observe une quasi impossibilité de trouver un logement à un prix abordable.

«Si j'étais devant un homme politique, la première chose que je pourrais lui dire c'est le problème de logement... C'est le problème le plus important. Et la pauvreté. Parce qu'aujourd'hui nous on parle, oui on peut dire qu'on est pauvre, on est un peu aidé avec le CPAS. Y a d'autres qui dorment dehors.»

Pour expliciter cette demande, les femmes parlent de leur expérience de recherche de logement social qui n'aboutit pas, de «mal-logement» et de l'expérience d'avoir été sans toit...

«On se retrouve dans des maisons d'accueil et moi j'ai fait une demande pour un logement social alors que j'étais sans logement avec quatre enfants dont un handicapé et on m'a dit "madame vous n'êtes pas la seule". Et je suis encore en attente, et dans le privé c'est impossible de trouver un appartement quand on est au chômage.»

Plusieurs femmes proposent des solutions alternatives pour augmenter la capacité du parc de logements sociaux.

«Mais je dirais qu'il y a pas mal de bâtiments dans un état de délabrement total et que c'est ceux-là qu'il faudrait réparer avant d'en construire des nouveaux pour mettre des bureaux. Parce que ça devient débile alors qu'il y a des gens qui sont sans logement.»

[74] Exception faite d'un groupe de femmes syndiquées qui, elles, étaient plus informées et plus engagées politiquement

En dehors du logement social, les femmes font aussi des propositions dans le sens d'un habitat en commun, qui permettrait entre autres, d'échanger des services, de gagner du temps, de communautariser des frais.

«Moi j'ai une proposition aux politiques, c'est d'encourager les habitats solidaires pour les femmes monoparentales. Ce genre d'habitat permettrait à des femmes qui ont beaucoup d'enfants d'avoir un logement adéquat. Ce serait une très bonne idée.»

2.1.3 Un accès à plus d'emplois pour un même salaire

En **matière d'emploi**, les femmes rencontrées demandent un volume d'emplois disponibles qui soit plus important afin de faciliter l'accès à l'emploi. Elles demandent aussi que cet accès soit équitable. Elles demandent que ces emplois soient adéquats puisque les programmes de mise à l'emploi, souvent temporaires, ne permettent pas aux femmes de s'inscrire durablement sur le marché du travail.

«je veux aller travailler, j'ai suivi une formation. Mais il faut qu'on me donne une chance.»

«C'est plus facile de trouver du travail si vous possédez une carte activa. J'ai tout ça et je parle assez bien néerlandais pour pouvoir faire mon travail, mais il y en a d'autres qui n'ont pas cette carte et qui ne parlent pas le néerlandais, et eux, ils ont du travail.»

Les femmes évoquent les pièges à l'emploi et notamment les bas salaires. Elles plaident en outre pour la réalisation d'égalité des salaires.

«Moi je trouve qu'il y a quelque chose de très fort par rapport aux emplois précaires et le chômage. Ce sont les pièges à l'emploi. Quand on propose un mi-temps à 800 €, ce qui est la même chose que le chômage. Quand on est au chômage avec des allocations majorées, si on travaille on ne les a plus. Quand on est au chômage on peut garder ses enfants, quand on travaille il faut les placer. C'est vraiment un piège à l'emploi il y a vraiment quelque chose qui ne va pas. Et on dit que les femmes sont fainéantes et quelle ne veulent pas travailler.»

L'égalité des salaires est également revendiquée :

Je dirais aussi, l'égalité des salaires. Voilà. La femme trime un peu plus de ce côté là. Ça me semble plus la misère donc égalité des salaires...

Des possibilités d'ouvertures en termes de création d'emplois, avec la demande d'être par exemple soutenues pour des initiatives **d'entraide féminine** ou pour s'inscrire dans l'économie sociale (cf. la contribution de Flora dans les «Regards Croisés»).

«S'entraider, trouver des moyens. On pourrait beaucoup avancer quoi. -Créer notre propre offre d'emploi à nous même. Notre entité à nous. Faire un café féminin avec une halte-garderie pour les mamans qui aimerait bien boire une tasse de café discuter, faire des ateliers de cuisine.- Ce qu'il y a c'est qu'en tant que femme je voudrais travailler.»

L'une des femmes a souligné un **besoin de retour progressif à l'emploi** par des aménagements au choix après une naissance.

«Je trouve qu'au niveau du boulot avec les enfants, on devrait copier des pays comme la Suède où le congé de maternité dure un an et pas trois mois. Et j'essaierais une réintégration progressive sur 3 ans. Les femmes qui auraient envie de retourner bosser après trois mois ou an pourraient le faire, mais que celles qui voudraient rester avec leurs enfants puissent le faire aussi. Je trouve qu'on est en train d'abimer la société.»

2.1.4 Un accès et une aide psychologique ainsi que d'autres formes de soutien

Il faudrait aussi, selon plusieurs d'entre elles, diverses formes de soutien psychologique. Un besoin d'être écoutée, soutenue et entendue est souvent exprimé avec une demande pour l'élargissement **de lieux d'écoute et de parole.**

«Le mot qui me vient à l'esprit c'est "humanité", c'est le mot qui manque partout dans la société. Même dans les administrations au guichet ou au téléphone peu importe, tu tombes parfois sur des gens pour qui tu es un numéro et point barre. Je me rends compte moi-même, maintenant que j'ai des enfants, que j'ai nettement moins le temps pour les autres. Avant les gens aimaient bien venir me parler mais maintenant c'est plus compliqué, mais si je peux je le fais parce que ça me fait plaisir. Ce qui manque le plus c'est de l'humanité.»

L'une des femmes souhaiterait que les pratiques professionnelles des services d'aide aux personnes et de l'action sociale, soient plus empreintes «d'humanité».

2.2 DES DEMANDES POUR UNE AIDE SOCIALE GLOBALE MAIS INDIVIDUALISÉE

De nombreuses femmes en réponse à cette question, ont abordé le fonctionnement des services généraux d'aide sociale et/ou les institutions et organismes responsables de l'octroi de revenus de remplacement afin de souligner parfois, les tendances également inscrites dans ce Rapport thématique (cf. Partie II et Partie III)

Bien des femmes ont souhaité le maintien et/ou un renforcement de l'aide sociale (garantie et une sécurité de revenu,...) mais aussi une garantie de l'aide sociale et un accès aux droits qui y sont liés dans tous les domaines (logement, RIS, chômage,...). Les délais de l'accès ont aussi été soulignés.

Elles demandent **une aide sociale non standardisée** qui prenne en compte leur situation (familiale, socio-économique, âge,...) particulière à un moment donné, dans une phase spécifique de la vie.

«Il faut analyser les situations aussi. Parce que toutes les situations ne sont pas les mêmes. Ça dépend des âges, des situations. Moi je dois dire que j'ai eu une fille à 15 ans et j'ai dû me débrouiller pour trouver une crèche, pour continuer l'école. Ce n'est pas la même chose que quand j'ai eu [prénom de son enfant] où j'étais plus âgée, c'était différent, et là j'avais besoin d'une autre forme d'aide. Toutes les situations sont différentes et les types d'aide doivent être adaptés à chaque situation. Les femmes elles ont besoin d'aide dans leur projet de vie avec les enfants quand elles se retrouvent seules.»

Il faut analyser au cas par cas mais aussi **laisser du temps** aux femmes en situation de précarité/de pauvreté qui ont eu de grosses difficultés dans leurs parcours et qui sont en situation de précarité/pauvreté^[75].

«Leur laisser le temps de pouvoir se reconstruire, parce que ça ne se fait pas en un coup.»

Une **aide individualisée** peut permettre aux femmes de vivre leur vie de manière indépendante car nombreuses sont celles qui vivent une situation de partage/non partage ou de dépendance financière au sein du couple.

«On va dire si par exemple moi je n'ai pas droit au chômage, je n'ai droit à rien, et c'est mon mari qui a droit à mes 250 euros ! Moi je préfère les avoir moi ! Comme ça je peux les gérer ! Pas lui demander pitié.»

À leurs yeux, cohabiter ne devrait pas avoir un effet pénalisant sur le revenu. Elles prennent pour exemple la dégressivité de chômages pour les **cohabitant(e)s**.

«Quand on est cohabitant et qu'on travaille à mi-temps, on paye ses impôts sur le mi-temps. Mais maintenant avec la dégressivité du chômage, quand on est mi-temps et cohabitant au bout d'un certain moment le chômage diminue et puis on ne touche plus rien du tout. Et ce sont les femmes souvent, et donc elles ont cotisé normalement par rapport à ce qu'elles gagnaient mais elles ne vont pas toucher par rapport à ce... Enfin ce n'est pas juste. Il y a quelque chose qui ne va pas, elles sont pénalisées. Il y a quelque chose qui cloche, c'est pour ça qu'avec l'individualisation des droits on aura droit à ce qu'on a droit et pas une pénalisation parce qu'on est cohabitant.»

La **conditionnalisation** et le moindre accès aux revenus de remplacement et à l'aide sociale font qu'il n'y a plus de temps pour s'occuper de ce qui est «le plus important» pour beaucoup de femmes qui sont mères : leurs enfants.

«Il doit y avoir une loi pour que son chômage elle le garde et qu'elle ne soit pas persécutée par l'ONEM et qu'elle doit chercher du travail en même temps les amener à l'école, faire les tartines,... Tout le tralala. C'est comme en Suisse, en Suède ou en Allemagne. Que la femme au foyer est reconnue. Parce que c'est un travail...»

2.3 DES DEMANDES POUR UNE AIDE CIBLÉE POUR LES FEMMES VERS DES GROUPES SPÉCIFIQUES DE FEMMES PLUS «À RISQUES»

Plusieurs femmes pensent qu'il faut tout autant apporter une attention spécifique à la situation et aux revenus de «groupes de femmes vulnérables». Elles ont formulé des demandes concernant des cheffes de familles monoparentales, des mères au foyer qui se séparent/sont quittées/veuves, mais aussi femmes battues (qui souhaitent s'extraire, avec leurs enfants, de situations de violences), des femmes qui cohabitent,...

Elles demandent à la fois une aide sociale globale et accessible (cf. 2.2) mais aussi et dans le même temps, des mesures «protectrices» et ciblées pour ces groupes particulièrement vulnérables.

Elles invoquent également des mesures qui **évitent la pénalisation des droits** (au chômage, au RIS,...) pour des mères seules et des cohabitantes par exemple (éviter la sanction, revoir les conditions et assouplir les critères des obligations, laisser plus de temps...).

«Moi je pense qu'il faut arrêter ces pressions qu'on met sur les femmes seules. Rechercher du travail etc. Oui, elles vont le faire, elles ne veulent pas rester chez elles tous les temps. Et celles qui ont envie de rester chez elles pour s'occuper de leur enfant il faut le tolérer aussi. Parce que c'est aussi une question d'éducation, ou de vécu et il faut comprendre qu'une maman ait envie d'être avec leur enfant dans la petite enfance pendant un moment. Il faut arrêter ces pressions et dire "tu dois mettre ton enfant à la crèche". Je suis sûre que s'il y avait moins de pressions les femmes se sentiraient moins obligées de faire les choses et ce serait moins décourageant pour elles. Parce qu'elles arrêtent leur formation se retrouvent au CPAS elles perdent tout et c'est un cercle sans fin.»

Elles pointent que l'impact des sanctions est aussi vécu **par les enfants** et que le futur des enfants est tout aussi précaire si les familles monoparentales restent dans une situation de précarité et de pauvreté.

«En fait en sanctionnant les mamans ce sont les enfants qui sont sanctionnés. Eux ils ne peuvent pas payer à manger.»

«Moi je leur dirais d'avoir plus d'empathie et de considération vis-à-vis de ces familles monoparentales. Et comme disait [prénom d'une autre femme], de donner surtout un bel avenir à nos enfants. Leur donner la possibilité de pouvoir étudier, de pouvoir mener une vie normale, une vie où il y a de l'épanouissement. De plus prendre en considération les familles monoparentales.»

[75] Le temps long des trajets en transports publics entre domicile, lieux d'accueil de la petite enfance ou établissements scolaires, services sociaux, administrations et lieux pour l'octroi de revenus de remplacement, etc. ont souvent été mentionnés.

Les femmes rencontrées identifient encore **d'autres groupes de femmes «à risque»** : femmes âgées, au chômage, mères d'enfants handicapés, et mères de plusieurs enfants pour lesquelles elles estiment que les politiques devraient avoir une attention spécifique.

Plusieurs ont, de manière implicite, demandé l'application du *gendermainstreaming*^[76] pour toutes les mesures politiques. Leurs pistes de réflexion ont également mis en avant les difficultés du fonctionnement de ce type de politique et la transversalité des politiques de lutte contre la pauvreté.

2.4 DES DEMANDES EN TERMES D'AIDE ET D'INFRASTRUCTURES

Plusieurs des femmes rencontrées ont formulé des besoins en matière d'accueil de la petite enfance ou d'aide à domicile et plus généralement, **de soutenir l'enfance ou «les jeunes»**.

2.4.1 Un élargissement conséquent de l'offre d'accueil de la petite enfance

Il faut selon elles, **augmenter l'aide** (tant pour la garde des enfants que pour la sphère domestique) **aux femmes précaires**. L'aide à la garde des jeunes enfants constitue pour elles, un support essentiel qui conditionne leurs activités (d'emploi, de recherche d'emploi, de formation, de recherche de formation, de justification administrative et de maintien de droits, domestiques, liées au *care* aux enfants, aux parents...). Ce sont, par exemple, des crèches de secteur public, des crèches à horaires décalés, des crèches parentales qui devraient être accessibles en termes de places et financièrement au vu de leurs revenus insuffisants.

«Moi je pense qu'il faudrait commencer par la petite enfance. Qu'on créé plus de places pour la petite enfance parce que ça donne la possibilité à beaucoup de femmes de trouver un travail. On voit bien comme c'est difficile de trouver des places d'accueil pour les enfants. On est quand même dans une situation où il est difficile pour les femmes de rester à la maison vu le prix de la vie. Et donc de très bons accueils pour la petite enfance aideraient les femmes à s'en sortir. Et le grand problème de Bruxelles c'est aussi quand même les écoles, parce que qu'est-ce qu'on fait après la petite enfance ?»

[76] «Le *gender mainstreaming* est "la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques." (Définition du Conseil de l'Europe)» in projet d'Ordonnance du 6 décembre 2013, B-85/1 – portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire commune. En outre, la COCOF et la Région appliquent également un *gendermainstreaming*, *gender budgetting* et *gender impact*. 2013/2014. Cet outil fut «explicitement validé et approuvé» au cours de la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes des Nations Unies (Pékin, 1995).

2.4.2 Un accès à de l'aide à domicile

L'une d'entre elles a notamment demandé des possibilités d'aide à domicile, pas toujours accessible.

«Moi il y a quelque chose qui me vient par rapport aux mères avec un enfant en situation de handicap. Si on pouvait leur faciliter un peu les choses. Une aide, un petit peu. Pas forcément de l'argent, mais un soutien, une aide familiale.»

L'aide à domicile telle qu'apportée par les aides familiales a été suggérée plusieurs fois.

Plusieurs estiment que le recours à une aide à domicile via les titres services est désormais réservé à ceux qui ont davantage de revenus.

«Ce qu'il faudrait faire, c'est que les tickets pour les femmes d'ouvrage qui viennent travailler, augmentent toujours... Moi je pense qu'il y a une limite par ca. Maintenant c'est 9 euros je pense et on a commencé à 7 euros. La personne qui est seule, qui a besoin de deux trois heures par semaine, regarde combien ça coute?! Et ils continuent à augmenter! Alors ça ce n'est plus une aide hein! (...) On en doit pas continuer à augmenter, parce que là tu vois une différence de classe. Et ceux qui ont les moyens ils vont prendre à 9 euros, et ceux qui ne savent plus, voilà...»

2.5 RENFORCER LE LIEN ENTRE LE CITOYEN ET «LE POLITIQUE»

De nombreuses femmes ont exprimé leurs déceptions et la rupture de leur confiance avec le «monde politique» en raison des promesses lors des élections mais pour lesquelles elles n'ont constaté aucune amélioration.

«Ils font des promesses et des promesses et il n'y a jamais rien qui se fait. Et je vais être honnête, moi je ne vais plus voter depuis des années. Voter pour quoi faire? (...) Je n'ai plus confiance dans la politique, ça ne m'intéresse même plus parce que je n'ai plus confiance. J'ai plus confiance. J'ai plus confiance en la politique. C'est trop de blabla, et des paroles et des paroles et pas d'agi, ils n'agissent pas.»

Il faudrait aussi, selon plusieurs d'entre elles, que les représentants politiques aient **une meilleure connaissance des problèmes** (concrets) et soient dans une plus grande proximité avec les gens en situation de précarité et/ou pauvreté. Les politiques devraient se rapprocher de l'expérience concrète de la précarité et de la pauvreté pour prendre conscience du vécu précaire, du vécu en situation de pauvreté.

«Mieux comprendre nos problèmes»

«Avoir le contact avec les gens, en direct. Parce que quand on voit les choses de loin, ce n'est pas la même chose quand on est dedans. Par exemple, pour les trams et les bus, c'est l'architecte hein qui fait le dessin et tout, mais il n'a peut-être jamais pris le tram ni le bus.»

2.6 DES DEMANDES DIVERSES – VARIA

Bien d'autres demandes ont été formulées. Nous en retenir encore ici quelques unes.

Plusieurs femmes ont critiqué l'**allocation des budgets publics** qu'elles ont parfois jugée incohérente.

Plusieurs ont aussi, de manière spécifique, demandé une **lutte contre la discrimination et les étiquettes** (catégorisations,...) mais aussi **une reconnaissance des situations très difficiles des primo-arrivant(e)s**.

Elles ont enfin souligné d'autres tendances sociétales et demandé à nos représentants politiques de tenter d'éviter l'augmentation des inégalités.

«Ce que je dirais, je ne sais pas à qui, c'est qu'on est en train de trop séparer les classes. Et ça devient un peu triste parce que je trouve que c'est un peu normal qu'il y ait trois classes (basse, moyenne et haute). Mais là je trouve qu'il n'y a plus que deux groupes : les petits et les grands. Que le milieu disparaît, et c'est triste.»

«Les politiciens cherchent qu'on reste la classe moyenne. Mais on ne veut pas la classe moyenne, on veut le pauvre et le riche parce que le pauvre, on lui jette un os, il ferme sa gueule et ne dit rien. Et il défend lui la classe moyenne. Eh ben, le pauvre reste pauvre, le riche devient plus riche et la classe moyenne, on la balaye.»

Elles demandent **d'anticiper les évolutions démographiques et d'investir dans des infrastructures pour améliorer la vie dans la Ville.**

«Je trouve que c'est incroyable qu'on ait laissé les choses se dégrader alors qu'on fait tout le temps des enquêtes sur les perspectives de croissance démographique et que finalement on ne met pas l'argent là où il doit être. On est à coup d'économies alors que ce qu'il faudrait c'est dépenser, là oui il faudrait. Dans les équipements collectifs, dans les transports.»

BIBLIOGRAPHIE

- Avalosse H., Vancorenland S. & Maron L. (2014) La problématique du report de soins, Dans : Suijkerbuijk, H. (Ed.), *Livre vert sur l'accès aux soins en Belgique*. Kluwer : Waterloo, pp. 189–210.
- Beitone A. & al. (2013) Lexique de sociologie (4e édition), Dalloz - 21 Août 2013, *Essais De Sociologie*.
- Ben Abdeslam H. (2014) Chap3 - 2.2 Soins Périnataux aux femmes vulnérables : Problèmes et recommandations, Dans : Suijkerbuijk, H. (Eds.), *Livre vert sur l'accès aux soins en Belgique*. Kluwer : Waterloo, pp. 249–257.
- Bernard N. (2007) Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer, *Courier hebdomadaire*, nr. 1970, *CRiSP*.
- Bureau fédéral du Plan (2011), *Liaison au bien-être des prestations sociales et des allocations d'assistance*, Working paper 4-11, mars 2011.
- Camargo Magalhães B. (2014), «*Le travail domestique dans une ville internationale : entre formalité et informalité*», Group for Research on Ethnic Relations, Migration & Equality, Université Libre de Bruxelles, dans le cadre du programme Prospective Research for Brussels, Innoviris : Bruxelles.
- Cantillon B., Van Lancker W., Goedemé T., Verbist G., Salanauskaitė L., De Maesschalck V. & Van Mechelen N. (2013), *Bouwen aan een nieuwe toekomst voor de kinderbijlagen : een must voor al wie het ernstig neemt met armoedebestrijding*, Centrum voor sociaal beleid, Universiteit Antwerpen : Anvers.
- Castel R. (2009) *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, coll. «La couleur des idées» : Paris.
- Centre pour l'Égalité des Chances (2012) «*Baromètre de la diversité Emploi*», Centre pour l'Égalité des Chances : Bruxelles
- Centre pour l'Égalité des Chances (2014) «*Baromètre de la diversité Logement*», Centre pour l'Égalité des Chances : Bruxelles.
- Charafeddine R., Demarest S., Drieskens S., Tafforeau J. & Van der Heyden J. (2010) *Health Interview Survey, Belgium, 1997 - 2001 - 2004 - 2008*. Institut Scientifique de Santé Publique : Bruxelles.
- Chesnais J-C (1985), Le sexe du travail. Structures familiales et système productif, *Population*, vol. 40, n° 2, pp. 372-373
- Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse (2012) *Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse*. Rapport à l'attention du parlement 1 janvier 2010-31 décembre 2012.
- Couppié T. et Epiphane D. (2006) La ségrégation des hommes et des femmes dans les métiers : entre héritage scolaire et construction sur le marché du travail, *Formation emploi*, 93 | 2006, pp. 11-27.
- CREDOC (2014) *Le modèle social à l'épreuve de la crise, Baromètre de la cohésion sociale 2014*, DG de la Cohésion sociale, Mission Analyse stratégique, synthèse et prospective, Collection des rapports, n° 312, Octobre 2014.
- Crul M., Schneider J. & Lelie F. (2013) *Superdiversiteit, een nieuwe visie op integratie*, VU University press : Amsterdam.
- Cultures & santé asbl (2012) «*Alphabétisation et santé*», *focus Santé n°2*, mai 2012.
- Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes (2010-2011) *État des lieux de l'alphabétisation Fédération Wallonie-Bruxelles*, Sixième exercice, Données 2010-2011.
- Defeyt P. (2012) *Salaire + allocations sociales = l'impossible équation ?*, Institut pour un Développement Durable, août 2012
- Defourny, A., Doeraene, L., Vanderkam, M. (2012) *Aquarelle - Rapport d'activités 2012*, Aquarelle : Bruxelles.
- Degavre F. (2008) Le care : entre transactions familiales et économie des services, *Revue française de socio-économie*, n° 2, Editions la découverte.
- Degraef V. (2014) Tenir le coup, envers et contre tout. Enjeux et défis du changement organisationnel dans les CPAS bruxellois. Dans : I. Pannecoucke, W. Lahaye, J. Vranken, R. Van Rossem (Eds.) *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2014*, Academia Press : Gent, pp. 227-250.
- Demarest S., Drieskens S., Gisle L., Van der Heyden J. & Tafforeau J. (2010) *Enquête de santé par interview, Belgique 2008. Rapport V : Les inégalités Socio-Economiques en matière de santé - Résultats principaux*. Institut Scientifique de Santé Publique : Bruxelles.
- Devillé A. & Paye O. (1999) *Les femmes et le droit. Constructions idéologiques et pratiques sociales*, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Travaux et Recherches.
- Dieu A.-M., Delhay C. et Cornet A. (2010) Les femmes au foyer, *Travail et Emploi*, 122 | 2010, 27-38.

- Dubois V. (2008) La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère, *Économica*, coll. «*Études politiques*», 2008, 202 p.
- Dumont D. (2007) *Contractualiser la protection sociale pour la rendre plus efficace ?*, *Le droit public existe-t-il ?*, site collaboratif de recherche interdisciplinaire sur le droit public (ULB, UCL, Ulg et FUSL), décembre 2007.
- EHLEIS (2013) *Gezonde levensverwachting in België*, Nationaal Rapport n°6, avril 2013 : <http://www.eurohex.eu>
- FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales, *Répartition géographique des allocations familiales 2013*, Département Appui- Recherche et Finances, ONAFTS, 2013.
- Fauvel H. (2014) *Les femmes éloignées du marché du travail*, Étude du Conseil économique, social et environnemental au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité : Paris.
- Fédération laïque de centres de planning familial & Médecins du Monde (2014) *Précarité et santé sexuelle : quels défis ?* Médecins du Monde : Bruxelles.
- Femmes prévoyantes socialistes, Fédération des centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes, Solidarité - Mutualité Socialiste (2014) *La santé des femmes - État des lieux et pistes pour l'avenir*. Bruxelles.
- FRA Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2014) *Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*, Publications Office of the European Union Agency for fundamental rights : Luxembourg.
- Franssen A. (2003) Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale, *La Revue Nouvelle*, n°12, décembre 2003.
- Fusulier B. (2012) Regard sociologique sur l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale : Enjeu de société, médiation organisationnelle et appartenance professionnelle, *Les Cahiers de recherche du Girsef*, N°89, Université Catholique de Louvain : Louvain la neuve.
- Genard J.-L. (2007) Capacités et capacitation : une nouvelle orientation des politiques publiques ? Dans : Cantelli F. & Genard J.-L. (Eds.) *Action publique et subjectivité*, Droit et société, Maison des sciences de l'homme, L.G.D.J. numéro 46 Série Politique.
- Gerard M., Romainville J.-F. & Valsamis D. (2013) *Evaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité 2012*, IDEA Consult, à la demande du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale : Bruxelles.
- Gutiérrez E. et Craenen S. (2010), *Le personnel domestique : un autre regard*, Organisatie voor Clandestiene Arbeidsmigranten vzw et Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Amérique latine (GRIAL), Université catholique de Louvain : Louvain la neuve.
- Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (2009), *Femmes, carrières et discriminations*, dossier de presse : Bruxelles.
- Hoogewys A., De Grave H., Van Ham P., Van de Velde G. (2013) *Perinatale ondersteuning van kansarme gezinnen : wat er is en wat er nodig is* (No. 3168). Fondation Roi Baudouin : Bruxelles.
- Humblet P. (2011) Croissance démographique bruxelloise et inégalité d'accès à l'école maternelle», *Brussels Studies*, Numéro 51, 19 septembre 2011, www.brusselsstudies.be
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2010) *Essor démographique et milieux d'accueil pour la petite enfance : l'apport du Monitoring des Quartiers*, dossier du Baromètre Conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale, numéro 15, janvier 2010
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2014) Genre et statistiques en Région de Bruxelles-Capitale, *Focus n°4*, mai 2014
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2011) *Femmes et hommes en Belgique, statistiques et indicateurs de genre*, 2ème édition, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : Bruxelles.
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2011) *Genre et revenu : analyse et développement d'indicateurs*, étude commanditée par la Politique scientifique fédérale, Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA), Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : Bruxelles.
- Institut pour l'égalité des hommes et des femmes (2013) *Rapport d'activité 2012*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : Bruxelles.
- Institut pour l'égalité des hommes et des femmes (2013) *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique, Rapport 2013*, Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, Direction générale Statistique, Statistics Belgium et Bureau fédéral du Plan : Bruxelles.
- Karsten L., Bekius E. & Dijkers T. (2011), 'Wonen in hoge dichtheid, ook iets voor gezinnen?', *Ruimte & Maatschappij*, vol.3, nr. 4.

- Lacourt I. (2007) «Quel est votre projet ? L'insertion socio-professionnelle des usagers dans les CPAS bruxellois», *Brussels Studies*, Numéro 5, 23 mars 2007.
- Lelubre M. (2012) «La féminisation du sans-abrisme bruxellois : une évolution à mieux définir», *Brussels Studies*, Numéro 62, 29 octobre 2012.
- Lemière S., Becker M., Berthoin G., Domingo P., Guergoat-Larivière M., Marc C., Maurage-Bousquet A. & Silvera R. (2013), *L'accès à l'emploi des femmes : une question de politiques*, Rapport d'une mission sur l'emploi des femmes réalisée à la demande du ministère des Droits des Femmes, IUT Paris Descartes : Paris.
- Marc C. (2008) Flexicurité et réforme du marché du travail : Qualité des emplois et transitions d'activité des Femmes, *Travail et Emploi*, 113, janvier-avril 2008.
- Marissal P., Medina Lockhart P., Vandermotten C., Van Hamme G. & Kesteloot C. (2006), *Les structures socio-économiques de l'espace belge : une exploitation des données d'emploi de l'enquête socio-économique de 2001*, projet «Monographie: Emploi», financé par la Politique scientifique fédérale dans le cadre du programme «Atlas : valorisation des résultats de l'Enquête socio-économique 2001» : Bruxelles.
- Martiniello M., Rea A., Timmerman C. & Wets J. (2013) Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique. Nieuwe migraties en nieuwe migranten in België, *Série Société et Avenir*, Federaal Wetenschapsbeleid, Academia Press : Gent.
- Médecins du Monde (2013) *Médecins du Monde. Rapport annuel 2012. État des lieux de l'accès aux soins en Belgique*. projets belges de Médecins du Monde.
- Meeus B., De Decker P. & Schuermans, N. (2013) *Toezicht en territorialiteit. Een exploratie van discoursen over de opvoedruimte*, Steunpunt Wonen, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap : Leuven.
- Meulders D., Humblet P., Maron L., Amerijckx G. (2010) Politiques publiques pour promouvoir l'emploi des parents et l'inclusion sociale, Politique scientifique fédérale, Academia Press : Gand.
- Meulders D., O'Dorchai S., Plasman R., Rycx F. (2011) *Genre et revenu – Analyse et développement d'indicateurs*. Belgian Gender and Income Analysis (BGIA), Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : Bruxelles.
- Nakano Glenn, E. (2002) *Unequal Freedom : How Race and Gender Shaped American Citizenship and Labor*, Cambridge and London, Harvard University Press : Harvard.
- Observatoire bruxellois de l'emploi (2009) *Situation des familles monoparentales face à l'emploi et au chômage en Région de Bruxelles-Capitale*, Actiris : Bruxelles.
- Observatoire bruxellois de l'emploi (2010), *L'emploi des femmes bruxelloises : aperçu des inégalités de genre*, Actiris : Bruxelles.
- Observatoire bruxellois de l'Emploi (2012), *Approche territoriale du chômage des femmes étrangères ou d'origine étrangère en Région bruxelloise*, Focus Octobre 2012, Actiris : Bruxelles.
- Observatoire bruxellois de l'Emploi (2013), «Analyse longitudinale des bénéficiaires des chèques langues», Actiris : Bruxelles.
- Observatoire bruxellois de l'Emploi (2014), *Les femmes rentrantes : des chercheuses d'emploi en quête de visibilité*, Actiris : Bruxelles.
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2005) *Rapport final de la recherche-action : «santé et logement : l'apport des généralistes»*, Commission communautaire commune : Bruxelles.
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2010) *Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010*, Commission communautaire commune : Bruxelles.
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2012) *Troisième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2003-2010)*, Dossiers Thématiques, Commission communautaire commune : Bruxelles.
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2014) *Baromètre social 2014*, Commission communautaire commune : Bruxelles.
- Organisation Mondiale de la Santé (2004) *Guide des politiques et des services de santé mentale La situation de la santé mentale*, OMS : Genève.
- Patel V. & Kleinman A. (2003) Poverty and common mental disorders in developing countries, *Bulletin of the World Health Organization* 2003 ; 81 : pp. 609-615.
- Peeters H, Tavernier WD & Berghman J. (2013) Levensloop, pensioen en armoede bij oudere vrouwen : De impact van familietrajecten, loopbanen en pensioenregelgeving, Dans : Corijn M., Van Peer C. (Eds.) *Gezinstransities in Vlaanderen*, Studiedienst van de Vlaamse Regering, Bruxelles, pp. 235-263.

- Remacle A., Lucet C. & Avalosse H. (2011) La contraception des jeunes - Une évaluation de l'Agence intermutualiste, *Education Santé*, n° 273 décembre 2011.
- RTA asbl (2006) *Analyse transversale des études associatives portant sur les besoins des personnes handicapées et de leurs proches*, Analyse commanditée par L'Observatoire de l'Accueil et de l'Accompagnement des Personnes Handicapées du Conseil Consultatif de la COCOF, COCOF : Bruxelles.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2013) *Protection sociale et pauvreté : contribution au débat et à l'action politiques*, Rapport bisannuel 2012-2013, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : Bruxelles.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2014) *La dégressivité renforcée des allocations de chômage : impact sur la pauvreté*, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : Bruxelles.
- Slimbrouck A. (2012) *Recherche – Action, Réseau d'Accompagnateurs Psycho-sociaux RAPS*, Rapport commandité par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, SMES-B, Commission communautaire commune : Bruxelles.
- Suijkerbuijk H. (2014) *Livre vert sur l'accès aux soins en Belgique*. Kluwer : Waterloo.
- Thys P., Mignolet D., Bernard N., Lemaire V., Slembrouck V., Jonkheere L. & Maelstaf H. (2012) *Studie over de mogelijkheden voor de erkenning van het solidair wonen*, SPP Intégration Sociale : Bruxelles.
- UNESCO (2014) *Enseigner et apprendre. Atteindre la qualité pour tous*, Rapport mondial de suivi de l'EPT 2013-2014, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : Paris.
- Valenduc G. (2014) *Temps partiel choisi, contraint ou de compromis : une analyse des données sur les raisons du temps partiel chez les femmes et les hommes*, Note d'éducation permanente de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU) n°2014-02.
- Vandecasteele I. et Lefebvre A. (2006) De la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale, *Cahiers de psychologie clinique*, 2006/1 n°26, p. 137-162.
- Van den Bosch et De Vil (2013) *De evolutie van de armoede bij ouderen nader bekeken*, Bureau Fédéral du Plan : Bruxelles.
- Van Dooren G, Kuppens J., Druetz J., Struyven L. & Franssen A. (2011) *Activation sociale, entre citoyenneté active et mise à l'emploi : une recherche exploratoire sur les pratiques en matière d'activation sociale au sein des CPAS belges*, SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes, HIVA - Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving, KU Leuven : Louvain.
- Van Lancker W. (2014) *To whose benefit? An empirical and comparative investigation into the (un)intended consequences of family policy in the social investment state*, Faculteit Politieke en Sociale Wetenschappen, Departement Sociologie, Universiteit Antwerpen : Anvers.
- Vie féminine (2006) *Les femmes et l'emploi, la précarité institutionnalisée*, Vie féminine : Bruxelles.
- Vitali R. & Dekuyssche N. (2012) *Evaluation du dispositif «adresse de référence» pour les sans-abris et de son application dans les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale* : Conseil Consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes – Section Action sociale : Bruxelles.
- Wagener M., (2013) *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain (UCL) : Louvain la Neuve.
- Winters S. & Heylen K. (2013) *Kwaliteit en betaalbaarheid van wonen*, Steunpunt Wonen, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap : Louvain.
- World Health Organization, UCL Institute of Health Equity, 2013. *Review of social determinants and the health divide in the Who European Region : final report*. World Health Organization, Regional Office for Europe : Copenhagen.

ANNEXES

1. MÉTHODOLOGIE

LE CADRE LÉGAL : UN CADRE MÉTHODOLOGIQUE DONNÉ

Le contenu de l'ordonnance 20/07/2006^[77] constitue un «cadre méthodologique en soi», pour l'élaboration de ce Rapport Thématique, deuxième des 5 cahiers^[78] du Rapport Pauvreté de la Région Bruxelles-capitale. Ce cadre établit notamment une **dynamique de participation** pour la récolte des données empiriques. Comme pour tous les autres rapports thématiques, nous avons donc rencontré des «personnes vivant dans la pauvreté».

Le thème «*Femmes et pauvreté*» a été proposé par les Membres du Collège réuni compétents pour la politique d'Aide aux personnes. La grande amplitude de cette thématique nous a permis de recueillir une multiplicité d'informations^[79] dans une même publication avec une obligation de transversalité et une large portée des questions traitées.

Ce rapport rassemble par conséquent des informations qui traitent **à la fois des précarités et de la pauvreté en général** (des femmes et des hommes), et des **spécificités particulières liées au «devenir femme», aux rapports de sexe et aux rapports de genre en général**.

Le point de départ est la **multi dimensionnalité du phénomène de la pauvreté**^[80] et le maintien d'une **analyse, qui en toute cohérence avec le Baromètre social 2014** (cahier 1 du Rapport Pauvreté), **traite des principaux «grands domaines de la vie»**. Nous avons **élargi la défini-**

tion de la pauvreté à la notion de précarité afin de centrer aussi l'analyse autour des **facteurs et processus de précarisation**.

Nous nous sommes basés sur une ancienne définition de la précarité qui est «*l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines d'existence*» (J. Wresinski, 1987). La pauvreté ne se comprend alors plus comme un groupe, une classe ou un état structurellement déterminé mais plutôt comme le produit de critères d'insécurité et de précarités cumulées. (Cingolani, 2005)

Nous avons dès lors opté pour une définition qui élargit le champ et qui permet également d'éclairer des «nouvelles formes de pauvreté».

Il s'agit d'une tentative de restitution des réalités, très hétérogènes, de précarité et de pauvreté au féminin à Bruxelles. Plusieurs aspects plus spécifiques n'ayant pu être traités en raison du temps imparti sont souvent éclairés grâce aux contributeurs des Regards Croisés (cf. les contributions des «Regards Croisés»).

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

La Recherche se base sur différentes récoltes et types d'analyses : revue de la littérature, *brainstorming* scientifiques (avec des académiques et chercheurs), une revue des données chiffrées et indicateurs, des entretiens individuels et en focus groupes avec des femmes précaires et des travailleurs de terrain. Ci-dessous figurent les plus grandes étapes.

Démarrage de l'enquête de terrain

Sur base de la fréquentation de lieux par des femmes en situation de précarité pour des besoins et demandes très diverses, nous avons sélectionné et contacté des services à partir d'un examen de l'offre. Pour une diversité maximale de représentation des types de services, nous avons retenu les critères suivants : structure moyenne (services qui soient assez grands pour donner une vue d'ensemble) ; contenu des missions ; types de secteurs et pouvoir subsidiant (Cocom, Cocof, VGC, VG) ; aptitude à organiser/aider à rassembler des femmes pour des focus groupes vite/facilement ; diversité maximale de secteurs représentés ; répartition géographique ; exclusion de missions des services très spécialisés (mutilations génitales, prostitution,...).

[77] Où il est notamment mentionné que «Art 8. Le Collège réuni prend les mesures adéquates pour optimiser la participation au processus décrit aux articles 3 à 7. Cette participation inclut, sur base volontaire, les organismes, associations et personnes concernées, notamment les CPAS, les organismes et associations publics ou privés qui œuvrent activement contre la précarité, la pauvreté et les inégalités d'accès aux droits ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté.». L'ordonnance précise par ailleurs que : Art. 4 : Le Collège réuni remet un rapport thématique à l'Assemblée réunie. Ce rapport comprend deux parties : 1. Des contributions relatives aux caractéristiques de la pauvreté en Région bruxelloise et à la lutte contre la pauvreté ; 2. Un rapport sur un thème choisi par le Collège réuni et établi en concertation avec les associations où les pauvres prennent la parole.

[78] Parmi 5 cahiers : «Art. 3. Le Collège réuni élabore tous les deux ans le rapport sur l'état de la pauvreté de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce rapport comprend le baromètre social annuel, le rapport thématique, le Plan d'Action de Lutte contre la Pauvreté ainsi que la synthèse de la table ronde».

[79] Déjà existantes ou résultant de notre enquête.

[80] On peut définir la pauvreté par des éléments objectifs (revenu et seuil du risque de pauvreté,... mais a fortiori restrictif) et par des éléments subjectifs (se situer dans une situation précaire où l'on manque d'accès à des services, à des domaines fondamentaux de la vie,...)

Pour la participation des acteurs concernés et afin d'atteindre les spécificités de la population des femmes en situation de précarité/pauvreté nous avons basé notre analyse sur la rencontre de **deux acteurs** :

- des femmes en situation de précarité/pauvreté
- des professionnels intervenants de l'aide médico-sociale de première ligne.

Deux questions de recherche ont guidé notre travail :

- *Quelles sont les expériences vécues des femmes de la précarité/pauvreté ?*
- *Comment se décline l'aide sociale auprès des femmes en situations de précarité/pauvreté ?*

Tant au niveau des usagers que des professionnels, nous avons insisté sur une **base volontaire de participation** et sur **la garantie de l'anonymat** afin d'éviter les discours institutionnels (qui promeuvent une institution, un service ou une personne,...) ou toute forme de participation contrainte aux entretiens.

Terrain femmes

Nous avons pu rencontrer des femmes en situation de précarité/pauvreté grâce à l'aide et la coopération de professionnels de services et institutions bruxellois de divers secteurs (cf. liste).

Avec les femmes, nous avons en tout réalisé 18 séquences d'entretiens réparties en 13 focus-groupes (avec 3 à 10 femmes présentes) et 5 entretiens individuels.

En tout, nous avons **interviewé 66 femmes** : âgées entre 22 et 88 ans ; nées en Belgique ou ailleurs ; de nationalité belge ou étrangère (Maghreb, Afrique de l'Ouest, Afrique subsaharienne, Europe de l'Est, Anatolie, Amérique du Sud,...) ; francophones, néerlandophones,... ; allocataires du CPAS, au chômage, en formation, employées à temps partiel, à temps plein, en contrats intérimaires, à l'emploi et en contrats précaires, bénévoles, retraitées, en incapacité de travail, mères au foyer... ; non mères ou mères d'un à sept enfants ; isolées ou cohabitantes ; cheffes ou non cheffes de ménage ; en situation monoparentale, biparentale,... ; célibataires, mariées, séparées, divorcées,...

Nous avons également systématiquement distribué **un questionnaire aux femmes**. Il s'agissait d'un questionnaire de soutien pour le recueil de données telles que l'âge, le niveau de diplôme, les études et formations éventuelles, le statut ou le revenu, la situation matrimoniale,... Il nous a permis de resituer la situation et le «profil» des répondantes lors de l'analyse des entretiens.

Terrain intervenants

Le point de vue de professionnels a également été inclus dans l'analyse, comme le stipule l'ordonnance. Les professionnels ont répondu à nos questions avant ou après les entretiens avec les femmes, lorsque nous étions sur place dans leurs services et institutions. Nous avons ainsi réalisé **9 entretiens individuellement ou en groupe**.

D'autres intervenants ont également répondu à notre invitation et sont venus à la COCOM, pour participer à **deux matinées de réflexion collective** sur la problématique à partir de récits. De cette manière, nous avons constitué deux groupes de professionnels de **première ligne** (assistants sociaux, psychologues, infirmier(ère)s, éducateurs de rue, médecins, coordinateurs,...) provenant de différents services et organisations.

Déroulement des entretiens et analyses

Pour interviewer les femmes, nous avons construit notre guide d'entretien en fonction des questions de recherche, des recommandations du *brainstorming* scientifique, des apports de la littérature,... et dont nous sommes restés proches durant les interviews. Ce guide contenait des questions ouvertes et larges ainsi que des questions plus précises visant à recueillir des informations factuelles sur les situations, des éléments des parcours d'aide sociale, la gestion du budget et la gestion du temps, etc. (cf. Partie II et Partie III). Par ailleurs, certaines questions visaient spécifiquement à recueillir des constats sur l'expérience de la précarité/pauvreté, des réflexions sur l'idée de précarité et de pauvreté, une «expérimentation féminine» ou non de la précarité/pauvreté, des réflexions politiques (cf. Partie I et Partie IV).

Pour les professionnels, nous les avons invités individuellement ou en groupe à répondre à des questions qui portaient sur des problèmes fréquents, les lieux par lesquels des femmes en situations de précarité passent le plus souvent,...

Pour les groupes que nous avons constitué, nous avons procédé légèrement différemment et les avons invités à amener un récit qui, à leurs yeux et depuis leur expérience, exemplifiait le mieux la précarité et la pauvreté au féminin.

Nous avons procédé à des analyses de contenu par thèmes prédéfinis (par domaines de la vie, par type de question,...) ou émergents d'une analyse inductive globale avec identification des quelques tendances.

Limites

Plusieurs biais, parmi d'autres, doivent ici être mentionnés par rapport à la méthodologie et à l'objet de ce rapport thématique.

Des femmes qui demeurent invisibles

Soulignons tout d'abord que nous n'avons été en contact qu'avec des femmes qui fréquentent effectivement des services. Enormément de femmes ne demandent rien : parce qu'elles n'y ont pas droit ; parce qu'elles n'osent pas ; parce qu'elles se découragent face à la complexité croissante des procédures. Nous en avons rencontrées certaines mais nous ne disposons pas de **suffisamment d'informations sur la réalité des femmes «invisibles»** qui ne s'inscrivent ni dans le champ de l'action sociale, ni dans les données chiffrées (cf. Baromètre 2014) même si plusieurs acteurs caritatifs et humanitaires leur fournissent de l'aide et/ou des soins.

Une absence du masculin

Nous n'avons pas interviewé d'hommes en situations de pauvreté/précarité.

Des discours et des lieux

Les réponses sont toujours situées et s'expriment depuis un service avec des missions et des actions prioritaires qui ont un effet sur les femmes, leurs discours, leurs situations et leurs parcours. Les réponses sont toujours influencées par le contexte de vie, l'aide fournie par le service, leurs difficultés communes...

Conditions de l'entretien

Les entretiens collectifs mènent parfois des logiques de groupes (répétitions, conflits,...) ou à des effets et des discours institutionnels, de hiérarchie...

On trouvera ci-contre la liste des services qui nous ont aidés à trouver des femmes qui acceptent de participer aux entretiens individuels ou aux focus groupes **et/ou** qui ont participé aux entretiens individuels ou aux matinées de réflexion collective avec des professionnels.

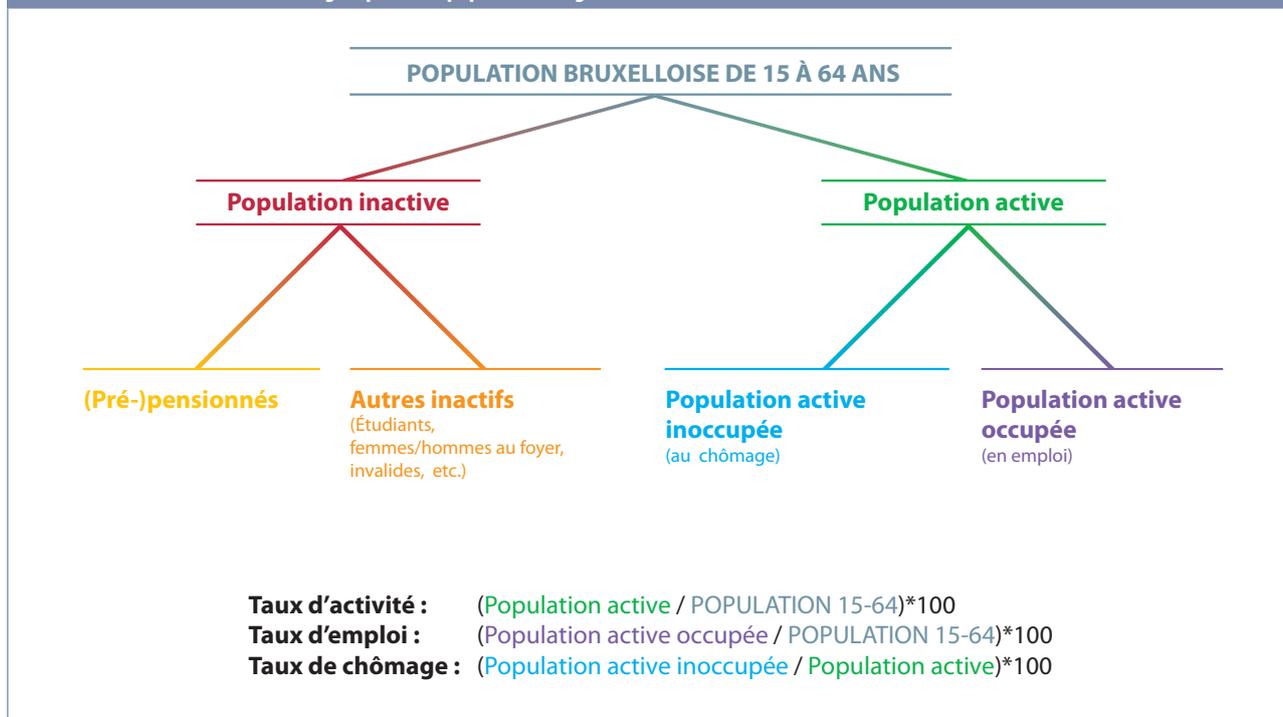
Entretiens avec des professionnels

Antenne ONE de Schaerbeek
 CPAS de Saint-Josse-ten-Noode (coordination sociale)
 CPAS d'Uccle (service d'aide à domicile)
 CPAS de Etterbeek (Service de médiation de dettes)
 CPAS de Molenbeek-Saint-Jean (service d'Insertion socio-professionnelle)
 Espace P.
 Hôpital Saint-Pierre (service des urgences)
 Hôpital Saint-Pierre (service maternité)
 Institut Machtens (Enseignement de Promotion sociale de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean)
 ISPAT (Insertion socioprofessionnelle Action Travail)
 Maison d'accueil Rue Verte
 Resto du Cœur de Laeken
 Samenlevingsopbouw
 Service d'aide au logement social (SALS)
 Service communal d'action sociale - Service d'aide aux familles et aux personnes âgées (Uccle)
 Service social des quartiers de Schaerbeek
 SeTIS Bxl asbl (Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu Social Bruxellois)
 SOS VIOL
 Syndicat CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
 Union des Locataires Anderlecht Cureghem

Entretiens avec des femmes

CPAS de Molenbeek-Saint-Jean (service d'Insertion socio-professionnelle)
 De Vaartkapoen
 De Schakel
 Groep INTRO vzw
 Flora asbl – vzw pour le projet d'habitat solidaire (ULAC et La Maison Rue Verte)
 Home Victor Dupré
 Het Meervoud vzw
 Institut Machtens (Enseignement de Promotion sociale de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean)
 ISPAT (Insertion socioprofessionnelle Action Travail)
 Nasci vzw
 Resto du Cœur de Laeken
 Services sociaux des quartiers 1030
 Syndicat CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
 De Vogelzang

Schéma 1 : Les différents sous-groupes de la population d'âge actif



2. DÉFINITION DES TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage à Bruxelles portent sur les personnes qui résident dans la Région bruxelloise – les Bruxellois – qu'ils travaillent ou non à Bruxelles. Le schéma 1 ci-dessus décline la population en âge de travailler (en général les 15-64 ans), en sous-groupes à partir desquels ces taux sont calculés.

Le taux d'activité correspond au pourcentage de personnes d'âge actif (généralement les 15 - 64 ans) disponibles sur le marché de l'emploi, qu'elles soient en emploi ou au chômage. Un taux d'activité faible par exemple correspond donc à une proportion importante de la population dite «inactive», c.-à-d. non disponible sur le marché de l'emploi (ex. étudiants, prépensionnés, hommes/femmes au foyer, invalides,...).

Le taux d'emploi représente le pourcentage de la population d'âge actif (généralement de 15-64 ans) qui dispose d'un emploi.

Le taux de chômage indique le pourcentage de personnes au chômage (disponibles pour travailler) dans la population active.

3. MÉTHODE ENQUÊTE SANTÉ

Le chapitre «Santé» décrit l'état de santé et les facteurs sociaux intermédiaires déterminant l'état de santé des femmes en situations de précarité. Il rassemble des informations qualitatives obtenues au travers d'entretiens individuels et collectifs avec des femmes en situations de précarité et des intervenants ainsi que des données quantitatives tirées principalement de l'enquête santé de 2008 (Charafeddine et al., 2010). Les calculs ont été réalisés par l'Observatoire de la Santé et du Social. Sauf mention explicite, les chiffres issus de l'enquête présentés dans ce chapitre sont significatifs ($p < 0,05$) après pondération et standardisation pour l'âge sur base de la population européenne standard de 1976.

À partir de l'enquête santé, les inégalités sociales de santé peuvent être mesurées à travers plusieurs indicateurs de la position socioéconomique comme le niveau d'éducation ou le revenu. Dans ce chapitre, les inégalités sont présentées sur base des quintiles de niveaux de revenus équivalent du ménage. Dans le questionnaire, le revenu correspond au revenu mensuel net total du ménage (après déductions des taxes et contributions) incluant travail, chômage, pensions, indemnités, aide du CPAS, allocations, bourses, loyers, rentes,... Ce revenu est pondéré selon la composition du ménage (modèle OCDE) : un poids de 1 est attribué au premier membre du ménage, de 0,5 aux membres de 14 ans ou plus et de 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Le revenu équivalent est partagé en 5 quintiles, c'est-à-dire 5 groupes d'effectifs semblables au niveau belge. Le premier quintile correspond au 20 % des ménages les plus défavorisés sur le plan financier et le cinquième quintile concerne les 20 % des ménages déclarant les revenus les plus élevés.

Le fait de prendre en compte le revenu équivalent permet de gommer en partie l'influence des différences liées à l'âge que l'on observe lorsque l'on utilise les inégalités de niveau d'éducation. Les personnes plus âgées sont aujourd'hui encore plus souvent en mauvaise santé et proportionnellement moins éduquées (Demarest et al., 2010).



Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2014

L'ordonnance du 20 juillet 2006 de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune fixe le contenu et la périodicité du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. L'objectif est d'alimenter le débat parlementaire sur base d'informations et de connaissances relatives à la pauvreté et à la lutte contre la pauvreté. L'Observatoire de la santé et du social est chargé de l'élaboration du rapport pour le Collège réuni.

Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté est un processus politique qui se base sur l'élaboration et les informations de cinq cahiers : «le baromètre social», le «rapport thématique», «les regards croisés», «le Plan d'Action de Lutte contre la pauvreté» ainsi que la «synthèse de la table ronde». Dans ce cadre et sur base du rapport sur l'état de la pauvreté, l'Assemblée réunie émet des recommandations en matière de lutte contre la pauvreté.

Cette publication est consacrée à la problématique de la précarisation, des précarités et de la pauvreté des femmes bruxelloises. Elle contient deux des cahiers du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté.

1. En première partie, le «**Rapport thématique**» (cahier 2 du rapport pauvreté). Cette partie est le résultat d'un processus participatif tel que prévu par l'ordonnance. Grâce aux nombreux témoignages de femmes et de professionnels intervenants, il permet de se plonger dans la réalité vécue par les femmes en situation de précarité/pauvreté.
2. En seconde partie, les «**Regards croisés**» (cahier 3 du rapport pauvreté). Cette partie a été rédigée par différents observatoires bruxellois, centres de référence et fédérations de centres et de services qui, à partir de leur point de vue ou de leur expérience, ont également approfondi la question de la pauvreté et des précarités chez les femmes.

www.observatbru.be

Ce document est également disponible en néerlandais.

Dit document is ook in het Nederlands beschikbaar onder de titel :
**'Vrouwen, bestaansonzekerheid en armoede in het
Brussels Gewest. Brussels armoederapport 2014'**